



# **Programme des Nations Unies pour l'environnement**

**EP**

UNEP(DEPI)/MED WG. 316/8  
18 septembre 2007  
FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS



## **PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE MED POL**

Réunion des Coordonnateurs nationaux du MED POL

Hammamet (Tunisie), 25-28 juin 2007

## **Rapport**

### **Réunion des Coordonnateurs Nationaux pour le MED POL**

## **TABLE DES MATIÈRES**

**Rapport de la réunion**

**Annexe I: Liste des Participants**

**Annexe II: Discours de Son Excellence Monsieur Nadhir Hamada, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable de Tunisie**

**Annexe III: Ordre du jour de la Réunion**

**Annexe IV: Document opérationnel de MED POL - Phase IV (2006-2013)**

**Annexe V: Décision adoptée sur le point 5.2**

**Annexe VI: Diagramme sur la procédure à suivre pour demander et obtenir l'accès aux données (établi par INFO/RAC)**

**Annexe VII: Activités dont l'exécution est proposée au cours de l'exercice biennal 2008-2009 dans le cadre de MED POL**

# **RAPPORT DE LA REUNION**

## Introduction

1. La Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue à l'hôtel Le Royal Hammamet, à Hammamet (Tunisie), du 25 au 28 juin 2007, à l'aimable invitation des autorités tunisiennes.
2. Les Coordonnateurs nationaux des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone, ou leurs représentants, ont participé à la réunion: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie. Étaient aussi présents des observateurs du Monténégro et de l'Autorité palestinienne.
3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations intergouvernementales suivants étaient représentés: Laboratoire d'études sur le milieu marin de l'Agence internationale de l'énergie atomique (MEL-AIEA) et Organisation mondiale de la santé (OMS).
4. Ont également assisté à la réunion les organisations non gouvernementales (ONG) ci-après: Eurochlor et Legambiente.
5. Étaient enfin représentés le Centre d'activités régionales du PAM pour une production propre (CAR/PP), le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC) et le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP).
6. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport.

## Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

7. M. Paul Mifsud, Coordonnateur du PAM, a remercié le Ministre tunisien de l'environnement et du développement durable d'honorer la réunion de sa présence qui témoignait de l'appui soutenu de la Tunisie aux activités du PAM. Il a souligné que l'une des tâches que devrait entreprendre la réunion des Parties contractantes, en décembre 2007, consisterait à approuver le plan de travail du MED POL pour l'exercice biennal à venir, plan qui devait être examiné durant la réunion en cours. Les Parties seraient également priées d'adopter le texte du projet de Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières, qui avait été approuvé deux semaines auparavant par une réunion d'experts juridiques et techniques, quoique des réserves aient été émises par plusieurs pays, dont la Tunisie. M. Mifsud a exprimé l'espoir que ces pays lèveraient leurs réserves avant la réunion des Parties contractantes, afin que le Protocole puisse être approuvé par consensus.
8. Les Parties examineraient également deux programmes de financement pour la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) et de plans d'action nationaux (PAN) de réduction de la pollution d'origine terrestre. Le premier était le Partenariat stratégique pour la Méditerranée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui avait été approuvé récemment par le Conseil du FEM, et le second était l'Initiative Horizon 2020 qui s'inscrivait dans le cadre de la Politique européenne de voisinage visant à dépolluer la Méditerranée. M. Mifsud a remercié le Ministre tunisien de l'environnement et du développement durable d'avoir reçu récemment une équipe du MED POL et de la Banque européenne d'investissement qui visitait des pays sélectionnés, afin d'identifier des projets bancables au titre de l'Initiative Horizon 2020. À cette occasion, il avait été heureux d'apprendre que, dans le cadre

de son dixième Plan de développement, la Tunisie avait lancé la mise en œuvre de son PAN et continuerait de le faire dans le cadre de son onzième Plan de développement qui était en cours d'élaboration. En conclusion, il a souhaité plein succès à la réunion.

9. M. Nadhir Hamada, Ministre tunisien de l'environnement et du développement durable, a adressé ses souhaits de bienvenue aux participants à la réunion et a rappelé les diverses initiatives mises en place pour assurer la coopération en vue du développement durable de la Méditerranée, afin qu'elle redevienne une région de prospérité partagée. La Tunisie avait signé et ratifié tous les traités et accords internationaux pertinents et avait adopté de vigoureuses politiques nationales dans le domaine de l'environnement. Les efforts du PAM, et du MED POL en particulier, venaient à l'appui des mesures prises à l'échelon national pour réduire la pollution de la Méditerranée. M. Hamada a indiqué que la Tunisie avait toujours considéré que le développement économique et social et la protection de l'environnement étaient indissociables et les préoccupations environnementales étaient pleinement intégrées dans les politiques et programmes sectoriels de développement, reflétant la conviction du Gouvernement tunisien que l'on pouvait concilier écologie et développement économique. Le texte intégral du discours du Ministre figure à **l'annexe II** du présent rapport.

10. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, après avoir remercié les autorités tunisiennes pour leur aide, a appelé l'attention sur la portée et l'objectif de la réunion en cours, à laquelle les participants auraient à examiner les activités menées au cours de l'exercice biennal précédent, à s'entendre sur les activités à mener au cours de l'exercice biennal à venir et à discuter des travaux réalisés par le Secrétariat à la suite de la Réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, qui s'est tenue à Mytilène (Grèce) en mars 2007.

### **Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Bureau**

11. À l'unanimité, la réunion a élu le Bureau ci-après:

Président: M. Mustafa Terhzaz (Maroc)

Vice-Présidents: M, José Rizo-Martin (Commission européenne)

Mme Valentina Turk (Slovénie)

Rapporteur: M. Abdulfatah Mohamed Boargob (Jamahiriya arabe libyenne)

### **Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux (UNEP(DEPI)/MED WG.316/1 et WG.316/2)**

12. M. Civili a fait savoir à la réunion qu'au titre du point 7, "Questions diverses", deux présentations seraient faites, l'une sur l'approche écosystémique et l'autre, sur la coopération avec le MEL-AIEA. Il a proposé que le rapport de la réunion reste bref et concis, mais reflète les positions des participants et les conclusions auxquelles ils ont abouti. La réunion a accepté cette proposition, sous réserve que le rapport fasse clairement état de ces conclusions et des questions qui restent ouvertes à la discussion. Cela étant, la réunion a adopté l'ordre du jour (UNEP(DEPI)/MED WG.316/1), qui figure à **l'annexe III** du présent rapport.

**Point 4 de l'ordre du jour: Examen des travaux réalisés au cours de l'exercice biennal 2006-2007 (UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.3)**

13. Au titre du point 4, M. Civili a présenté le rapport sur l'état d'avancement des activités du MED POL en 2006-2007 qui, a-t-il dit, était soumis aux fins d'observations.

14. Au cours du débat qui a suivi, il a été instamment demandé de veiller avec soin à ne pas préjuger des décisions ou recommandations des États membres de l'Union européenne en laissant entendre, avant toute décision formelle sur la question, que les États méditerranéens non membres de l'Union européenne pourraient tirer des avantages financiers de la Stratégie marine européenne; ou, en allant plus loin, en spécifiant le rôle du MED POL dans la mise en œuvre de la Stratégie dans la région. Il a aussi été proposé qu'à l'avenir, afin de mieux suivre les activités menées, le Secrétariat présente un tableau comparant les recommandations des Parties contractantes et les résultats effectivement obtenus.

15. Pour ce qui est de la structure de la section "Politique et coordination" du rapport sur l'état d'avancement des activités, il a été déclaré que les questions de fond devraient primer sur les questions de gestion, telles que les nominations internes. Un représentant a fait savoir que son pays n'avait pas été avisé officiellement, par l'intermédiaire de son point focal, de l'ouverture au recrutement du poste d'administrateur de programmes du MED POL. Il a été proposé de recourir à la liste de diffusion ou à la page web du PAM pour faire connaître les avis de recrutement. Le Secrétariat a dit que l'avis de vacance du poste d'administrateur de programmes du MED POL avait été apporté à l'attention des Points focaux du PAM et placé sur le site Galaxy de l'Organisation des Nations Unies. Le représentant concerné a réaffirmé que l'avis de vacance n'était pas reçu par le Point focal de son pays.

16. Alors qu'il passait en revue les activités du MED POL concernant les PAN, M. Civili a rappelé que le Partenariat stratégique proposé entre le PAM, le FEM et la Banque mondiale avait maintenant été approuvé par le Conseil du FEM. Il commencerait donc à être mis en œuvre en 2008. Répondant aux observations faites à propos du Partenariat stratégique, il a indiqué que le montant de 30 millions de dollars E.-U. mobilisé pour sa composante régionale n'était pas uniquement en espèces et que les pays avaient été régulièrement tenus informés de l'évolution du Partenariat stratégique. D'autres initiatives, telles que l'Initiative Horizon 2020, ont été mentionnées comme sources potentielles de mobilisation de fonds pour la mise en œuvre des PAN.

17. L'observateur de l'Autorité palestinienne s'est interrogé sur l'omission de toute mention de l'Autorité dans le rapport sur l'état d'avancement des activités du MED POL, compte tenu de sa participation de longue date à ces activités. M. Mifsud a souligné que l'Autorité palestinienne était régulièrement invitée à participer aux activités du MED POL et que sa contribution avait été particulièrement évidente dans la mise en œuvre du PAS. Il a aussi confirmé que les efforts visant à assurer l'admissibilité de la Palestine au financement du FEM avaient été couronnés de succès.

18. M. Fouad Abousamra, Administrateur de programmes du MED POL, a décrit les activités consacrées, durant l'exercice biennal précédent, aux déchets solides et détritiques côtiers. La stratégie du MED POL relative aux détritiques côtiers comprenait un plan d'action régional de gestion des déchets solides dans les zones côtières, comportant des objectifs et échéanciers, qui était présenté dans le document UNEP(DEPI)/MED WG. 316/Inf.8, ainsi que des stratégies à moyen terme de

sensibilisation et d'éducation à l'intention de groupes cibles (UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.7).

19. M. Civili a indiqué que le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, avait établi à l'intention des pays méditerranéens qui n'appartenaient pas à l'Union européenne un guide relatif à un système de maîtrise de la pollution, guide qui était résumé dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.9.

20. Mme Virginia Alzina, Directrice du CAR/PP, a précisé que le guide, qui s'adressait aux autorités environnementales des pays membres du PAM, notamment ceux qui n'appartenaient pas à l'Union européenne, avait pour objet de fournir un outil pour la conception, dans le domaine de l'environnement, de nouveaux systèmes de maîtrise fondés sur la prévention, qui ne portent pas atteinte aux activités essentielles pour le développement économique. Des experts nationaux de la Croatie, de l'Égypte, d'Israël, de la Slovénie et de la République arabe syrienne avaient contribué à déterminer l'approche retenue dans le guide et à entreprendre une analyse préliminaire de la situation de départ pour ce qui est de la mise en œuvre du Système de prévention et de maîtrise de la pollution (SPMP).

21. Le guide répondait à la nécessité pour l'industrie, reconnue comme l'un des éléments moteurs du développement économique, d'incorporer progressivement des mécanismes visant à éviter ou réduire les émissions de substances polluantes et les impacts sur l'environnement dans son ensemble. Dans le cadre du Protocole "tellurique", ces mécanismes étaient définis comme "meilleures techniques disponibles" (MTD) et "meilleures pratiques environnementales" (MPE). Le Guide proposait une méthodologie à l'échelle des pays pour: recenser les secteurs industriels concernés, adapter les cadres juridique et institutionnel afin de maîtriser les impacts environnementaux, créer des mécanismes de surveillance et d'application des SPMP et mettre en place des mécanismes d'appui pour aider l'industrie à s'adapter aux SPMP.

22. Durant le débat qui a suivi, il a été demandé s'il existait des plans pour élargir le processus SPMP à d'autres pays et comment il était prévu de rattacher le SPMP au processus "tellurique" de plus grande ampleur, en particulier aux mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants qu'il était prévu d'élaborer, aux PAN et à la notion de responsabilités partagées mais différenciées. Deux observateurs d'ONG se sont félicités de l'initiative du CAR/PP, préconisant respectivement une coopération plus étroite avec les fabricants de produits chimiques dans le souci de préserver l'environnement et une représentation renforcée des ONG et des autorités environnementales dans le cadre des arrangements institutionnels envisagés dans le guide.

23. Le représentant du CAR/PP a souligné que la participation au projet était volontaire et que le Centre ne participait pas à la sélection des industries concernées. Si, actuellement, il concernait certains pays non membres de l'Union européenne, le projet pourrait être ultérieurement étendu à d'autres pays. L'intégration du SPMP à tout processus "tellurique" encore en cours ne devrait pas poser de problèmes.

24. M. Civili a indiqué qu'en 2004-2005 le MED POL avait établi des lignes directrices concernant les réglementations nationales relatives aux rejets de polluants industriels. À ce propos, le Ministère marocain de l'aménagement du territoire, de l'eau et de l'environnement avait exécuté un projet pilote visant à fixer des normes nationales pour les rejets provenant de l'industrie des métaux, qui pourrait servir de modèle aux autres pays.

25. Le Président, prenant la parole en sa qualité de représentant du Maroc, a dit que, dans le cadre du processus d'élaboration de la législation sur les déchets

environnementaux, son pays avait demandé une aide au MED POL dans le secteur hautement diversifié de l'industrie des métaux. Un projet d'élaboration de valeurs limites pour les rejets liquides et atmosphériques des industries sidérurgiques du pays sur les côtes méditerranéenne et atlantique avait été exécuté en collaboration avec les deux principales entreprises du pays; les résultats détaillés en ont été présentés dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.10. La collaboration avait été excellente et les deux entreprises avaient maintenant des programmes de traitement de leurs déchets. Les analyses faites par les entreprises elles-mêmes avaient permis de proposer des valeurs limites de rejets pour certains composants des déchets. Ces valeurs qui avaient été acceptées par les autres ministères concernés, tels que les Ministères de l'industrie, de la pêche et de la santé, feraient sous peu l'objet d'un décret.

26. M. Civili a rappelé qu'en 2005, les Parties contractantes avaient décidé d'inclure dans le programme d'activités du MED POL pour 2006-2007 l'élaboration de plans régionaux sur cinq thèmes. Toutefois, l'élaboration de ces plans avait été reportée jusqu'à ce que soit prise une décision sur la politique globale de réduction de la pollution, qui ferait intervenir des négociations sur l'approche de différenciation et sur les mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants, conformément à l'article 15 du Protocole "tellurique".

27. M. Civili a rappelé la préparation d'une évaluation des capacités nationales de mesure des indicateurs de pollution marine (UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.11). À propos de ce document, M. Abousamra a dit que l'analyse de la capacité qu'ont les pays d'évaluer les indicateurs chimiques, biologiques et écologiques de la pollution marine avait été faite à partir d'informations provenant de différentes sources. Les principales conclusions en avaient été que les pays n'avaient pas tous, et de loin, la même capacité d'évaluer les indicateurs et que le MED POL devrait se soucier davantage de leurs difficultés dans le cadre de programmes de renforcement des capacités.

28. Après avoir fait ressortir les principales questions liées au système de surveillance et d'information, M. Civili a indiqué que, parmi les activités relatives à la mise en œuvre du Protocole "immersions" (section 5), le rapport sur les sites d'immersions de matériel de guerre dans la région (UNEP(DEPI)/MED WG. 316/Inf.12) était le premier du genre et serait diffusé aux autorités portuaires, aux associations de pêche et autres secteurs intéressés, par l'intermédiaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

29. Un certain nombre d'intervenants ont félicité le MED POL pour l'étendue de ses activités et l'exhaustivité des rapports sur ses travaux. Un représentant a indiqué que son pays n'avait pas encore soumis de rapport sur ses activités de surveillance en 2006-2007, mais qu'il avait beaucoup d'informations utiles qui seraient, a-t-il dit, communiquées sous peu au MED POL. Par ailleurs, un participant a craint que le rapport puisse donner l'impression que certaines activités entreprises seraient automatiquement poursuivies. Des termes comme "lignes directrices" devraient être utilisés à meilleur escient et uniquement pour celles qui sont formellement adoptées par les Parties contractantes. Un autre a estimé qu'il était essentiel d'arrêter des priorités pour les activités futures mais qu'il était difficile de le faire sans avoir une idée des ressources budgétaires disponibles.

30. Il a été suggéré de rechercher les moyens d'accélérer la coopération avec les ONG au niveau régional afin d'accroître leur participation aux activités du MED POL et de renforcer leur rôle d'appui, pour ce qui est par exemple des campagnes de sensibilisation à la question des détritiques côtiers et, plus largement, à la diffusion d'informations sur les activités du MED POL. Il conviendrait aussi d'envisager de leur apporter un appui financier pour assurer leur participation aux réunions.

M. Abousamra a appelé l'attention sur la participation formelle de trois ONG régionales aux campagnes de sensibilisation aux détritux côtiers, et M. Civili a dit que le financement de la participation des ONG accréditées auprès du PAM aux réunions pourrait être envisagé, si les États Parties le souhaitaient. Un intervenant, attirant l'attention sur les incidences budgétaires, a suggéré que les ONG désireuses d'élaborer des documents pour les réunions pourraient prétendre à un financement, et un autre a indiqué qu'il ne fallait pas négliger la réelle pertinence des activités des ONG pour les travaux du MED POL. Dans le même esprit, un représentant du secteur industriel a remercié le MED POL pour ses activités, auxquelles il souhaitait collaborer.

31. En réponse à d'autres observations, M. Civili a assuré les participants qu'il ne fallait nullement partir du principe que les activités menées ou lancées au cours de l'exercice biennal précédent pourraient se poursuivre sur l'exercice suivant. Des idées ont été exprimées et des propositions formulées pour le prochain plan de travail, mais il appartenait aux Parties d'en décider. De plus, comme les décisions budgétaires étaient prises à un plus haut niveau, le MED POL avait pour méthode de proposer les activités qu'il jugeait prioritaires, et d'allouer les fonds en conséquence une fois connu le budget. À la suite d'une remarque qui avait été faite, il a été convenu qu'il serait peut-être préférable d'utiliser les termes "document technique" et les termes "lignes directrices" lorsqu'il s'agissait d'un document sans rapport avec les lignes directrices formellement approuvées par les Parties contractantes.

**Point 5 de l'ordre du jour: Suite donnée à la Réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Mytilène, 26-28 mars 2007)**

**Point subsidiaire 5.1: Examen et approbation du Document opérationnel de MED POL-Phase IV (UNEP (DEPI)/MED WG.316/3)**

32. Le secrétariat du MED POL a indiqué que le document opérationnel de MED POL Phase IV (UNEP (DEPI)/MED WG.316/3), établi sur la base des conclusions et recommandations de la Réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, tenue à Mytilène en mars 2007, devait être approuvé par la réunion en cours pour transmission à la prochaine réunion des Points focaux du PAM, avant son adoption par les Parties contractantes. Le MED POL Phase IV, qui devrait être considéré davantage comme une extension plutôt qu'un remplacement de la Phase III, prévoyait de préserver les activités actuelles ou d'en améliorer l'exécution et proposait de développer les activités en fonction de l'évolution des besoins. Les nouvelles questions importantes qui n'étaient pas entièrement prises en compte dans la Phase III étaient énumérées dans l'introduction. Les activités envisagées, les résultats escomptés, les dates cibles, les sources d'information et de vérification, les responsabilités et les partenariats possibles et initiatives connexes étaient résumés sous forme de tableaux à la fin du document.

33. Certains représentants ont demandé des éclaircissements ou une amélioration de la rédaction du document. Il a été indiqué par exemple que la question des apports atmosphériques de polluants et des apports de polluants provenant des émergences aquifères devait faire l'objet de définitions et d'explications plus précises. On a suggéré de préciser que le programme d'assurance-qualité des données englobait tous les laboratoires participant aux activités du MED POL.

34. Plusieurs intervenants ont relevé des omissions apparentes dans le rapport. Référence devrait être faite, a-t-il été dit, au problème des eaux de ballast. Il était nécessaire de mentionner la coopération sous-régionale, appliquée par exemple à l'intégration de l'approche écosystémique. À ce propos, un participant s'est demandé ce qu'était devenu le projet pilote qui devait permettre de vérifier les incidences de l'application de cette approche dans la région.

35. En réponse à des observations et questions, le Coordonnateur du MED POL a demandé que toutes les propositions de modification soient communiquées par écrit au Secrétariat dès que possible, de préférence avant la fin de la réunion. Quant à la question des eaux de ballast, elle était déjà traitée dans une certaine mesure au titre des effets environnementaux du transport maritime et, de plus, relevait davantage du Protocole "aires spécialement protégées (ASP)".

36. S'agissant de la portée de son mandat, le MED POL se bornait simplement à exécuter les activités dont il était chargé par les Parties contractantes. C'était suite à une décision des Parties contractantes que le MED POL avait mis en œuvre, au nom du PAM, le projet financé par la Commission européenne pour faciliter l'application progressive de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines dans la région méditerranéenne. La feuille de route correspondante, établie au cours de deux réunions consultatives d'experts et approuvée à une réunion régionale d'experts désignés par les gouvernements, serait présentée par le Coordonnateur du PAM à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et, ultérieurement, à la réunion des Parties contractantes pour adoption.

37. En réponse à une suggestion tendant à ce que le rapport sur l'état d'avancement des activités comprenne des orientations et des critères à appliquer à la participation des ONG aux activités proposées du MED POL, M. Civili a fait savoir que seules les ONG accréditées auprès du PAM pourraient être invitées à participer à ces activités. Toutefois, cette participation serait nécessairement limitée dans la pratique, car les ONG actives dans le domaine de la pollution marine étaient très peu nombreuses. À une question soulevée au sujet du chevauchement des activités, il a répondu que le MED POL s'était toujours efforcé d'encourager la coopération avec des partenaires compétents afin d'éviter les doubles emplois, comme il le faisait en travaillant avec différents CAR et Secrétariats des conventions sur tout un éventail de sujets.

38. Au cours d'un échange de vues sur le tableau figurant dans le document opérationnel, de nombreuses propositions de modification ont été formulées. En particulier, il a été convenu que les activités qui avaient des incidences financières pour les Parties contractantes ne relevaient pas de la responsabilité du MED POL et devraient être présentées en conséquence. Quant à l'approche différenciée, plusieurs représentants ont appuyé une proposition tendant à supprimer les références au Protocole de Kyoto et à la Directive de l'Union européenne sur les quotas d'émissions échangeables en tant qu'initiatives connexes, qui dans ce contexte, a-t-on suggéré, pourraient être remplacés par une référence à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance.

39. À une question qui a été soulevée, M. Civili a répondu que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes nationaux de surveillance continue correspondaient à une obligation imposée par le Protocole "tellurique" et la Convention de Barcelone. À une autre question sur le Protocole "immersions", M. Abousamra a répondu que, sans être explicitement couvertes par ce protocole, les lignes directrices relatives au placement des récifs artificiels avaient été demandées et, par la suite, adoptées par les Parties contractantes. Leur mise en œuvre pourrait donc à juste titre figurer en tant qu'activité à entreprendre en vertu de ce Protocole. Il a été signalé en outre que

lorsqu'ils construisaient des récifs artificiels, les pays étaient en tout cas tenus de ne pas aller à l'encontre des objectifs du Protocole "immersions".

40. M. Abousamra a indiqué, en réponse à une observation faite par un participant, que l'activité consistant à lancer un Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) dans tous les pays était un objectif qui pouvait être atteint étant donné les résultats positifs qui avaient déjà été obtenus et le fait que les pays européens étaient pris en compte dans le Registre européen d'émissions de polluants (REEP).

41. Pour ce qui est de la coopération, un représentant a souligné que le MED POL n'était pas un mécanisme de financement. Il était de ce fait hors de question d'inclure parmi ses activités une participation à la "mise en œuvre" de l'Initiative Horizon 2020 et de la Stratégie marine européenne. En réalité, son rôle était de fournir des informations techniques liées à la mise en œuvre de telles initiatives et de faciliter la participation des pays. Le texte pertinent figurant dans le document devrait donc être modifié.

42. En réponse à des suggestions tendant à modifier les mentions figurant dans le tableau le secteur des pêches, de manière à ce qu'elles soient plus précises, un représentant a noté que la participation du MED POL dans ce domaine avait déjà été mentionnée par les Parties contractantes lorsqu'elles avaient approuvé la teneur du MED POL Phase IV. L'engagement convenu consistait à surveiller les impacts sur les écosystèmes de ce secteur en général, étant entendu que ce mandat avait des incidences politiques claires. Le Secrétariat a indiqué qu'une plus large gamme d'activités spécifiques pourrait être déterminée ultérieurement par les Parties contractantes, une fois qu'apparaîtraient clairement les conséquences de l'application de l'approche écosystémique. Il a été enfin convenu que les activités du MED POL devraient s'inscrire dans le cadre de son domaine de compétence, qui était de surveiller la pollution du milieu marin provenant, par exemple, de l'aquaculture et de l'immersion des déchets de la pêche industrielle.

43. Présentant la section "Production d'énergie" et répondant à une question, M. Civili a rappelé qu'à la suite d'une décision prise par les Parties contractantes à leur Quatorzième réunion, toutes les composantes du PAM étaient maintenant tenues de traiter des questions liées à l'énergie dans leur domaine de compétence. Le MED POL avait fait preuve de prudence en proposant des activités liées à l'énergie qui entraient uniquement dans le cadre du processus de mise en œuvre du PAS et étaient porteuses d'une valeur ajoutée. Comme il s'agissait d'un domaine entièrement nouveau pour le MED POL, la section pertinente était plutôt plus détaillée et explicative que les autres, mais pourrait être abrégée si nécessaire.

44. Plusieurs orateurs ont considéré que ces propositions étaient par trop ambitieuses, mettant en cause l'aptitude du MED POL, compte tenu de ses ressources financières et humaines, à mettre sur pied, par exemple, les mécanismes financiers et l'important portefeuille de projets qui étaient proposés. Davantage de renseignements étaient requis avant que les Parties ne puissent convenir d'entreprendre une gamme aussi large d'activités. Il a été proposé que l'on s'en tienne initialement à des projets pilotes, dans la limite des ressources disponibles.

45. M. Civili a expliqué que les propositions avaient été faites après consultation avec les autres parties prenantes. Le MED POL jouerait essentiellement un rôle de catalyseur et de partenaire et les activités proposées ne devraient pas exiger d'importantes ressources humaines et financières. Comme suite à des suggestions des participants, il a été convenu que les propositions pourraient être affinées et simplifiées.

46. Pour ce qui est de la section "Arrangements institutionnels" et comme suite à un échange de vues, il a été convenu que la principale activité proposée devrait être axée sur le renforcement de la participation effective des pays aux activités du MED POL, ce qui supposerait peut-être des contributions en nature et/ou en espèces.

47. Résumant le débat, M. Civili a informé les participants qu'une version révisée du tableau incorporant les modifications convenues serait disponible pour examen final avant la fin de la réunion. Lors d'une séance ultérieure, les participants ont examiné une version révisée du Document opérationnel relatif à la Phase IV, y compris le tableau, qui a été approuvée après des modifications présentées oralement (voir **annexe IV**).

**Point subsidiaire 5.2: Examen des dispositions prises dans le processus de préparation du nouveau texte juridiquement contraignant contenant des mesures et des échéanciers (art. 15 du Protocole "tellurique") (UNEP(DEPI)/MED WG.316/4 et 316/5)**

48. M. Civili a rappelé les décisions de la Réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux du MED POL, en particulier celles liées à la teneur proposée des futures mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants. Il avait été décidé que le Secrétariat établirait deux documents (une analyse comparative des engagements du PAS actuel et des accords et instruments juridiques internationaux et régionaux et un modèle décrivant les mesures possibles pour la réduction de la demande biologique en oxygène (DBO) d'origine industrielle) et que les Coordonnateurs nationaux feraient connaître au Secrétariat leur position sur la teneur envisagée des documents. Vu la brièveté des délais impartis, très peu de pays avaient fait part de leur position.

49. M. Civili a déclaré que les deux documents (UNEP(DEPI)/MED WG.316/4 et 316/5) n'avaient pas à être approuvés, mais avaient simplement pour objet de fournir des informations générales à utiliser lors de la préparation des mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants. Il a souligné que le document relatif au modèle décrivant les mesures possibles pour la réduction de la DBO d'origine industrielle faisait également suite à une demande des Parties contractantes qui souhaitaient que soit mis à jour le Plan régional adopté en 2003.

50. M. Civili a présenté le premier document (UNEP(DEPI)/MED WG.316/4) qui présentait une analyse comparative des engagements du PAS actuel et des accords et instruments juridiques internationaux, régionaux et européens correspondants. L'analyse des lacunes faisait apparaître des interconnexions croissantes entre le PAM et l'Union européenne, outre l'intérêt croissant que portait l'Europe à la protection de l'environnement méditerranéen, comme le prouvait le grand nombre d'initiatives européennes conçues pour atteindre cet objectif. Le MED POL, quant à lui, continuait de s'efforcer d'harmoniser ses propres politiques avec celles de l'Union européenne. À cette fin, il serait essentiel de revoir le concept de protection, les substances et les secteurs prioritaires à contrôler et les calendriers d'application. Étant donné les divergences intrinsèques que faisait apparaître l'analyse comparative, la seule option serait de combiner dans toute la mesure possible les stratégies de MED POL et les concepts européens. Le comblement des lacunes dans le domaine de la production et du suivi des données était également une question qui pourrait être traitée par le biais du système de rapports du PAM. L'analyse avait mis en lumière un facteur positif: la similarité des outils de mise en

œuvre utilisés dans le cadre du système de Barcelone, du Protocole "tellurique" et du PAS et de ceux qui étaient utilisés en application des textes législatifs européens.

51. Les participants ont jugé que les informations présentées dans le document étaient très utiles, notamment la comparaison des cadres juridiques qui faisait apparaître la complexité des questions que posait l'élaboration des futures mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants. Ainsi, il fallait, par exemple, résoudre les difficultés imputables au fait que certaines des substances prioritaires énumérées à l'annexe 1 du Protocole "tellurique" n'étaient plus prioritaires pour l'Union européenne. Vu ces divergences, il serait essentiel d'examiner en détail chaque substance et activité avant d'examiner les propositions et les mesures contraignantes. Il était essentiel également de mettre à jour les informations présentées dans le document. M. Civili a convenu que les questions mentionnées méritaient une attention particulière dans le cadre de la préparation des futures mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants et a demandé que soient soumises des informations pertinentes à jour.

52. M. Jordi Pon, expert du MED POL, a présenté le Plan régional et les mesures possibles pour la réduction, d'ici à 2010, de 50% de la BDO d'origine industrielle, et résumé la teneur du document UNEP(DEPI)/MED WG.316/5. Il a indiqué que les sources de données utilisées permettraient une analyse, non seulement aux niveaux régional et national, mais aussi au niveau sectoriel. Les données avaient fait apparaître d'importantes variations régionales dans l'intensité des émissions et des rejets, mais les secteurs prioritaires identifiés étaient similaires à ceux qui étaient énumérés dans le PAS.

53. Durant le débat qui a suivi, un certain nombre d'intervenants ont noté que l'exercice avait été utile, illustrant une logique sur laquelle on pourrait s'appuyer pour élaborer des mesures relatives à d'autres substances et pressions environnementales. Toutefois, plusieurs participants ont mis en doute la validité et la comparabilité des données sur lesquelles se fondait le plan. Le Secrétariat a indiqué que ces données avaient été fournies officiellement par les pays et que le MED POL n'était donc pas à même de les mettre en doute, mais pouvait toujours demander des éclaircissements en cas de contradictions apparentes.

54. En réponse aux intervenants qui demandaient les raisons pour lesquelles l'exercice avait porté sur la DBO et non sur un autre polluant, le Secrétariat a rappelé que la question avait été choisie par les Coordonnateurs nationaux du MED POL à Mytilène. Les Coordonnateurs nationaux pourraient inclure l'élaboration d'autres plans régionaux pour des substances et des secteurs différents dans leurs propositions concernant les travaux du MED POL pour l'exercice biennal à venir ainsi que dans le cadre de la stratégie globale allant jusqu'en 2010.

55. Plusieurs participants ont indiqué qu'il faudrait prévoir dans ces plans de procéder à une analyse des coûts-avantages afin d'orienter les décisions des pays quant aux techniques à utiliser pour réduire les émissions/rejets de polluants dans le milieu marin. Une fois réalisée l'analyse des coûts-avantages, il serait possible d'examiner les aspects socio-économiques et d'appliquer l'approche différenciée aux responsabilités.

#### **Projet de décision proposé sur le point 5.2 de l'ordre du jour**

56. M. Civili a invité les participants à examiner le texte d'un projet de décision sur le point 5.2 à soumettre aux Parties contractantes. Ce projet avait pour objet de présenter le processus complexe d'élaboration des nouvelles mesures et calendriers d'application qui feraient suite au PAS en cours de manière intégrée et synoptique. Il

indiquait clairement que la mise en œuvre des PAN se poursuivrait jusqu'à leur révision en 2011. Cette révision serait faite compte tenu des résultats de trois processus parallèles mais interdépendants, consistant à identifier les substances et les secteurs prioritaires, à définir un mécanisme de différenciation, y compris un processus de promotion du transfert des technologies, et les éléments découlant de l'application initiale de l'approche écosystémique. L'ensemble du processus servirait de base à la formulation des mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants prévus au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique".

57. À la suite d'un échange de vues, il a été décidé qu'un petit groupe de travail à composition non limitée se réunirait pour remanier le texte à la lumière des observations formulées, et ferait rapport le lendemain.

58. À une séance ultérieure, une version révisée du projet de décision a été soumise aux participants pour examen. M. Civili a insisté sur l'importance du consensus car l'idée était de transmettre le projet, s'il était approuvé, à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et, par la suite, à la réunion des Parties contractantes, pour adoption. À propos de l'approche de différenciation, il a dit, pour répondre aux préoccupations exprimées par un représentant, que cette approche serait élaborée et approuvée en suivant les mêmes étapes que pour l'approche écosystémique. Autrement dit, une décision sur la question serait formulée pendant le prochain exercice biennal aux fins de présentation à la réunion des Parties contractantes en 2009.

59. À l'issue du débat, la décision a été adoptée par consensus étant entendu que le Secrétariat rédigerait un préambule, tenant compte des observations formulées à incorporer dans la décision avant son examen à la réunion des Points focaux du PAM. Le texte, tel qu'il a été adopté, figure à l'**annexe V** du présent rapport. Un représentant a dit que la décision, au cas où elle sera/si adoptée par les Parties contractantes, doit être adoptée dans son ensemble et non point par point.

**Point subsidiaire 5.3: Examen de la politique en matière de données dans le cadre du Système d'information MED POL (UNEP(DEPI)/MED WG.316/6)**

60. M. Marco Montuori, représentant l'INFO/RAC, a présenté un document établi conformément à la demande de la Réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux du MED POL, tenue à Mytilène en mars 2007, et exposant la politique de gestion des données du Système d'information proposé pour le MED POL. Ce document portait sur les questions suivantes: nécessité d'élaborer une politique de gestion des données du MED POL; données couvertes par la politique; profils d'utilisateur; principes directeurs de l'accès aux données; définition des profils d'utilisateur; procédures de demandes d'accès aux données; et procédures d'accès aux données du MED POL.

61. Le document a été généralement bien accueilli par les participants qui l'ont jugé être un projet de politique concis et précis. Les profils d'utilisateur et les autorisations étaient bien définis et une distinction claire était faite entre les données d'accès public et les données d'accès limité, y compris les données brutes. On a souligné que l'accès des utilisateurs extérieurs au PAM aux données "limitées" devrait être subordonné à l'autorisation du pays concerné et que les données brutes fournies par les autorités nationales devraient être réservées à usage interne tant qu'elles n'avaient pas été traitées par le MED POL. La question a été posée de savoir comment les données provenant d'instituts de recherche et d'organismes similaires seraient traitées, si on essayait d'harmoniser les formats avec ceux des

organisations et des conventions pertinentes, et si le traitement des données par le MED POL se ferait comme auparavant.

62. M. Civili a répondu que les données des instituts et organismes de recherche publiées dans la littérature généralement accessible étaient par définition publiques, mais que seules celles qui seraient officiellement soumises par les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL seraient utilisées; le travail d'harmonisation de la politique en matière de données avec celles des conventions connexes était en cours; et le traitement des données se faisait selon les mêmes méthodes, mais en ligne.

63. Un représentant s'est demandé s'il était urgent d'approuver le document à la session en cours. Dans certains pays, il existait des dispositions légales qui régissaient l'accès aux données et il faudrait davantage de temps pour examiner une question aussi complexe. Il préconisait l'organisation d'un séminaire d'experts pour clarifier les questions en cause, comme cela avait été suggéré à la séance précédente. D'autres ne voyaient aucune raison de différer l'approbation, en faisant observer que le système ne permettait en aucun cas de divulguer des données contre le gré de leurs fournisseurs.

64. M. Civili a signalé qu'une décision de principe devrait être prise pendant la réunion car le système deviendrait opérationnel comme prévu en 2008. L'ordre du jour annoté était clair à ce sujet.

65. Le représentant de l'INFO/RAC a présenté un diagramme schématisant la procédure de demande et d'octroi de l'accès aux données de la base de données du MED POL, qui figure à l'**annexe VI** du présent rapport. En réponse à plusieurs questions soulevées pour savoir si le MED POL serait en mesure de confirmer qu'un pays a accepté qu'un autre pays utilise ses données, il a dit que le pays en soumettant ses données spécifierait qu'elles sont d'usage public ou limité. Selon la procédure par conséquent, chaque pays fournirait des données au MED POL en précisant si elles sont d'usage public, peuvent faire l'objet d'échanges uniquement avec d'autres Parties contractantes ou sont destinées à l'usage exclusif du MED POL. Il ne serait donc pas nécessaire de consulter à nouveau les pays.

66. Un participant a demandé si le producteur des données pourrait être informé de l'objectif pour lequel elles seraient utilisées. Le Secrétariat a répondu que les données des pays étaient généralement utilisées par le MED POL pour procéder à des évaluations qui étaient toujours soumises aux pays aux fins d'observations et d'approbation avant publication.

67. À la suite d'un échange de vues, il a été décidé, à l'initiative du Président, d'accepter le document en principe, en accordant du temps suffisant aux pays pour soumettre leurs observations avant la fin de 2007.

**Point 6 de l'ordre du jour: Examen et approbation du plan de travail pour les activités MED POL 2008-2009 (UNEP(DEPI)/MED WG.316/7)**

68. M. Civili, présentant le document UNEP(DEPI)/MED WG.316/7, a dit que les activités dont l'exécution est proposée au cours du prochain exercice biennal dans le cadre de MED POL devaient être soumises, après examen et modification par la réunion, à la prochaine réunion des Points focaux du PAM et, ultérieurement, à la réunion des Parties contractantes pour adoption. Bien que les allocations budgétaires n'aient pas encore été fixées, les priorités identifiées par les Coordonnateurs nationaux devraient se retrouver dans le programme qui serait finalement adopté. Il était entendu qu'il faudrait apporter certains changements au

document pour tenir compte des modifications apportées précédemment au document opérationnel relatif à la Phase IV.

69. Au cours du débat qui a suivi sur le sous-programme 1 (Application du Protocole "tellurique"), des représentants ont exprimé leurs préoccupations au sujet de la mise au point d'une approche de différenciation. L'un d'eux a demandé de veiller à ne pas anticiper un accord qui ne s'était pas encore fait sur la question. Un autre restait préoccupé par la question de la réconciliation d'une approche de différenciation pour la révision des PAN dans le cadre du PAS avec l'élaboration de nouvelles mesures et calendriers d'application juridiquement contraignants. M. Civili a répondu que la poursuite de la mise au point de l'approche de différenciation dépendait naturellement de l'accord préalable des Parties contractantes. Il a réitéré qu'il y avait possibilité de convergence des deux objectifs dans le cadre du processus "tellurique".

70. Plusieurs participants ont soulevé la question de la fiabilité et de la comparabilité des données sur les sources de pollution, conditions préalables à l'efficacité du programme. À propos de la comparabilité, un intervenant a fait valoir que la comparabilité absolue des données n'était pas essentielle dans le cadre d'une approche de différenciation quand la méthode utilisée était la même. M. Civili a fait savoir que le MED POL continuait toutefois de procéder à l'amélioration de la méthodologie et à l'actualisation de la base de données.

71. Un représentant s'est demandé si le programme pourrait intégrer d'autres sujets tels que l'identification des mesures de maîtrise liées au mercure, aux raffineries et à l'industrie des métaux. Malgré des contraintes budgétaires évidentes, le Secrétariat a noté la suggestion tendant à ce que, dans l'intervalle, des informations de base soient rassemblées sur ces questions.

72. Présentant le sous-programme 2 (Mise en œuvre du Protocole "immersions"), M. Civili a noté qu'une grande attention serait accordée pendant le prochain exercice biennal, notamment dans le cadre d'une coopération avec le Secrétariat de la Convention de Londres et d'autres réunions de parties prenantes nationales, dont l'intérêt n'était plus à prouver.

73. Au cours du débat qui a suivi, M. Abousamra a dit que les données du MED POL sur les immersions de munitions provenaient essentiellement de publications internationales, en raison de l'absence générale de réponse au questionnaire qui avait été adressé aux pays sur la question. De nombreux participants ayant fait part de leur volonté de soumettre les données pertinentes, il a été décidé d'adresser à nouveau le questionnaire aux Coordonnateurs nationaux afin de pouvoir rassembler des données plus complètes sur les immersions de munitions à partir des réponses reçues.

74. S'agissant des matériaux de dragage, M. Abousamra a relevé des incohérences entre les données fournies par les Ministères de l'environnement dans le cadre des systèmes de rapports nationaux et celles fournies par les Ministères des transports au Secrétariat de la Convention de Londres. Il était donc essentiel d'améliorer la coordination au niveau national. Des contacts utiles s'étaient déjà établis entre le MED POL et la Convention de Londres et devaient se resserrer encore au cours du prochain exercice biennal, quand l'attention se porterait aussi sur la question importante du placement.

75. M. Civili a ensuite passé en revue les objectifs et le contenu du sous-programme 3 (Mise en œuvre du Protocole "Déchets dangereux") et a signalé, à ce propos, le lancement de plusieurs projets de gestion des PCB dans le cadre du Partenariat stratégique du FEM visant à éliminer 1 100 tonnes de PCB, ce dont le MED POL était particulièrement fier. Insistant sur la nécessité d'apporter un appui

formel à ces projets, il a instamment demandé aux pays de se mobiliser pour faire part de leur approbation au FEM. Un représentant a reconnu que les projets PCB constituaient effectivement une référence pour la Convention de Barcelone et a ajouté que la collaboration au plus haut niveau était essentielle à leur réussite. Le CAR/PP demanderait aussi sous peu l'approbation de l'offre qu'il avait faite de faire office de centre régional pour la Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants (POP), l'idée étant d'éviter le chevauchement des activités et de mobiliser des ressources supplémentaires. Une réunion des parties prenantes sur les questions liées à la Convention de Stockholm a aussi été considérée comme une activité importante à inclure dans le sous-programme.

76. S'agissant du sous-programme 4 ("Évaluation de l'application des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux"), un représentant a dit que le système de surveillance continue devrait comprendre des systèmes d'observation et de surveillance opérationnelles. Plusieurs représentants ont souligné qu'il importait de disposer de méthodes d'analyse et d'échantillonnage normalisées et fiables pour assurer la comparabilité des résultats. M. Civili a donné aux participants l'assurance que l'actualisation de la méthodologie appliquée aux BBN et à leur contenu n'entraînerait pas de changement fondamental.

77. Il a été fait remarquer que l'expression "point chaud" était perçue par le public comme indiquant un type de situation, alors que les points chauds étaient très différents quant à leur source et au degré de risque qu'ils représentaient. Il a été suggéré d'utiliser des termes plus précis.

78. Les participants ont approuvé une suggestion de M. Civili tendant à ce que l'établissement d'indicateurs de pollution marine figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion sur les activités de surveillance continue.

79. M. Civili, présentant le sous-programme 5 ("Utilisation d'outils d'application"), a dit que l'objectif de la mise au point d'un mécanisme de transfert de technologies serait modifié à la lumière du débat sur les activités de MED POL Phase IV. Il a rendu hommage au CIS-ONUDI pour ses importantes contributions intellectuelles, techniques et financières à la mise en œuvre des IETMP.

80. Un représentant a soulevé le problème de la maintenance du matériel de laboratoire, qui avait été précédemment fourni par l'AIEA. Il a proposé que le MED POL assure une formation au calibrage, à l'analyse et à la maintenance. M. Civili a répondu que le type d'assistance fournie dans le passé par le MESL-AIEA à tous les laboratoires avait été interrompue pour des raisons budgétaires. M. Jae Oh, MESL-AIEA, se renseignerait pour savoir si une formation pourrait être prévue dans un des programmes de coopération technique de son organisation. Il enverrait un questionnaire aux pays pour obtenir des informations sur leurs priorités en matière de financement. Un participant a fait observer qu'il serait aussi nécessaire de prévoir une formation aux techniques de mesure des indicateurs biologiques.

81. Au cours du débat sur le sous-programme 6 (Modifications physiques et destruction des habitats), un représentant a demandé que la question ne soit pas présentée uniquement sous ses aspects négatifs. M. Civili a répondu que le MED POL reconnaissait la contribution du dessalement au développement, mais il considérait le mandat du MED POL, qui est de réduire la pollution du milieu marin, d'être la priorité. Le représentant de CAR/ASP a fait référence à ses études continues de l'impact de l'eau salée sur les habitats, à travers une activité de CAMP/PAC co-mené avec CAR/PAP. CAR/ASP a proposé de collaborer avec MED POL pour les activités concernant les modifications des habitats par les usines de dessalement. Le représentant d'une ONG a dit que des ONG telles que la sienne

souhaiteraient participer à la réalisation des deux objectifs du sous-programme, dans lequel elles avaient déjà fait preuve de leur efficacité.

82. Présentant le sous-programme 7 (Santé publique), M. Kamizoulis a dit que ce sous-programme avait pour objectifs, d'une part, d'aider les pays à améliorer la gestion et le fonctionnement des stations d'épuration des eaux usées municipales et l'utilisation de l'eau recyclée et, d'autre part, de les aider à assurer la surveillance des eaux de baignade et des eaux conchylicoles. Les participants ont proposé de faire référence à la Directive de l'Union européenne sur les eaux de baignade et de prévoir une plus grande participation des ONG aux activités de santé publique.

83. S'agissant du sous-programme 8 (Coopération et arrangements institutionnels), M. Civili a fait observer que le resserrement de la coopération avec tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernés serait très profitable à l'efficacité du MED POL. Une attention spéciale serait accordée au renforcement du partenariat avec les CAR, l'Union européenne et l'AEE dans le cadre de l'Initiative Horizon 2020.

84. Présentant le sous-programme 9 (Participation des parties prenantes et large visibilité du MED POL auprès du public), M. Civili a dit que, parmi les objectifs du sous-programme, figuraient l'augmentation de la participation du secteur privé en étroite coopération avec le CAR/PP et l'aide à la création de sites web nationaux sur le MED POL pour améliorer la visibilité de ce dernier auprès du public.

85. À propos du sous-programme 10 (Production d'énergie et transport maritime), M. Civili a dit clairement qu'il faudrait modifier les objectifs déclarés du sous-programme pour tenir compte du débat antérieur sur cette question.

86. Un représentant a fait savoir à la réunion que le programme de travail de CAR/PP s'est composé des activités supplémentaires, qui n'étaient pas présentées dans le plan de travail de MED POL pour 2008-2009 et qui visaient à faciliter la mise en œuvre du Protocole "tellurique".

87. Le plan de travail pour l'exercice biennal 2008-2009, tel que modifié, a été approuvé (voir **annexe VII**).

#### **Point 7 de l'ordre du jour: Questions diverses**

88. M. Gabriel P. Gabrielides (Consultant PAM/MED POL) a présenté le processus d'application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines par le PAM. Maintenant achevé, un projet Communauté européenne/PAM, connu sous le nom d'ECOMED, avait été conçu pour faciliter l'application de cette approche par le PAM et ses composantes et fournir une feuille de route à cette fin au PAM et aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone. Dans le cadre de ce projet, qui avait été coordonné par le MED POL au nom du PAM, un groupe de travail d'experts avait tenu deux réunions en 2006 pour préparer des propositions à l'intention d'une réunion régionale d'experts désignés par les gouvernements en février 2007.

89. Ayant présenté la définition communément admise de l'approche écosystémique, M. Gabrielides a donné des exemples d'instruments internationaux, tant contraignants que non contraignants, qui faisaient référence, implicitement ou explicitement, à l'approche écosystémique, ainsi que des exemples d'organisations régionales ayant déjà commencé de mettre en œuvre cette approche. L'approche écosystémique exigeait la détermination d'objectifs liés à l'écosystème et le respect de principes tels que l'intégration et la mobilisation des parties prenantes. La première étape de l'approche consistait à convertir la vision écologique de la

Méditerranée, jusque-là simple description, en un objectif quantifié, puis de modifier en conséquence les plans de gestion existants. M. Gabrielides a mis l'accent sur les recommandations proposées par la réunion d'experts désignés par les gouvernements, à l'intention de la Réunion des parties contractantes. Ces recommandations comportaient une feuille de route, une vision écologique pour la Méditerranée et trois objectifs stratégiques, dont le plus pertinent, pour ce qui est de la participation du MED POL, était celui qui portait sur la réduction de la pollution marine.

90. Tous les travaux futurs sur l'approche écosystémique seraient dorénavant entrepris au niveau du PAM. Sous réserve de l'approbation des recommandations et de la feuille de route par les Parties contractantes, une réunion d'experts se tiendrait au printemps 2008 pour traiter des questions, non encore examinées, des domaines de gestion et des études pilotes. Enfin, M. Gabrielides a déclaré que les incidences pour le PAM, notamment pour ce qui est de son cadre institutionnel et de sa capacité, avaient également été étudiées par le groupe de travail, qui considérait qu'aucun changement n'était nécessaire à ce stade.

91. Répondant à des questions, M. Gabrielides a indiqué qu'aucune décision n'avait été prise à propos des domaines de gestion et des projets pilotes: ces questions seraient traitées au printemps 2008.

92. M. Jae Oh, représentant du MESL-AIEA, a présenté diverses activités entreprises par son laboratoire. Le MESL-AIEA, seul laboratoire marin du système des Nations Unies, avait pour tâche de fournir aux États les services suivants: recherche en vue de protéger l'environnement marin de la radioactivité et de la pollution; applications des techniques et solutions nucléaires et isotopiques à la surveillance des processus océaniques, des écosystèmes marins et des effets de la pollution; connaissances spécialisées, formation et matériaux de référence pertinents pour le développement durable et la surveillance du milieu marin; et partenariats stratégiques avec des institutions marines internationales appartenant ou non au système des Nations Unies. M. Oh a ensuite décrit le système d'information marine en ligne MARiS, qui consistait en une base de données relationnelle rassemblant des bases de données institutionnelles, rapports et publications scientifiques vérifiées, accessible à des utilisateurs identifiés, dans le respect des droits de propriété intellectuelle. Il a informé la réunion de la prochaine Croisière scientifique internationale dans la mer Adriatique et le nord de la mer Ionienne (16-30 septembre 2007), à laquelle participeraient de 25 à 30 spécialistes de pays de la Méditerranée orientale et d'autres pays méditerranéens, et qui avait pour objet d'étudier les processus océanographiques par des mesures scientifiques et échantillonnages de l'eau, des sédiments et des organismes marins. Pour conclure, M. Oh a procédé à un tour d'horizon des questions émergentes et des nouvelles substances polluantes, ainsi que des activités de son laboratoire en matière de constitution de nouvelles capacités.

93. M. Civili a remercié le représentant du MESL-AIEA pour sa présentation et a souligné la contribution apportée par le Laboratoire au MED POL et l'énorme potentiel que constituait la base de données pour les activités de surveillance et les questions émergentes. L'intégration éventuelle de cette base de données avec celle du MED POL actuellement mise en place par l'INFO/RAC constituerait une source inestimable d'informations.

94. M. Jacques Verdier, représentant d'Eurochlor, a décrit le travail de son organisation en ce qui concerne la réduction de la pollution dans la Méditerranée. Eurochlor était une fédération de professionnels de l'industrie européenne du chlore, représentant 45 sociétés, dont certaines comptaient parmi les plus grandes du monde et d'autres étaient des petites entreprises. Le chlore était l'une des principales

matières premières de l'industrie chimique et était à la base de nombreux dérivés utilisés pour la production d'un grand nombre d'articles employés dans les industries électronique, pharmaceutique, automobile et aéronautique et pour le traitement de l'eau.

95. Le prédécesseur d'Eurochlor était le Bureau international technique du chlore, qui avait pour tâche d'assurer la sécurité des processus de production, des employés et du transport de chlore. Eurochlor s'attachait quant à lui à réduire les émissions provenant des sites de production de chlore et des industries utilisatrices, de manière à réduire au minimum leur impact sur l'environnement. À cette fin, il collaborait étroitement avec divers organismes de la Commission européenne et les Conventions internationales sur l'environnement. Le chlore était produit par électrolyse du mercure et par des procédés à diaphragme et à membrane. L'une des principales activités d'Eurochlor consistait à réduire les émissions de mercure par le biais d'accords volontaires et des progrès sensibles avaient été réalisés sur cette voie. Eurochlor effectuait également des études d'évaluation des risques dans les sites industriels et aux alentours.

96. M. Civili a déclaré qu'Eurochlor pourrait fournir des renseignements utiles pour la mise en œuvre du PAS. Deux représentants se sont félicités du partenariat entre le MED POL et l'industrie, qui pouvait constituer un bon moyen pour des informations de référence .

#### **Point 8 de l'ordre du jour: Examen et approbation du projet de rapport**

97. Les Coordonnateurs ont adopté le projet de rapport en anglais et en français à la réunion de jeudi 28 juin 2007.

98. Ils ont aussi adopté la version révisée du document contenant les activités dont l'exécution est proposée au cours de l'exercice biennal 2008-2009 dans le cadre de MED POL, telle que modifiée (voir **annexe VII**).

#### **Point 9 de l'ordre du jour. Clôture de la réunion**

99. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 28 juin 2007 à 12h30.

# **ANNEXE I**

## **LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA  
ALBANIE**

**Ms Zamira Dana**

Director of Directory of the References and Analyzes  
Agency of the Environment and Forestry  
Rruga "Halil Bega", Nr.23  
Tirana, Albania

Tel: +355 4 371237  
Fax: +355 4 371243  
Mob.: +355 68 24 29727  
E-mail: radazamira@yahoo.com,yllidana@interalb.net

**BOSNIA AND HERZEGOVINA  
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

**Ms Sabina Hadziahmetovic**

Hydro – Engineering Institute  
1 Stjepana Tomica Str.  
71 000 Sarajevo  
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 207 949  
Fax: +387 33 207 949  
E-mail: sabina.hadziahmetovic@heis.com.ba

**CROATIA  
CROATIE**

**Mr. Nenad Smodlaka**

Rudjer Boskovic Institute  
Centre for Marine Research – Rovinj  
5 Giordano Paliaga  
P.O. Box 150, HR-52210  
Rovinj, Croatia

Tel: +385 52 804 701  
Fax: +385 52 813 496  
E-mail: smodlaka@cim.irb.hr

**CYPRUS  
CHYPRE**

**Ms Marina Argyrou**

Department of Fisheries and Marine Research  
(DFMR)  
Ministry of Agriculture, Natural Resources and  
Environment  
101 Bethleem Street, Strovolos, 1416 Nicosia,  
Cyprus

Tel: +357 22807852  
Fax: +357 22775955  
E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy

**EGYPT  
ÉGYPTE**

**Ms Fatma AbouShouk**  
Head of Environmental Management Sector  
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)  
Cabinet of Ministers  
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road  
P. O. Box 955 Maadi  
11728 Cairo  
Egypt

Tel: +20 2 5256450  
Fax: + 20 2 5256454, +20 2 5256475  
E-mail: faboushouk@mailcity.com

**EUROPEAN COMMISSION  
COMMISSION EUROPEENNE**

**Mr. Jose Rizo-Martin**  
Principal Administrator  
Directorate General for Environment  
European Commission  
200 rue de la Loi  
B-1049 Brussels  
Belgium

Tel: +32 2 2950106  
Fax: +32 2 2968825  
E-mail: jose.rizo-martin@ec.europa.eu

**FRANCE  
FRANCE**

**Ms Sylvie Ravalet**  
Chef du Bureau de la Mer  
Direction de l'Eau  
Ministère d'Ecologie et du Développement Durable  
20 Avenue de Ségur  
75302 Paris 07 SP, France

Tel: + 33 1 42 19 22 34  
Fax: + 33 1 42 19 12 22  
E-mail: Sylvie.ravalet@ecologie.gouv.fr

**Mr. Richard Berridge**  
Bureau de la Mer  
Direction de l'Eau  
Ministère d'Ecologie et du Développement Durable  
20 Avenue de Ségur  
75302 Paris 07 SP, France

Tel: + 33 1 42 19 12 66  
Fax: + 33 1 42 19 12 22  
E-mail: richard.berridge@ecologie.gouv.fr

**GREECE  
GRECE**

**Ms Anastasia Bakali-Lazarou**  
National Coordinator for MED POL Head  
Central Water Agency  
Ministry for the Environment, Physical Planning and  
Public Works  
147 Patission Street  
11251 Athens  
Greece

Tel: +30 210 8650106  
Fax: +30 210 8662968  
E-mail: a.lazarou@dpers.minenv.gr

**ITALY  
ITALIE**

**Mr. Damiano Luchetti**  
Expert  
Ministry for the Environment, Land and Sea  
Via Capitan Bavastro 174  
Rome 00145  
Italy

Tel: + 39 06 57225375  
E-mail: Luchetti.Damiano@minambiente.it

**LIBYA  
LIBYE**

**Mr. Abdulfatah Mohamed Boargob**  
Ministry of Environment  
Environment General Authority  
P.O. Box 83173a  
Tripoli  
Libyan Arab Jamahiriya

Tel:+218 912112236  
Fax:+218 21 4839991  
E-mail: aboargob@yahoo.co.uk

**MONACO  
MONACO**

**Mr. André Veglia**  
Coordonnateur National MEDPOL  
Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de  
la Construction  
Les Terrasses de Fontvieille  
23 avenue Albert II  
98000 Monaco

Tel: +377 98 988179  
Fax: +377 98 988802  
E-mail: aveglia@gouv.mc

**MOROCCO  
MAROC**

**Mr. Mustafa Terhzaz**  
Chef de la Division de la Surveillance et de la  
Recherche  
Direction de Surveillance et de la Prévention des  
Risques  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau,  
et de l'Environnement  
n°2, Rue Oum Er Rbia  
Agdal, Rabat  
Maroc

Tel: +212 37 772656  
Fax: +212 37 681641  
E-mail: terhzaz\_env@yahoo.fr

**SLOVENIA  
SLOVENIE**

**Ms Valentina Turk**  
Marine Biological Station Piran  
National Institution of Biology  
Fornace 41  
P.O. Box 22  
SI-6330, Piran  
Slovenia

Tel: +386 5 6712916  
Fax: +386 5 6712901  
E-mail: turk@mbss.org

**SPAIN  
ESPAGNE**

**Mr. Victor Escobar**  
Jefe de Area de Coordinación Institucional  
Subdirección General Calidad del Aire y de  
Prevención de Riesgos  
Ministry of Environment  
Plaza de San Juan de la Cruz s/n  
28071 Madrid  
Spain

Tel: +34 91 4535355  
Fax: +34 91 5340583  
E-mail: vaescobar@mma.es

**SYRIAN ARAB REPUBLIC  
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

**Mr. Khaldoon Mourad**  
Environmental Engineer  
MED POL National Coordinator  
General Commission for Environmental Affairs  
Ministry of Local Administration and Environment  
P.O. Box 3773  
Damascus  
Syrian Arab Republic

Mob.: +963 955 436 841  
Fax: +963 11 44 61 0 79  
E-mail: khaldoonmourad@yahoo.com

**TUNISIA  
TUNISIE**

**Mr. Samir Kaabi**  
Chef de Département Contrôle et Intervention  
Agence Nationale de Protection de l'Environnement  
15 rue 7051 Cité ESSALEM  
Centre Urbain Nord  
2080 Ariana, Tunisie

Tel:+216 71 750 822  
Fax:+216 71 753 991  
E-mail: dt.Ctl@anpe.nat.tn

**Mr. Lassaad Chouba**  
Chercheur  
Institut National des Sciences et Technologies de la  
Mer Salammbô  
Port de pêche La Goulette  
2060 Tunis, Tunisie

Tel: + 216 71 735848  
Fax: + 216 71 732622  
Mob.: +21698 426234  
E-mail: lassaad.chouba@instm.rnrt.tn

**Mr. Mohamed Ben Hassine**

Chef du projet de contrôle de la pollution de l'eau  
Agence Nationale de Protection de l'Environnement  
Rue de Caméroun – Belvédère  
BP 52  
1002 Tunis, Tunisie

Tel:+ 216 71 289281  
Fax:+ 216 71 845479  
E-mail: bhassinegr@yahoo.fr

**Mr. Mabrouk Nedhif**

Directeur de l'Hygiène du Milieu et de la Protection  
de l'Environnement  
Ministère de la Santé Publique  
Bab Saadun  
Tunis, Tunisie

Tel:+ 216 71 576115  
Fax:+ 216 71 576010  
Mob.:+ 216 22940111  
E-mail: mabrouk.nedhif@rns.tn

**Ms Mounira Hamdi**

Ingénieur  
Agence Nationale de Protection de l'Environnement  
Centre Urbain Nord, 15 Rue  
7051 cité Essalem 2080 Tunis  
BP 52 Belvédère  
Tunisie

Tel:+ 216 71 233600  
Fax:+ 216 71 232811  
Mob.: +216 99 58442  
E-mail: hamdim76@yahoo.fr

**Mr. Ahmet Rifat Ilhan**

Expert of Environment and Forestry  
CP/RAC National Focal Point  
T.R. Ministry of Environment and Forestry  
General Directorate of Environmental Management  
Department of Marine and Coast Management  
Sogutozu Caddesi No: 14/E Bestepe  
Ankara, Turkey

Tel: +90 312 207 66 28  
Fax: +90 312 207 66 95  
Mob.: +90 5359438656  
E-mail: armidoarmido@yahoo.com

**Mr. Mehmet Askiner**

Assistant Expert  
T.R. Ministry of Environment and Forestry  
General Directorate of Environmental Management  
Department of Marine and Coast Management

**TURKEY  
TURQUIE**

UNEP(DEPI)/MED WG. 316/8  
Annexe I  
page 6

Sogutozu Caddesi No: 14/E Bestepe  
Ankara, Turkey

Tel: +90 312 207 52 37  
Fax: +90 312 207 66 95  
Mob.: +90 532 4782137  
E-mail: mehmetaskiner@gmail.com

**OBSERVER  
OBSERVER**

**MONTENEGRO  
MONTENEGRO**

**Mr. Pavle Djuraskovic**  
Head  
Department for Environmental Protection  
Hydrometeorological Institute  
Proleterska 19  
81000 Podgorica  
Montenegro

Tel: + 381 81 247973/ +381 81 246509  
Fax: + 381 81 247973  
E-mail: pavle.djuraskovic@meteo.cg.yu

**PALESTINIAN AUTHORITY  
AUTHORITE PALESTINIENNE**

**Mr. Mohammed Eila**  
Deputy Director General of Projects and  
International Relation  
MED POL National Coordinator  
Environment Quality Authority  
Palestinian Authority

Tel: +972 8 2847208  
Fax: +972 8 2847198  
Mob.: +970 599 254767  
E-mail: meila@gov.ps

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS  
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT  
PROGRAMME  
COORDINATING UNIT FOR THE  
MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
UNITE DE COORDINATION DU PLAN  
D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

**Mr. Paul Mifsud**  
Coordinator  
Tel: +30 210 72 73 101  
E-mail: paul.mifsud@unepmap.gr

**Mr. Francesco Saverio Civili**  
MED POL Coordinator  
Tel: +30 210 72 73 106  
E-mail: fscivili@unepmap.gr

**Mr. Fouad Abousamra**  
MED POL Programme Officer  
Tel: +30210 72 73 116  
E-mail: fouad@unepmap.gr

**Mr. Gabriel P. Gabrielides**  
MAP/MED POL Consultant  
Tel: +30 210 72 73 132  
E-mail: gabriel@unepmap.gr

**Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan**  
P.O. Box 18019  
48 Vassileos Konstantinou Avenue  
116 10 Athens, Greece  
Tel: +30 210 7273100  
Fax: +30 210 7253196/7  
E-mail: unepmedu@unepmap.gr  
<http://www.unepmap.org>

**MED POL Expert**

**Mr. Jordi Pon**  
Enresa Enviro Chair of Sustainability and Waste  
Management  
Edifici B2, UPC Campus Nord  
c. Jordi Girona, 1-3  
08034 Barcelona  
Spain

Tel: +34 93 401 70 76  
E-mail: jordi.pon@upc.edu

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA  
MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER  
PRODUCTION  
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR UNE  
PRODUCTION PROPRE**

**Ms Virginia Alzina**  
Director  
Regional Activity Center for Cleaner Production  
Mediterranean Action Plan - United Nations  
Environment Program  
C/ Dr. Roux, 80  
08017 Barcelona - Spain

Tel: +34 93 5538790  
Fax: +34 93 5538795  
E-mail: valzina@cprac.org  
<http://www.cprac.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR  
INFORMATION AND COMMUNICATION  
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES  
INFORMATION ET COMMUNICATION**

**Mr. Marco Montuori**  
INFO/RAC  
Via Cagliari, 40  
00198 Rome  
Italy

Tel: + 39 06 85305147  
Fax: +39 06 8542475  
E-mail: mmontuori@inforac.org  
<http://www.inforac.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIAL  
PROTECTED AREAS  
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES  
AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES**

**Mr. Abderrahmen Gannoun**  
Director SPA/RAC  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337  
1080 Tunis Cedex  
Tunisia

Tel: +216 71 206649, 206485, 206851  
Fax: +216 71206490  
E-mail: car-asp@rac-spa.org  
<http://www.rac-spa.org>

**Mr. Daniel Cebrian Menchero**  
SAP BIO Programme Officer  
Regional Activity Centre for Specially Protected Areas  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337  
1080 Tunis Cedex  
Tunisia

Tel: +216 71 206649, 206485, 206851  
Fax: +216 71206490  
E-mail: car-asp@rac-spa.org, daniel.cebrian@rac-  
spa.org  
<http://www.rac-spa.org>

**Ms Christine Pergent Martini**  
Directeur Scientifique  
SPA/RAC  
Boulevard du Leader Yasser Arafat  
B.P. 337  
1080 Tunis Cedex

Tunisie

Tel: +216 71 206649, 206485, 206851

Fax: +216 71206490

Mob.: +216 23 815451

E-mail: [christine.pergent@rac-spa.org](mailto:christine.pergent@rac-spa.org)

<http://www.rac-spa.org>

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER  
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET AUTRES  
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY  
AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ÉNERGIE  
ATOMIQUE**

**Mr. Jae Oh**  
Head  
Marine Environmental Studies Laboratory  
IAEA-Marine Environment Laboratories  
Department of Nuclear Sciences Applications  
4 Quai Antoine 1er MC 98000  
Principality of Monaco

Tel: + 377 97 97 72 36  
Fax: + 377 97 97 72 76  
E-mail: J.Oh@iaea.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE**

**Mr. George Kamizoulis**  
WHO/MED POL Senior Scientist  
P.O. Box 18019  
48, Vassileos Konstantinou Avenue  
116 35 Athens, Greece

Tel: +30 210 72 73 105  
Fax: +30 210 7253196/7  
E-mail: whomed@hol.gr

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

**EURO CHLOR  
EURO CHLOR**

Mr. Jacques Verdier  
Counsellor  
Avenue Van Neuwenhuyse,4  
B-1040 Brussels  
Belgium

Tel: +32 2 6767251  
Fax: +32 2 2311301  
E-mail: jacques-verdier@wanadoo.fr

**LEGAMBIENTE  
LEGAMBIENTE**

Mr. Daniele Calza Bini  
Policy Advisor  
403 Via Salaria  
00199 Rome  
Italy

Tel: +39 06 86268330  
Fax: +39 06 86218474  
Mob.: +39 3351357422  
E-mail: d.calzabini@mail.legambiente.com,  
protezionecivile@mail.legambiente.com  
<http://www.legambiente.com>

## **ANNEXE II**

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR NADHIR HAMADA,  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT  
DURABLE DE TUNISIE**

République Tunisienne  
Ministère de l'Environnement  
et du Développement Durable

*Discours de Son Excellence  
Monsieur Nadhir HAMADA  
Ministre de l'Environnement et du Développement  
Durable  
à l'ouverture de  
la réunion des coordonnateurs du MEDPOL.*

Hammamet 25 juin 2007

**Monsieur Paul MIFSUD**  
**Coordonnateur du Plan d'Action pour la Méditerranée,**

**Monsieur Francesco Saverio CIVILI**  
**Coordonnateur du Programme d'Evaluation et de Maîtrise**  
**de la Pollution dans la Région Méditerranéenne, MED**  
**POL,**

**Monsieur George Kamizoulis**  
**Coordonnateur du bureau de l'Organisation Mondiale de la**  
**Santé auprès du Plan d'Action pour la Méditerranée.**

**Mesdames et Messieurs les coordonnateurs nationaux du**  
**Programme MED POL.**

**Mesdames et Messieurs.**

Je voudrais, tout d'abord, adresser mes souhaits de bienvenue en Tunisie, aux honorables personnalités qui participent à cette importante réunion. Mes remerciements vont aussi au Plan d'Action pour la Méditerranée, au Programme d'Evaluation et de Maîtrise de la Pollution dans la Région Méditerranéenne, MED POL, l'Organisation Mondiale de la Santé et à toutes les Organisations régionales qui agissent pour une meilleure coordination entre les pays euro-méditerranéens dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

**Mesdames, Messieurs.**

L'action de nos pays pour concrétiser les différents objectifs d'un développement durable pour un environnement, s'inscrivent dans l'esprit du Partenariat Euro-Méditerranéen, lancé en 1995 avec la Déclaration de Barcelone afin que la Méditerranée redevienne une « région de prospérité partagée » et une zone de libre échange entre les 27 pays concernés soit établie à l'horizon 2010. Ce qui suppose un dialogue politique et une coopération accrue entre les partenaires.

De plus, l'organisation de cette réunion me donne l'occasion de rappeler la déclaration du Caire pour la Conférence Ministérielle Euro- méditerranéenne sur l'environnement, tenue le 20 novembre 2006. Cette déclaration a approuvé le calendrier élaboré pour l'initiative Horizon 2020 en faveur de la dépollution de la mer méditerranée d'ici à 2020 et a appelé à une mobilisation prévisible et durable des ressources financières nécessaires pour soutenir et mettre en œuvre la stratégie de l'environnement pour la méditerranée.

### **Mesdames et Messieurs ;**

Il est évident, pour nous, citoyens de pays méditerranéens, que les dernières décennies ont été marquées par des pressions considérables sur les ressources naturelles, souvent malheureusement limitées, de notre région et sur ses écosystèmes marins et terrestres, très fragiles.

Ces pressions, qui peuvent être historiquement attribuées au développement des activités économiques, seraient amplifiées par des phénomènes globaux tels que les changements climatiques auxquels l'humanité toute entière devrait faire face et œuvrer pour s'adapter à ses conséquences potentielles.

Marquant sa ferme volonté de participer activement à la protection de l'environnement mondial, la Tunisie a signé et ratifié l'ensemble des traités et accords internationaux en la matière. En outre, elle a su adopter, sous l'égide la politique clairvoyante et avant-gardiste de son excellence le Président de la république Zine El Abidine Ben Ali, des stratégies environnementales et de développement durable à même de contribuer efficacement à l'effort régional de préservation de la mer méditerranée.

Ces stratégies s'appuient, entre autres, sur la gestion écologiquement rationnelle des déchets liquides et solides, la lutte contre la pollution et le transfert des technologies propres,

la maîtrise de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables et le développement de la couverture végétale et forestière.

La Tunisie a toujours considéré que le développement économique et social et la protection de l'environnement sont indissociables. Animé par ce souci, elle a adhéré à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone) et ses Protocoles et les amendements qui y sont relatifs en vue de protéger la région méditerranée et de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie de ses citoyens.

Dans ce cadre, les efforts du Plan d'Action pour la Méditerranée ainsi que du Programme MED POL, sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, sont louables et méritent notre respect.

Le soutien aux efforts du PAM a été et restera une constante dans notre politique de coopération dans le domaine de l'environnement. D'ailleurs, je rappelle à cette occasion, que l'Agenda MED 21 fût élaboré à Tunis dès 1994. C'est sur la base de cet agenda que la Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD) a été mise en place.

**Mesdames, Messieurs,**

Depuis Le Changement de 1987, la Tunisie s'est engagée dans un nouveau projet de société qui situe les droits des citoyens et sa promotion sociale et économique au centre de ses préoccupations. Le gouvernement, sous l'impulsion du **Président Ben Ali**, et tout en poursuivant et en amplifiant les actions positives du passé, les a incluses dans une politique globale du changement visant la concrétisation d'un projet ambitieux de société, dont l'un des axes principaux est de soutenir un mode de développement intégral, fondé sur l'équité sociale et la garantie du bien-être de chacun, dans un environnement sain et préservé.

Ainsi, et depuis bientôt une vingtaine d'années, notre pays a esquissé et mis en œuvre les principales composantes d'une politique de développement durable fondée sur l'intégration de l'environnement dans les politiques et programmes sectoriels de développement, fidèle en cela à l'esprit des différentes résolutions internationales et régionales, et soucieuse de favoriser un dialogue efficace pour une coopération fructueuse et durable dans le monde.

D'autre part, et déterminée à poursuivre les objectifs du développement et de croissance dans le cadre de l'économie globale, la Tunisie - qui a opté pour l'intégration économique avec l'Europe, partenaire privilégié pour le développement - est, tout particulièrement, préoccupée par la réalisation d'un saut qualitatif au niveau de ses performances économiques globales par la promotion de ses exportations et la nécessité d'une mise à niveau environnementale des différents secteurs de production afin de faire face à la concurrence et à se positionner sur le marché européen.

Elle s'est également attachée à achever « sa transition environnementale » par l'intégration de la durabilité dans les différents secteurs de l'économie, une gestion écologique de ses ressources naturelles (eau, sol, littoral) et l'harmonisation de sa législation environnementale avec la réglementation européenne conformément à l'accord d'association, ce qui constitue de nouveaux défis pour un pays émergent qui aspire, en fait, à une croissance économique soutenue.

A vrai dire entre l'économie et l'écologie, la Tunisie a toujours opté pour une stratégie de conciliation dans un contexte particulièrement difficile marqué par la rareté des ressources, la fluctuation des cours internationaux et une conjoncture économique défavorable ; ce qui constitue le mérite d'un pays, certes petit par sa géographie, mais qui se veut grand par l'ingéniosité de ses hommes et la volonté de son peuple sous la conduite avisée du Président de la République.

## **Mesdames, Messieurs,**

Les questions relatives à la protection de l'environnement tiennent une place de choix dans la stratégie de développement économique et social de la Tunisie. Nous oeuvrons avec beaucoup d'ardeur pour concilier développement et environnement à travers une sage politique d'utilisation des ressources et une action préventive contre toutes les formes d'atteinte à l'environnement.

Toutefois, nous ne pouvons nous empêcher de constater que la conciliation entre environnement et développement, si elle apparaît facile à concevoir, s'avère souvent laborieuse à mettre dans la pratique.

Ce sont là les difficultés d'assurer l'adaptabilité de la Tunisie aux changements climatiques, de lutter contre la désertification, de préserver la biodiversité et le patrimoine génétique.

A ces questions d'environnement global, s'ajoutent en fait d'autres préoccupations qui sont spécifiques à la région tels que la lutte contre la pollution marine générée par les navires.

En effet, l'instauration des zones de protection et de sauvegarde au Nord de la méditerranée ne font que déplacer le problème de la pollution marine vers le Sud, ce qui nécessite des pays riverains de revoir leur stratégie de coopération en la matière.

Par ailleurs, la lutte contre la pollution hydrique et solide constitue toujours une priorité de la politique nationale dans le domaine de l'environnement et ce malgré les réalisations de la Tunisie au niveau de l'assainissement hydrique et la gestion des déchets solides qui a fait d'elle un pays modèle dans la région arabe et africaine.

La réponse à ces différentes préoccupations en terme de politiques publiques suppose l'engagement des différents acteurs du développement durable (autorités gouvernementales, société civile, secteur privé, collectivités locales) afin de créer

les synergies nécessaires à la réalisation des ces objectifs ambitieux.

La Tunisie ouverte, qui tend à atteindre les standards internationaux en terme de développement humain et durable ne peut se passer, dans cette œuvre, de ses partenaires privilégiés en Europe et dans le monde.

A cet effet, nous espérons que les différentes formes de coopération bilatérale et multilatérale puissent se conjuguer sans effet de substitution ni de double emploi afin de contribuer à apporter une réponse satisfaisante, à l'ensemble des problèmes de l'environnement.

Renforcer la coopération bilatérale, régionale et multilatérale, tel est notre credo dans ce cadre. C'est ainsi que nous sommes parfaitement disposés à agir en concert avec les autres pays pour le développement durable de la Tunisie et de toute la région.

#### **Mesdames et Messieurs ;**

En raison de son climat aride à semi aride, la Tunisie a adopté, depuis l'évènement du changement du 7 novembre 1987, une politique intégrée et a entrepris des efforts considérables pour la préservation de ses ressources naturelles contre toutes les formes de dégradation, de gaspillages et de pollution.

Ces efforts furent marqués, ces dernières années, par la construction de plusieurs stations d'épuration susceptibles d'être prises en charge par l'ONAS (Office National d'Assainissement). Ainsi la Tunisie dispose actuellement de plus de 95 stations d'épuration des eaux usées avec une capacité de 217 Millions de mètres cubes/an. Ces stations ont permis de traiter plus de 87% des rejets sanitaires en Tunisie. Les eaux épurées sont valorisées dans le but d'économie d'eau pour irriguer près de 7.000 Ha d'arboriculture, de terrains de golf, de cultures industrielles et d'espaces verts, et sont soumises à un contrôle sanitaire permanent. En outre, il est prévu

l'accroissement des surfaces irriguées par les eaux usées traitées pour atteindre 22.000 Ha et ainsi minimiser les rejets de ces eaux dans la mer méditerranéenne.

De plus, le Fonds de Dépollution représente un outil important pour encourager et inciter les entreprises à réaliser des investissements pour dépolluer et pour la création d'unités de collecte et de valorisation des déchets. Ce Fonds a, depuis sa création en 1994, fourni plus de 25 millions de dinars sous forme de subventions pour un total d'investissements de plus de 125 millions de dinars.

En outre, dans le cadre du Programme National de Gestion des Déchets, 9 décharges contrôlées sont en cours d'être aménagées à côté des 4 autres décharges contrôlées situées dans la zone de grand Tunis et du bassin du Medjerda qui sont déjà en exploitation. Ce qui permettra de traiter la majeure partie des déchets ménagers en Tunisie conformément aux standards internationaux.

De ce fait, les actions au profit de l'environnement réalisées en Tunisie nous ont permis de minimiser **les coûts de dégradations** des catégories environnementales les plus importantes eau, air, sol, littoral et déchets à **2,1% du PIB selon la dernière étude effectuée par la Banque Mondiale**. Ce chiffre, appelé à baisser davantage au vu des performances de notre pays dans le domaine de l'environnement, est le plus bas à l'échelle de la mer méditerranéenne.

L'étude a précisé que la part des investissements environnementaux représente 1,2% de notre PNB .Ce chiffre reflète l'engagement de la Tunisie pour la sauvegarde et la préservation de l'environnement dans une optique de développement Durable.

**Mesdames et Messieurs ;**

Cette réunion de la grande famille des coordinateurs du MEDPOL, représente pour nous tous une occasion de choix pour débattre du travail et des efforts accomplis dans le cadre du MEDPOL et de son rôle à venir pour appuyer les efforts que déploient nos pays en matière de protection de l'environnement et de concrétisation des objectifs de durabilité du développement.

Le dialogue que vous allez engager lors de cette rencontre et les recommandations que vous proposerez aideront sans nul doute à faire fructifier les politiques nationales visant une meilleure approche des questions environnementales et des moyens à même d'y faire face. Ces questions sont nombreuses et de plus en plus compliquées à élucider.

En effet, et alors que plus de 100 millions d'habitants vivent sur ses rivages, la Méditerranée est une des mers les plus polluées du globe à cause de son quasi enfermement, tout d'abord - sa masse d'eau n'étant renouvelée par l'Atlantique qu'une fois tous les 70 ans -, ensuite, pour le grand nombre de bateaux de commerce qui la traversent, les trois quart du commerce mondial se faisant à travers ses eaux.

Dès 1976, et alors que 33% des rives méditerranéennes étaient impropres, quelques pays concernés ont signé un accord pour lutter contre la pollution de cet espace O combien vital pour les populations qui l'entourent. Mais la gravité de la situation due, notamment, à la menace qui pèse sur ses écosystèmes pour différentes raisons, à commencer par le trafic commercial massif, en passant par l'intense activité humaine sur les littoraux, appelle à la mise en place de stratégies communes pour la sauvegarde de ce bassin méditerranéen qui constitue notre richesse à tous, et celle des générations futures.

**Mesdames, Messieurs,**

Je profite de cette occasion pour souligner l'importance des acquis du « PAM » qui a déployé de grands efforts pour protéger la méditerranée et je salue, également, les efforts de MEDPOL pour l'encadrement des experts nationaux et le suivi continu de la qualité des eaux en Méditerranée.

Je voudrais, aussi, saisir cette occasion pour vous informer que la Tunisie s'apprête à organiser à la fin du mois de Novembre de cette année, à l'instar de ce qui a été fait en 1994 sur la CMDD, une grande conférence internationale sur la solidarité méditerranéenne et africaine contre les effets des changements climatiques. D'éminentes personnalités seront y seront invitées. Nous aurons, ainsi, une occasion de choix pour assoire une stratégie en la matière.

Pour conclure, Je renouvelle mes souhaits de bienvenue à nos invités mes souhaits de plein succès aux travaux de la réunion dont j'espère qu'elle sera une occasion propice pour discuter le développement des programmes futurs du MEDPOL en vue de renforcer les acquis méditerranéens.

Permettez- moi, enfin, de dire que la région méditerranéenne a toujours été un cadre exemplaire pour le développement de la coopération régionale. Notre souhait est que les efforts de tous les pays méditerranéens se conjuguent pour que cette région demeure un espace exemplaire qui renforce la réconciliation entre un développement économique harmonieux et équitable, et une qualité de vie exceptionnel.

**Encore une fois, bienvenue à nos honorables invités.  
Bonne continuation de vos travaux dont nous attendons beaucoup en termes d'idées et de recommandations en vue de développer et de promouvoir les programmes futurs du MED POL visant à consolider davantage les acquis pour l'environnement et la durabilité en Méditerranée,  
Merci à tous de votre attention.**

## **ANNEXE III**

### **ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DES COORDONNATEURS NATIONAUX POUR LE MED POL**

## **ORDRE DU JOUR**

Hammamet, Tunisie, 25-28 juin 2007

- Point 1.** Ouverture de la réunion
- Point 2.** Élection du Bureau
- Point 3.** Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 4.** Examen des travaux réalisés au cours de l'exercice biennal 2006-2007
- Point 5.** Suite donnée à la réunion extraordinaire des coordonnateurs nationaux pour le MED POL (Mytilène, 26-28 mars 2007)
  - Point 5.1** Examen et approbation du Document opérationnel de MED POL- Phase IV
  - Point 5.2** Examen des dispositions prises dans le processus de préparation du nouveau texte juridiquement contraignant contenant des mesures et des échéanciers (art. 15 du Protocole "tellurique")
  - Point 5.3** Examen de la politique en matière de données dans le cadre du Système d'information MED POL
- Point 6.** Examen et approbation du plan de travail pour les activités MED POL 2008-2009
- Point 7.** Questions diverses
- Point 8.** Examen et approbation du projet de rapport
- Point 9.** Clôture de la réunion

## **ANNEXE IV**

**DOCUMENT OPÉRATIONNEL DE MED POL-PHASE IV  
(2006-2013)**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ</b>	<b>1</b>
<b>1 INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>2 OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT</b>	<b>5</b>
<b>3 PORTÉE DE MED POL-PHASE IV</b>	<b>5</b>
<b>3.1 Évaluation et maîtrise</b>	<b>5</b>
<b>3.1.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS MED</b>	<b>6</b>
<b>3.1.2 Mise en œuvre du Protocole "immersions"</b>	<b>7</b>
<b>3.1.3 Mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"</b>	<b>7</b>
<b>3.1.4 Évaluation de la mise en œuvre des Protocoles</b>	<b>8</b>
3.1.4.1 Vue d'ensemble des activités de surveillance continue lors de MED POL- Phase III.....	8
3.1.4.2 Composantes programmatiques de la surveillance continue.....	9
3.1.4.3 Méthodologies.....	11
3.1.4.4 Assurance qualité des données.....	12
3.1.4.5 Interprétation et utilisation des données.....	13
3.1.4.6 Indicateurs et notification des données.....	13
<b>3.1.5 Outils de mise en œuvre</b>	<b>14</b>
3.1.5.1 Renforcement des capacités et assistance technique.....	14
3.1.5.2 Base de données et Système d'information.....	15
3.1.5.3 Transfert de technologies.....	16
3.1.5.4 Respect des obligations et mise en œuvre effective.....	16
3.1.5.5 IETMP.....	16
<b>3.1.6 Modifications physiques et destruction des habitats</b>	<b>17</b>
<b>3.1.7 Causes socio-économiques profondes de la dégradation de l'environnement</b>	<b>17</b>
<b>3.1.8 Santé publique</b>	<b>18</b>
<b>3.2 Coopération, information et participation du public</b>	<b>18</b>
<b>3.2.1 Coopération</b>	<b>18</b>
<b>3.2.2 Participation des parties prenantes</b>	<b>19</b>
<b>3.2.3 Mobilisation de l'opinion</b>	<b>20</b>
<b>3.3 Un programme holistique de surveillance continue et d'évaluation</b>	<b>20</b>
<b>3.3.1 Application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines</b>	<b>21</b>
<b>3.4 Collaboration scientifique</b>	<b>22</b>
<b>3.5 Pêches</b>	<b>22</b>
<b>3.6 Production d'énergie et transport maritime</b>	<b>22</b>
<b>4 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS</b>	<b>23</b>
<b>4.1 Niveau national</b>	<b>23</b>
<b>4.2 Unité MED POL</b>	<b>24</b>
<b>5 SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE MED POL-PHASE IV</b>	<b>25</b>

## RÉSUMÉ

Le présent document fournit l'assise à la mise en œuvre du programme MED POL - Phase IV. Plutôt qu'un remplacement de la Phase III, il convient de considérer le plan de mise en œuvre comme une évolution et une extension des activités en cours. Bien que les pays aient assurément, ces dernières années, accompli des pas importants et tangibles vers la maîtrise de la pollution d'origine terrestre, le manque des ratifications nécessaires du Protocole "immersions" de 1995, du Protocole "tellurique" de 1996 et du Protocole "déchets dangereux" de 1996, qui n'a pas permis à ces instruments d'entrer en vigueur, reste une empreinte très négative sur le système de la Convention de Barcelone. De fait, dans le contexte du programme MED POL-Phase IV, leur entrée en vigueur conférerait aux activités un surcroît de force juridique et de meilleures perspectives de mise en œuvre. Par conséquent, les pays ne devraient ménager aucun effort, avec l'aide du Secrétariat, pour surmonter les problèmes éventuels et mener à bien, le plus rapidement possible, les procédures de ratification.

En dehors du fait qu'elle maintient et, en tant que de besoin, améliore la réalisation des activités engagées au cours de la Phase III, l'évolution du programme MED POL visera à mieux intégrer ses activités (par ex. la surveillance continue) dans le Programme d'actions stratégiques et les Protocoles ("tellurique", "immersions" et "déchets dangereux") et à instaurer des liens opérationnels avec les autres initiatives internationales pertinentes (Stratégie marine européenne et Initiative "Horizon 2020", Conventions de Stockholm, de Bâle et de Londres, Évaluation marine mondiale). Le MED POL participera à l'application de l'approche écosystémique par le PAM. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAS et des Protocoles seront mesurés grâce à la surveillance d'indicateurs pertinents et les outils d'application (programme d'assurance qualité des données, formation, renforcement des capacités) seront modifiés en conséquence. Les données environnementales seront intégrées dans un Système d'information, ce qui facilitera une meilleure interprétation en vue d'évaluer l'état du milieu marin, l'efficacité des mesures antipollution et le respect des dispositions de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

Le Secrétariat assurera le suivi et la surveillance continue des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN) sur la base d'un processus continu d'examen et d'évaluation. Le MED POL élaborera une politique et encouragera le transfert de technologies et de savoir-faire et, partant, facilitera la mise en œuvre des PAN. Une aide continuera à être fournie aux pays pour les actions prioritaires consignées dans les PAN et l'accès aux sources de financement existantes sera favorisé.

Une coopération renforcée est envisagée entre le MED POL et l'industrie privée, les parties prenantes, la société civile, les organisations internationales qualifiées. Plus spécialement, les liens seront resserrés avec les CAR du PAM, et des synergies spécifiques seront instaurées pour tirer un meilleur parti des compétences disponibles au sein du système du PAM et éviter les doubles emplois. La Phase IV prévoit une collaboration renforcée entre le MED POL et la communauté scientifique, dans le cadre de relations réciproques qui amélioreront l'interprétation des données issues de la surveillance de l'environnement, contribuant par là même à combler le déficit d'information, à développer de meilleures capacités prévisionnelles et à améliorer la compréhension des écosystèmes marins et côtiers de la Méditerranée en vue d'aider les décideurs et gestionnaires de l'environnement.

La Convention de Barcelone et ses Protocoles énoncent un certain nombre d'obligations qui incombent aux Parties contractantes. De nombreuses tâches, qui ont été amorcées au cours de la Phase III afin de remplir ces obligations, seront poursuivies au cours de la Phase IV. Ainsi, les pays continueront à assurer la coordination de l'élaboration des politiques, de la surveillance continue et de la réduction de la pollution. Les résultats du programme de surveillance continue seront intégrés aux fins des évaluations environnementales et des

rapports adressés au MED POL. Le MED POL- Phase IV amplifiera la portée et l'importance de ces activités.

Les responsabilités de l'Unité de coordination du MED POL vont s'accroître au fil du temps, notamment à mesure que les Protocoles concernés entreront en vigueur. L'enjeu de la gestion de la Phase IV consiste à obtenir une meilleure intégration des diverses composantes dans lesquelles le MED POL s'est progressivement forgé et de répondre aux recommandations formulées en conclusion de l'évaluation de MED POL - Phase III. Une stratégie d'information et de communication, destinée à rehausser la visibilité du programme de surveillance continue aux niveaux national et local, sera élaborée en tant que partie intégrante de la formulation en cours de la Stratégie d'information du PAM et du Système d'information MED POL.

## 1. INTRODUCTION

Le cadre général de MED POL - Phase IV a été adopté à la réunion des Parties contractantes tenue en Slovénie du 8 au 11 novembre 2005 (UNEP(DEC)/MED IG.16.5/Annexe III). MED POL-Phase IV conservera la plupart des éléments de base de MED POL-Phase III, et, en tant que tel, continuera à se consacrer à l'évaluation et à la maîtrise de la pollution marine et côtière en ayant recours aux mêmes outils (par ex. surveillance continue, renforcement des capacités, évaluations, élaboration de mesures antipollution, etc.) qui ont été appliqués avec succès dans le passé. Cependant, compte tenu des résultats de l'évaluation de MED POL - Phase III, fondée sur l'analyse du cadre législatif du PAM, des initiatives et tendances nouvelles dans la protection de l'environnement et des derniers développements politiques au plan régional et international, il apparaît qu'un certain nombre de questions importantes n'ont pas, ou pas suffisamment, été traitées dans le cadre de MED POL-Phase III et qu'elles seront progressivement incluses dans sa Phase IV, ainsi qu'en sont convenues les Parties contractantes (voir doc. UNEP(DEC)/MED IG.16.5/Annexe III). Ce seront plus concrètement:

- a) Maîtrise des sources de pollution dans les bassins versants et les eaux souterraines, en relation avec les apports dans le milieu marin (selon les recommandations du Sommet de Johannesburg et de l'Union européenne, et les dispositions des articles pertinents du Protocole "tellurique"<sup>1</sup>). Dans un premier temps, il pourrait être judicieux de traiter que les estuaires, notamment s'ils sont désignés comme "points chauds", et de remonter progressivement en amont dans ce cas;
- b) Plans et programmes pour enrayer les modifications physiques et la destruction des habitats, en coopération avec les instances régionales compétentes (selon la recommandation d'Action 21 et du PAS);
- c) Inclusion de l'analyse de facteurs économiques et sociaux pertinents comme l'étude des causes sociales et économiques profondes de la dégradation de l'environnement dans l'évaluation de l'état du milieu marin;
- d) Utilisation plus large des mesures de prévention et de précaution dans la lutte contre la pollution, en particulier avec l'élaboration d'études d'impact sur l'environnement, de MTD et MPE pour les activités prévues qui pourraient être une source majeure de pollution marine (telles qu'envisagées par les Protocoles "tellurique" et "immersions", et par le PAS);
- e) Intégration plus poussée du programme de surveillance et des instruments juridiques;
- f) Élaboration d'outils financiers pour appuyer la mise en œuvre du PAS et des PAN, y compris le renforcement des contacts opérationnels avec les donateurs régionaux et internationaux;
- g) Association effective du secteur privé et des autres acteurs concernés, y compris leur collaboration, à la conception et l'exécution des programmes de lutte contre la pollution et à l'évaluation de leurs résultats;

---

<sup>1</sup> Article 3, alinéa b) du Protocole: la zone d'application du Protocole comprend le bassin hydrologique de la mer Méditerranée. Article 4, paragraphe 1, alinéa a), du Protocole: le Protocole s'applique aux rejets provenant de sources et activités terrestres ponctuelles et diffuses situées sur le territoire des Parties contractantes, qui peuvent affecter directement ou indirectement la zone de la mer Méditerranée. Ces rejets sont notamment ceux qui atteignent la zone de la Méditerranée définie aux alinéas a), c) et d) de l'article 3 du présent Protocole par dépôts ou déversements effectués sur la côte ou à partir de celle-ci, par l'intermédiaire des fleuves, émissaires, canaux ou autres cours d'eau, y compris les écoulements souterrains, ou du ruissellement, ainsi que par dépôts sous le lit de la mer accessibles à partir de la terre. L'article 8 du Protocole spécifie que les Parties entreprennent, le plus tôt possible, des activités de surveillance continue portant vraisemblablement sur la zone du Protocole, autrement dit et notamment sur le bassin hydrologique de la Méditerranée.

- h) Diffusion accrue des informations sur les problèmes liés à la Méditerranée; mobilisation du public à l'appui des objectifs du PAM/MED POL; préparation et large distribution des rapports destinés au grand public par un recours efficace aux technologies de l'information (TI);
- i) Programmes plus intensifs et mieux structurés susceptibles de favoriser la coopération en vue du transfert de technologies entre les pays et de réduire ainsi les écarts technologiques existant dans les procédés de réduction de la pollution;
- j) Traitement du "milieu marin" selon une approche holistique, autrement dit comme un ensemble intégré se composant de la zone marine et de l'espace côtier terrestre adjacent (selon la recommandation d'Action 21 et du Sommet de Johannesburg, et comme l'implique la révision du titre de la Convention de Barcelone et le prévoit son article premier modifié<sup>2</sup>);
- k) Application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines, y compris la lutte contre la pollution (comme le préconise une grande partie de la communauté scientifique, comme le recommandent le PAS<sup>3</sup> et l'Union européenne ainsi que l'évaluation de MED POL - Phase III, et comme l'ont adopté un certain nombre de programmes de lutte contre la pollution<sup>4</sup>);
- l) Resserrement de la collaboration avec les spécialistes des sciences naturelles et des sciences humaines, et meilleure utilisation de la compréhension scientifique des écosystèmes marins et côtiers en tant que base fonctionnelle d'une prise de décision avisée;
- m) Surveillance continue et évaluation des effets environnementaux et des implications écologiques, pour les écosystèmes, de la gestion des pêches, aquaculture y comprise (selon le principe de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines et la pratique d'autres programmes de mers régionales de l'Europe) ainsi que des activités de dessalement de l'eau de mer;
- n) Surveillance continue et évaluation des effets environnementaux associés à la production d'énergie et au transport maritime, en coopération avec les autres instances internationales et régionales compétentes;
- o) Évaluation des risques pour la santé associés à la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles, aux établissements et installations touristiques.

Certaines des questions ci-dessus peuvent paraître sortir du cadre d'un programme conçu à l'origine pour la lutte contre la pollution marine. Cependant, si la lutte contre la pollution marine sectorielle et stricto sensu peut avoir été tenue en 1975 comme un remède efficace aux maux du bassin méditerranéen, les modifications adoptées depuis 1995 dans le cadre juridique du PAM indiquent clairement que les Parties à la Convention ont déplacé leur centre d'intérêt : l'accent n'est plus mis seulement sur la protection de la mer Méditerranée contre la pollution mais sur un objectif plus large et ambitieux, à savoir la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée dans le cadre de la contribution au développement durable. Action 21, les initiatives et les tendances les plus récentes au niveau mondial et régional dans l'approche de la protection de l'environnement, et l'évolution des principes étayant le cadre juridique actuel du PAM, justifient que des ajustements soient apportés au champ d'action du MED POL.

---

<sup>2</sup> Titre de la Convention: Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. Article premier, paragraphe 2, de la Convention: l'application de la Convention peut être étendue au littoral tel qu'il est défini par chaque Partie contractante pour ce qui la concerne.

<sup>3</sup> L'un des objectifs proposés dans le PAP est de préserver la fonction de l'écosystème, de maintenir l'intégrité et la diversité biologique des espèces et des habitats..

<sup>4</sup> Par exemple HELCOM et OSPAR.

## **2. OBJET DU PRÉSENT DOCUMENT**

Le programme MED POL-Phase IV (2006-2013) a été adopté lors de la réunion des Parties contractantes tenue en Slovénie du 8 au 11 novembre 2005. Le texte constituait l'annexe III aux recommandations pour 2006-2007 (UNEP(DEC)/MED IG.16.5/Annexe III). S'agissant de MED POL- Phase IV, les grandes lignes en étaient:

- i) Principes et objectifs généraux
- ii) Principes et postulats de base
- iii) Objet (teneur)
- iv) Modalités de mise en œuvre.

Les détails opérationnels de la mise en œuvre devaient être élaborés lors d'une période de transition (2006-2007). Le présent document a ainsi pour objet de fournir une base à la formulation du plan de mise en œuvre de MED POL-Phase IV.

En préparant ce document, le Secrétariat a pris en compte un certain nombre de faits /documents/réunions relatifs à des composantes du Programme, à savoir notamment: la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance de MED POL – Phase III, tenue à Palerme (Sicile, Italie) du 12 au 15 décembre 2005 (UNEP(DEC)/MED WG.282/5), laquelle a procédé à une analyse déterminante des activités de surveillance continue; l' "Évaluation du programme MED POL-Phase III" (UNEP(DEC)/MED WG.264/3), un rapport de grande portée contenant plusieurs critiques et recommandations; les premiers résultats de la mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS MED) et la préparation des PAN, qui a inauguré dans la région une ère de réduction collective et efficace de la pollution, avec des échéancier précis; la recommandation adressée au PAM et au MED POL par les Parties contractantes d'explorer l'application progressive de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines; et les récentes initiatives de la Commission européenne, à savoir la Stratégie marine et "Horizon 2020".

Si le présent document est censé fournir aux Parties contractantes des indications concrètes sur les modalités selon lesquelles MED POL-Phase IV assurera l'exécution des activités convenues, il est prévu que certains aspects du Programme appelleront une mise au point plus poussée. Plus concrètement, si un certain nombre des détails techniques et scientifiques du programme de surveillance continue devront être formulés progressivement dans le cadre d'un processus de consultation associant scientifiques nationaux, experts régionaux et Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, il est évident que l'éventuelle application de l'approche écosystémique, la formulation d'un nouveau Programme d'actions stratégiques juridiquement contraignant et un accord possible sur l'utilisation de l'approche différenciée du processus de réduction de la pollution, s'ils se concrétisent, devraient nécessairement impliquer une nouvelle évolution et une adaptation de la gestion des activités qui feront, à un stade ultérieur, l'objet d'un examen approprié avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et les Parties contractantes.

## **3. PORTÉE DE MED POL-PHASE IV**

### **3.1 Évaluation et maîtrise**

Comme convenu par les Parties contractantes, MED POL-Phase IV conservera la plupart des éléments de base de MED POL-Phase III, et, en tant que tel, continuera à traiter de l'évaluation et de la maîtrise de la pollution marine et côtière en ayant recours aux mêmes

outils (comme la surveillance continue, le renforcement des capacités, les évaluations, l'élaboration de mesures antipollution, etc.) qui ont été appliqués avec succès dans le passé, et tels que révisés à bon escient. La mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" ainsi que du PAS resteront le pivot des activités d'évaluation et de maîtrise.

### **3.1.1 Mise en œuvre du Protocole "tellurique" et du PAS MED**

Les Parties contractantes assureront le suivi et le contrôle permanent de la mise en œuvre des plans sectoriels (PS) et des plans d'action nationaux (PAN) sur la base d'un processus continu d'examen et d'évaluation de tous les projets de PS et de PAN et informeront le Secrétariat en conséquence. Le MED POL ne ménagera aucun effort pour que ce processus soit mené à son terme de façon satisfaisante dans tous les pays grâce aux contacts et aux missions qui y seront organisés. En outre, pour assurer une mise en œuvre durable des PAN, le Secrétariat intensifiera les campagnes d'information à leur sujet dans l'ensemble de la région et s'emploiera à obtenir une adhésion politique optimale à ces plans dans chaque pays. Il travaillera aussi étroitement avec les autorités et bailleurs de fonds nationaux en vue d'un financement à long terme des PAN et d'une participation effective de la société civile à leur mise en œuvre.

Le MED POL, pour compléter le tableau des sources diffuses potentielles de polluants en mer Méditerranée, lancera des activités destinées à estimer: a) les apports atmosphériques de polluants; b) les apports de polluants provenant des émergences sous-marines des aquifères; c) les apports d'éléments nutritifs d'origine fluviale (ordre de grandeur) et d) les substances rejetées dans l'environnement à partir de sources diffuses ou d'une multiplicité de petites sources localisées (zone source). Il encouragera aussi le recours aux outils de modélisation pour faciliter l'estimation des apports provenant de sources diffuses, l'évaluation de la capacité d'absorption du milieu marin et l'établissement de rapports sur l'état de l'environnement.

L'un des piliers de la mise en œuvre des PAN est la lutte contre la pollution en privilégiant le concept et les outils de production plus propre. Si le MED POL et le CAR/PP ont déjà abordé les aspects techniques pertinents dans le cadre du Projet FEM, la question de l'acquisition par les parties prenantes nationales des technologies nécessaires à l'obtention d'une réduction de la pollution reste une question cruciale. Le MED POL encouragera le transfert de technologies et de savoir-faire, et, partant, facilitera la mise en œuvre des PAN dans les pays méditerranéens.

Sur la base des informations considérables obtenues au cours de la mise en œuvre du PAS MED, le Secrétariat, avec le concours du FEM, entreprendra une évaluation des besoins des divers pays en vue de l'élaboration et de l'application de politiques et de législations destinées à s'attaquer aux causes sectorielles de la dégradation de l'environnement de la Méditerranée. Dans le processus d'évaluation, priorité sera accordée à la participation et à l'information du public.

Ainsi qu'il est énoncé dans le PAS MED, "les États ont des responsabilités communes mais différenciées" en ce qui concerne la dégradation du milieu marin. En conclusion d'un certain nombre d'activités et de réunions de consultation qui ont montré que les pays méditerranéens étaient désireux de coopérer dans le cadre d'un mécanisme différencié afin de mettre en œuvre les PAN de la manière la plus efficace par rapport au coût, le MED POL continuera à élaborer les éléments du mécanisme afin d'aboutir à un consensus et d'assurer ainsi l'équité et l'impartialité dans les efforts nationaux de réduction des apports de polluants dans le milieu marin. L'on escompte ainsi que, grâce à l'application d'un mécanisme de différenciation commode, les pays méditerranéens s'emploieront avec efficacité à respecter leurs obligations découlant du PAS actuel et des nouveaux plans et programmes d'action

juridiquement contraignants contenant des mesures et des calendriers d'application, et cela dans le respect de l'équité et de l'impartialité qui sont propices à l'action.

Le financement à long terme est, à l'évidence, déterminant pour le processus de mise en œuvre des PAN. Le Secrétariat continuera à travailler avec le Programme d'action mondial (GPA/PNUÉ), avec le Partenariat stratégique FEM/Banque mondiale/PAM et avec l'Initiative "Horizon 2020" visant à dépolluer la Méditerranée, ainsi qu'avec d'autres donateurs, pour faciliter le processus permettant d'assurer la durabilité financière des PAN. L'assistance aux pays se poursuivra pour le développement des initiatives nécessaires, en mettant l'accent sur les arrangements à court terme de financement des activités prioritaire des PAN aux "points chauds" et des actions prioritaires à l'horizon 2010, et sur les clauses générales fixées pour l'exécution des actions à moyen et long terme. Dans ce contexte, le MED POL facilitera l'accès aux sources de financement existantes.

### **3.1.2 Mise en œuvre du Protocole "immersions"**

Le MED POL aidera plus activement les pays à mettre en œuvre le Protocole "immersions". Après les résultats positifs des réunions nationales organisées en 2006 par le MED POL dans un certain nombre de pays en vue d'examiner les aspects institutionnels, juridiques et techniques de la gestion des opérations d'immersion, le MED POL continuera à aider les pays à évaluer leurs besoins et à faciliter la bonne application du Protocole "immersions" et des lignes directrices adoptées à cet effet. Le MED POL préparera une méthodologie de mise au point de valeurs limites nationales applicables aux contaminants dans les matériaux de dragage.

De plus, le MED POL s'emploiera à ce que les sites d'immersion soient, dans chacun des pays méditerranéens, intégrés au programme de surveillance continue classique.

La région méditerranéenne témoigne d'une tendance à la hausse des activités offshore d'exploration de pétrole et de gaz. Il s'ensuit que la question du démantèlement et de l'immersion des plateformes offshore fera l'objet d'une attention redoublée grâce à une coopération étroite et à des programmes de sensibilisation à une application judicieuse des lignes directrices adoptées.

Le MED POL renforcera la coopération avec le secrétariat de la Convention de Londres. Les activités en cours relatives à l'échange de données et d'informations seront poursuivies. Une nouvelle obligation essentielle consistera à assurer l'harmonisation des systèmes de rapports correspondants. Par ailleurs, le MED POL lancera un système de rapports "en ligne" concernant le Protocole "immersions".

Sur la base de l'issue des développements internationaux en cours et, en particulier, de l'évaluation y afférente de la Convention de Londres, le MED POL informera les Parties contractantes de toutes les nouvelles questions qui se poseront. Après l'entrée en vigueur du Protocole "immersions", le MED POL pourrait conseiller aux Parties contractantes de lancer un processus de révision du Protocole en relation avec les injections de CO<sub>2</sub> dans les structures géologiques subaquatiques en vue de combattre le changement climatique, et avec toute nouvelle question pertinente.

### **3.1.3 Mise en œuvre du Protocole "déchets dangereux"**

Le MED POL a renforcé la coopération avec le secrétariat de la Convention de Bâle et avec ses centres régionaux (BCRC) concernés. Un projet pilote conjoint a été lancé en Bosnie-Herzégovine pour établir des inventaires nationaux des huiles lubrifiantes, évaluer leurs impacts et mettre en place un système de gestion écologiquement rationnel de ces huiles. Le projet servira de modèle pour d'autres pays méditerranéens.

Parallèlement à ce projet, le MED POL établira un inventaire des quantités de piles/accumulateurs produites dans les pays et recueillera des informations sur leur gestion. La gestion écologiquement rationnelle des piles/accumulateurs donnera lieu à un partenariat régional avec les producteurs concernés ainsi qu'avec les responsables de sociétés de communication. En outre, la question de la gestion des produits chimiques obsolètes sera abordée et une assistance sera fournie aux pays, sur demande, pour la mise en place d'un système de gestion approprié et faciliter leur élimination. Les POP, et tout spécialement les PCB, feront l'objet d'une grande attention en raison de l'ampleur de ce problème dans la région et de l'importance de ces produits pour l'application de la Convention de Stockholm. Enfin, le MED POL étudiera la possibilité d'élaborer des lignes directrices pour la gestion des déchets électroniques, des sous-produits du démantèlement des navires et des déchets médicaux.

Constatant le nombre insuffisant de ratifications du Protocole "déchets dangereux", le MED POL, en coopération avec des experts juridiques et techniques, s'efforcera de déterminer les raisons de cette stagnation et proposera des mesures concrètes pour relancer le Protocole.

Le MED POL continuera à améliorer la coopération et la coordination avec la Convention de Bâle et ses Centres régionaux et tout autre Bureau des Nations Unies actif dans la région à propos des questions relatives au trafic illicite de déchets dangereux, à la gestion des déchets électroniques et au partenariat avec le secteur privé. La coopération avec le CAR/PP sera poursuivie dans le cadre de l'application du Plan régional de réduction de 20% des déchets dangereux d'origine industrielle d'ici à 2010, plan qui a été adopté par les Parties contractantes à leur réunion de Catane en 2005.

### **3.1.4 Évaluation de la mise en œuvre des Protocoles**

#### ***3.1.4.1 Vue d'ensemble des activités de surveillance continue lors de MED POL- Phase III***

Pour permettre de déterminer les modifications à apporter au programme de surveillance continue, il est utile d'avoir une vue d'ensemble des activités qui ont constitué MED POL-Phase III, telles que récapitulées par le document UNEP(DEC)/MED WG.282/3.

Aux termes de l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties contractantes instaurent des programmes de surveillance continue et désignent les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution. De plus, l'article 8 du Protocole "tellurique" stipule que ces programmes de surveillance continue devraient avoir pour objet :

- a) "d'évaluer systématiquement, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution le long de leurs côtes, notamment en ce qui concerne les secteurs d'activité et les catégories de substances énumérées à l'annexe I, et de fournir périodiquement des renseignements à ce sujet; et
- b) d'évaluer le caractère effectif des plans d'action, programmes et mesures mis en œuvre en application du présent Protocole pour éliminer, dans toute la mesure du possible, la pollution du milieu marin".

Les activités de surveillance du Programme MED POL-Phase III (1996-2005) ont été conçues en tenant compte de ce qui précède, et autour des objectifs spécifiques ci-après:

- déterminer les tendances temporelles de quelques contaminants sélectionnés dans les eaux côtières et plus spécialement dans les zones de "points chauds" en vue d'évaluer l'efficacité des mesures politiques et des actions engagées ;
- entreprendre des évaluations périodiques de l'état de l'environnement dans les zones de "points chauds" et les zones côtières en général (nécessaires pour fournir des

informations aux décideurs sur la base de l'état environnemental des zones qui sont soumises à des pressions anthropiques), et

- combattre la pollution en imposant le respect des limites réglementaires nationales/internationales.

En ce qui concerne la composante "surveillance des tendances", elle a pour visée spécifique de déceler les tendances temporelles propres à des sites pour certains contaminants, essentiellement aux "points chauds" désignés comme tels dans le milieu marin côtier. Il s'agit, en dernier ressort, de surveiller l'efficacité des mesures antipollution prises aux "points chauds" au moyen des données à long terme portant sur plusieurs décennies ou davantage. Les tendances dans les niveaux des polluants ou contaminants, en général, sont également considérées comme des indicateurs d'"état" de la pollution et sont incluses dans la plupart des programmes de surveillance régionaux pour fournir des éléments aux évaluations de l'état du milieu marin.

La surveillance continue des charges a pour but de permettre une estimation des apports de quelques grands groupes de polluants (tous énumérés dans le Protocole "tellurique") au milieu marin côtier par des sources terrestres ponctuelles (fleuves et rivières, effluents municipaux et industriels) et diffuses (ruissellement) ainsi que par la voie atmosphérique.

La surveillance du respect des obligations (ou surveillance de la conformité) porte sur les questions liées à la santé concernant les eaux de baignade, conchylicoles/aquacoles ainsi que sur les concentrations de contaminants dans les effluents, dans le but de maîtriser la pollution. Pour réaliser pleinement les objectifs de ce type de surveillance, les pays sont encouragés à établir des rapports sur le respect de leurs obligations en comparant leurs résultats avec les valeurs limites en vigueur de leur législation nationale et/ou des dispositions juridiques internationales et régionales.

La surveillance des effets biologiques (surveillance au moyen de biomarqueurs) a été aussi incluse dans les programmes de surveillance comme activité pilote en vue de tester la méthodologie et son utilisation en tant qu'outil d'alerte précoce pour détecter les effets létaux de polluants sur les organismes marins au stade initial des expositions. Les biomarqueurs sont, dans l'ensemble, considérés comme des indicateurs d'"impact" servant à évaluer les effets toxiques des polluants sur la flore et la faune marines côtières. De fait, ils peuvent être tenus pour la méthode la plus directe pour évaluer l'exposition à des contaminants chimiques et les effets de ceux-ci aux tout premiers stades (au niveau de la cellule ou de l'organisme).

Une autre composante importante du Programme MED POL-Phase III est la surveillance de l'eutrophisation, laquelle a été essentiellement mise en œuvre dans le cadre d'études pilotes. Les sites surveillés sont ceux où les phénomènes d'eutrophisation sont courants et qui constituent des zones à risques potentiels soumises aux impacts directs d'apports d'éléments nutritifs et de matière organique anthropiques.

Une autre activité qui a été lancée à la Phase III est celle des études de base avec la participation d'institutions MED POL aux projets Mytilos/Mytimed.

#### 3.1.4.2 Composantes programmatiques de la surveillance continue

Ainsi qu'il est exposé dans le document UNEP(DEC)/MED WG.282/5, les principales composantes programmatiques de MED POL-Phase IV ont été examinées à la troisième réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue de MED POL – Phase III qui s'est tenue à Palerme (Sicile, Italie) du 12 au 15 décembre 2005.

La surveillance des tendances se poursuivra selon la même ligne de conduite que lors de MED POL- Phase III en tenant compte des recommandations des évaluations pertinentes,

mais les indicateurs pourraient changer en fonction des décisions prises dans le cadre du processus de l'approche écosystémique.

L'activité de surveillance des effets biologiques continuera à être une composante de l'évaluation et la surveillance MED POL en tant qu'outil d'alerte précoce pour les effets de polluants au niveau de la cellule et de l'organisme. Le programme connaîtra un nouveau développement avec le recours à des organismes en cage et à l'approche à deux paliers qui a été proposée par l'atelier sur les réalisations et futures orientations du programme MED POL de surveillance des effets biologiques (Alessandria, Italie, 20 et 21 décembre 2006). Les études pilotes de surveillance de l'eutrophisation aux zones problématiques locales continueront à être réalisées sur la base de l'indice TRIX et des déterminants du phytoplancton, et cela à titre provisoire.

Comme les activités des projets Mytilos/Mytimed sont actuellement concentrées en Méditerranée occidentale, des efforts seront faits pour les étendre à la Méditerranée orientale avec la participation d'institutions MED POL de la région.

La stratégie relative à la surveillance du respect des obligations (ou surveillance la conformité) sera révisée afin d'en faire un outil plus efficace pour l'application des dispositions des Protocoles "tellurique" et "immersions" ainsi que du PAS. Des données seront notamment collectées pour estimer l'ampleur des apports de polluants par l'intermédiaire des fleuves et autres cours d'eau, et des apports de sources diffuses se produisant directement dans la mer.

Les diverses composantes programmatiques se rapportent soit à la quantification des apports soit à l'évaluation de la qualité de l'environnement. La nature de ces deux types d'activité, à savoir essentiellement la surveillance de l'état de l'environnement et de la conformité aux prescriptions, est exposée ci-dessous.

*a) Quantification des apports de polluants (surveillance de la conformité)*

L'évaluation des rejets et émissions provenant de sources ponctuelles sera mise en œuvre grâce à une actualisation périodique des Bilans de base nationaux (BBN) des émissions/rejets de polluants. À cette fin, les informations obtenues dans le cadre d'une mise à jour régulière des Inventaires nationaux des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) ou de systèmes similaires, seraient les plus utiles. Les estimations des émissions/rejets de polluants devraient, *in fine*, être vérifiées, et les méthodes d'estimation utilisées être progressivement remplacées par une surveillance effective des rejets directs d'effluents dans la mer.

L'évaluation des apports véhiculés par les fleuves et autres cours d'eau sera réalisée sur la base d'un programme de surveillance qui sera établi dans le cadre de consultations avec des experts et avec les Coordonnateurs nationaux. Des données chronologiques suffisantes concernant les quantités de polluants, la concentration de sédiments en suspension et le débit des eaux devraient être recueillies pour procéder à des estimations valables des charges annuelles aboutissant dans la mer.

La part des apports de polluants à la Méditerranée représentée par la voie atmosphériques reste une lacune importante de nos connaissances. Cette question peut être abordée, en premier lieu, comme projet de recherche grâce auquel on pourrait calculer une estimation des apports atmosphériques sur la base d'une analyse des informations existantes associée, si possible, à la modélisation. La surveillance des dépôts atmosphériques devrait reposer sur un réseau de stations côtières à raison d'une station au moins dans chaque pays. De même, un dispositif de recherche pourrait être utilisé pour évaluer l'importance des émergences sous-marines de nappes aquifères comme source de polluants dans le milieu marin, ce qui pourrait revêtir aussi la forme d'une revue de la bibliographie suivie, si nécessaire, d'études pilotes. S'agissant des apports se produisant à partir des bassins

hydrographiques, le MED POL utilisera les connaissances régionales les plus récentes sur la question, par exemple les résultats du projet EuroHarp, pour estimer l'ordre de grandeur des apports provenant de ces bassins.

*b) Surveillance et évaluation de la qualité du milieu marin (évaluation de l'état de l'environnement)*

Ces activités comprendront la surveillance en cours des niveaux et l'évaluation des tendances temporelles de polluants dans les sédiments et les biotes aux "points chauds" et aux stations côtières de référence, complétée par des études de base et une surveillance continue des effets biologiques de la pollution. Cette dernière activité comportera: i) la surveillance des effets biologiques au niveau de l'organisme (biomarqueurs) et, s'il y a lieu, également au niveau de la communauté (composition en espèces, abondance et biomasse des communautés benthiques); et ii) la surveillance de l'eutrophisation. Les études sous-régionales comportant des dosages de biomarqueurs dans des organismes placés dans des cages déployées à des sites sélectionnés seront réalisées sous forme d'un projet de recherche en vue d'étendre le réseau à l'ensemble de la mer Méditerranée. La surveillance par biomarqueurs et la surveillance de l'eutrophisation se fonderont sur les stratégies élaborées par le MED POL au cours de la Phase III et testées lors de projets pilotes. Ces stratégies seront réévaluées et, si nécessaire, révisées après une nouvelle phase de mise en œuvre. Enfin, la surveillance des conditions liées à la santé dans les eaux de baignade et les eaux conchylicoles/aquacoles sera poursuivie.

#### 3.1.4.3 Méthodologies

Le Programme MED POL a permis d'obtenir une masse considérable d'informations concernant les procédures de surveillance. Malheureusement, cette documentation est dispersée dans toute une série de manuels, ensembles de lignes directrices, rapports techniques du PAM et autres supports. De plus, si l'on a eu assez largement recours à la Série des mers régionales du PNUE intitulée "Reference Methods and Technical Bulletins for Marine Pollution Studies", bon nombre de ces publications sont désormais dépassées. (Consulter <http://www-naweb.iaea.org/naml/aqcsmethodes.asp> pour une liste des méthodologies et ensembles de lignes directrices disponibles dans cette série.) Ainsi, il existe un besoin pressant de préciser et intégrer les procédures de surveillance et, dans certains cas, de les actualiser. Enfin, un plus grand nombre de ces publications devraient être traduites dans les langues en usage dans la région méditerranéenne.

Tous les documents relatifs aux méthodologies des programmes de surveillance continue, y compris ceux qui sont les plus récents et qui ont été actualisés, seront collationnés pour créer une source d'information d'utilisation et d'accès plus faciles pour les spécialistes de chimie analytique ainsi que les autres scientifiques et gestionnaires d'environnement de la région méditerranéenne. Un manuel de synthèse sera élaboré pour l'ensemble de la surveillance sous forme de système via Internet et sera affiché sur le Portail Internet MED POL actuellement en cours de mise en place. Le manuel via Internet COMBINE offre un exemple judicieux de cette approche ([www.helcom.fi](http://www.helcom.fi)). La conception du système à application web permettra d'aisément mettre à jour les méthodologies de surveillance chaque fois que des changements et de nouveaux éléments y seront apportés et adoptés.

Il n'est pas nécessaire, le plus souvent, d'avoir une spécificité absolue en ce qui concerne tous les aspects de l'instrumentation ou de la procédure d'analyse ou dosage. Cependant, il existe deux préalables fondamentaux. En premier lieu, les laboratoires doivent être en mesure de démontrer, au moyen d'une documentation d'assurance et de contrôle qualité, que leurs procédures sont fondées et fiables. En second lieu, il est primordial de comprendre que les caractéristiques ou le type, au sens le plus large, de l'échantillon examiné, doivent rester uniformes, indépendamment du moment et du lieu où ils sont

mesurés. À cette fin, le MED POL fournira des lignes directrices pour l'analyse des indicateurs liés à l'eutrophisation ainsi que pour l'échantillonnage et la manipulation des sédiments marins.

Un principe de base de MED POL-Phase IV est que toutes les méthodologies devraient être harmonisées avec celles utilisées dans d'autres instances régionales auxquelles appartiennent un certain nombre de Parties contractantes. À cette fin, la coopération sera renforcée avec l'Union européenne, la Commission OSPAR et le CIEM.

#### 3.1.4.4 Assurance qualité des données

Une qualité de données fiable et harmonisée est un préalable fondamental à l'évaluation régionale de la pollution marine. Le Programme MED POL a joué un rôle pionnier dans l'instauration d'un programme régional d'assurance qualité des données (AQD) dans le cadre d'un partenariat de trente ans avec le Laboratoire d'études sur le milieu marin (MESL) de l'AIEA, sis à Monaco. Le programme d'AQD destiné à tous les laboratoires participant au MED POL comprend plusieurs volets:

- mise à disposition de méthodes de référence et de lignes directrices
- fourniture de matériaux de référence et de solutions étalons
- formation à l'analyse des polluants marins dans les sédiments et les biotes
- formation aux bonnes pratiques de laboratoire, notamment aux procédures d'assurance qualité et de contrôle qualité
- études des performances des laboratoires (également appelées exercices d'intercomparaison, exercices d'interétalonnage ou tests d'aptitude)
- analyse d'échantillons fractionnés
- missions d'assurance qualité
- octroi de conseils d'expert sur les questions de surveillance et d'évaluation de la pollution
- Octroi de conseils d'expert sur les questions de pollution émergentes.

Le programme d'AQD en partenariat avec le MESL-AIEA a été centré sur les produits chimiques dans les sédiments et les biotes marins. Le MED POL poursuivra sa coopération avec le MESL-AIEA eu égard aux résultats concrets obtenus (la qualité des données émanant des pays méditerranéens s'est notablement améliorée), à la confiance accordée au Laboratoire de Monaco par les instituts nationaux compte tenu du caractère sensible des données, au rapport coût-efficacité avéré du partenariat MED POL/AIEA et enfin à la qualité scientifique et technique du Laboratoire et à sa vaste expérience dans la région. L'Université de Gênes et, ultérieurement, celle d'Alessandria (Italie) ont servi de centre de référence pour les études des effets biologiques. Diverses autres activités de surveillance (comme les études sur la qualité des eaux de baignade et celles sur l'eutrophisation) ont également intégré certains éléments d'AQ. De plus, dans le domaine de l'eutrophisation, deux programmes de formation ont été organisés en Italie (juin 2003 et novembre 2004) en coopération avec le Centre italien de recherches sur le milieu marin (ICRAM). Cependant, il n'a pas été prescrit au préalable de conditions d'uniformité, C'est pourquoi le programme d'assurance qualité des données sera révisé pour répondre aux besoins prévus de MED POL-Phase IV, en prenant en compte des indicateurs complémentaires et une large gamme d'activités de surveillance.

Les études des performances des laboratoires seront réalisées sur une base annuelle par l'AIEA, avec l'alternance d'échantillons de sédiment marin et de matériel biologique. Une étude des performances évaluera l'analyse de nombreux métaux et du méthylmercure, et une autre testera la détermination de plusieurs polluants organiques. Si la plupart des indicateurs concernant les sédiments et les biotes dans le cadre de MED POL-Phase IV sont déjà en cours d'essai, un groupe important qui fait encore défaut, à savoir les composés organostanniques, sera ajouté quand un nombre suffisant de laboratoires de la région auront entrepris ces mesures analytiques. L'Université d'Alessandria (Italie) continuera à conduire les études de performances pour la surveillance des effets biologiques, mais la coopération se renforcera avec le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) et avec le Programme d'assurance qualité des données concernant les effets biologiques dans les programmes de surveillance continue (désigné par le sigle BEQUALM) ayant pour but l'harmonisation. L'AQD pour certains autres éléments de la surveillance, tels que les éléments nutritifs mesurés dans le cadre des études sur l'eutrophisation, sera mise en œuvre au titre d'un accord opérationnel conclu avec QUASIMEME, l'acronyme anglais de "Assurance Qualité de l'information pour la surveillance du milieu marin en Europe", sans aucun frais pour les instituts participants.

Bien que les résultats d'ensemble du programme d'assurance qualité mené dans le cadre du MED POL puissent être jugés très satisfaisants, des efforts seront faits pour améliorer leur suivi au niveau des laboratoires et prévoir des interventions spécifiques quand se feront jour des besoins de formation ou de contrôle des instruments d'analyse.

#### 3.1.4.5 Interprétation et utilisation des données

Le Secrétariat communiquera des synthèses périodiques des informations régionales sur la base de divers rapports nationaux concernant la surveillance et l'évaluation de la pollution marine et côtière. De tels rapports régionaux ne doivent pas être de simples exercices de compilation de données mais exigent une interprétation de celles-ci en vue de fournir des conseils directifs aux Parties contractantes. Le MED POL sera chargé de synthétiser les résultats et de fournir, en consultation avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, des évaluations périodiques de l'état de la pollution en mer Méditerranée.

Plusieurs questions générales seront traitées dans les rapports. Il conviendra de déterminer les lacunes dans les données, tant pour la surveillance de l'état de l'environnement que pour la surveillance de la conformité, en ce qui concerne la couverture spatiale et temporelle et l'exhaustivité du nombre des indicateurs mesurés. Il faudrait aussi proposer des mesures correctrices pour combler les lacunes notoires des données. Une estimation devrait être établie sur la qualité des résultats des analyses chimiques, le traitement statistique des données et l'évaluation globale de la pollution. Des recommandations peuvent être requises pour améliorer des performances qui, pour l'heure, restent médiocres dans ces domaines.

#### 3.1.4.6 Indicateurs et notification des données

Le MED POL continuera à mettre au point des indicateurs fiables, exhaustifs, qui serviront à la surveillance continue et à l'évaluation de l'efficacité des mesures appliquées au niveau national et régional au titre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux". Il continuera aussi à travailler étroitement avec les pays pour faciliter l'acquisition des données et informations pertinentes pour surveiller la mise en œuvre de la SMDD. De plus, l'application progressive de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines entraînera la nécessité de disposer d'indicateurs additionnels ou spécifiques. Ceux qui auront trait à la pollution marine relèveront de la compétence du MED POL, qui les élaborera

en coopération avec les experts nationaux et régionaux et avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Les activités qui, pendant trois ans, ont porté sur la mise au point d'indicateurs de la pollution marine, ont livré un grand nombre de renseignements. Les résultats ont montré que la plupart des pays méditerranéens présentent des disparités dans leur capacité à produire des données qui puissent servir aux indicateurs testés. Aussi le MED POL travaillera-t-il étroitement avec les instances homologues nationales pour améliorer et renforcer les compétences de ces pays en matière d'élaboration, production et utilisation d'indicateurs. La coopération avec l'AEE continuera à être un jalon majeur à cet égard. Il est prévu que, tout long de MED POL- Phase IV, ce sont progressivement les indicateurs DPSIR ("Forces motrices, Pressions, État, Impacts, Réponses") qui seront privilégiés sur la base d'évaluations.

Les efforts en cours pour harmoniser les procédures MED POL de collecte, de gestion, de notification et d'évaluation des données issues de la surveillance avec celles adoptées par d'autres organisations et instances régionales et internationales qualifiées seront intensifiés dans le cadre de la préparation du Système de rapports du PAM. Eu égard à la complexité de l'ensemble de la question, priorité sera accordée à l'obtention d'une harmonisation fonctionnelle des obligations de notification des données du Programme de surveillance continue avec celles des autres programmes de surveillance auxquels sont attachés certains des pays méditerranéens.

### **3.1.5 Outils de mise en œuvre**

#### **3.1.5.1 Renforcement des capacités et assistance technique**

Le renforcement des capacités et l'assistance technique ont pour finalité d'améliorer les compétences et les capacités des pays entreprenant la mise en œuvre des Protocoles, PAS et PAN y compris, tout comme la surveillance continue et l'évaluation du milieu marin et côtier de la Méditerranée. Le renforcement des capacités améliorera les ressources humaines par la formation aux aspects techniques, juridiques et financiers et, selon la disponibilité de moyens financiers, augmentera les ressources matérielles par la mise à disposition de fournitures et instruments pour la surveillance.

Selon les principes directeurs qui régiront ces activités, celles-ci porteront avant tout sur les éléments suivants:

a) des programmes nationaux, sous-régionaux et régionaux ainsi que des missions d'experts pour aider à la mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux". La stratégie de renforcement des capacités, qui a été appliquée avec succès lors de la phase préparatoire du PAS et des PAN, continuera à former la base du programme correspondant de MED POL-Phase IV. Comme dans le passé, le MED POL tirera parti de l'expérience précieuse d'experts nationaux et régionaux pour l'application de cette stratégie. Le MED POL mettra aussi l'accent sur les programmes de renforcement des capacités pour une application judicieuse et adéquate des lignes directrices adoptées sur l'immersion, ainsi que pour la gestion industrielle, la production plus propre en coopération avec le CAR/PP, la gestion des déchets dangereux en coopération avec la Convention de Bâle et ses Centres régionaux, la gestion des détritiques côtiers et enfin les Inventaires des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP).

b) le MESL-AIEA continuera à jouer un rôle majeur dans la réalisation de cours de formation en matière de surveillance continue. Le MED POL conduira une étude sur les pays afin de déterminer si des cours de formation nouveaux ou complémentaires sont nécessaires. Il va de soi que les nouveaux indicateurs qu'il faudra mesurer exigent une extension des activités de formation existantes.

En ce qui concerne les aspects de la pollution liés à la santé, la coopération avec l'OMS sera poursuivie. Il est prévu que des cours de formation appropriés sur les analyses microbiologiques des eaux de baignade et des eaux conchylicoles, ainsi qu'une aide technique en la matière, seront fournis sur demande. Parallèlement, des activités d'assurance qualité seront conduites pour les laboratoires participant aux analyses microbiologiques. La pénurie d'eau est une question qui ne cesse d'émerger avec force et à laquelle un nombre croissant de pays sont confrontés. Par conséquent, il sera réalisé des activités sur le renforcement des capacités, y compris des cours de formation au traitement des eaux usées et la faisabilité d'une utilisation sans danger des eaux usées traitées.

S'agissant du renforcement des capacités en matière d'eutrophisation, la coopération se poursuivra avec des instituts nationaux ou régionaux qualifiés (tels que les instituts italiens ARPA-ER, CRM et ICRAM) et avec le MESL-AIEA dans les domaines de la formation, des exercices d'intercomparaison et de l'appui scientifique et technique. L'université d'Alessandria (Italie) continuera à servir de centre de référence pour les études sur les effets biologiques et elle organisera, en tant que de besoin, des sessions de formation et des exercices d'interétalonnage.

c) La mise en œuvre des activités d'inspection au cours de la Phase III a montré que, en plus de l'assistance permanente aux systèmes d'inspection existants de même que de l'assistance technique et juridique aux pays pour leur permettre de mettre en place de tels systèmes, il conviendra de préparer du matériel pédagogique consistant en lignes directrices et manuels sur les modalités de réalisation des inspections techniques et sanitaires ainsi que des listes de pointage pour chaque unité industrielle concernée et pour les types d'industrie qui, aux termes des PAN, devraient procéder à d'importantes réductions de leur émissions polluantes.

d) L'introduction de nouveaux indicateurs dans MED POL-Phase IV sera un processus progressif, également en relation avec l'application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines. Certains laboratoires seront en mesure de mettre en place, plus rapidement que d'autres, des techniques analytiques fiables. Le MED POL explorera les options concernant la création de centres régionaux pour l'analyse de déterminants nouveaux et/ou complexes, y compris des biomarqueurs, afin d'éviter des retards dans la mise en œuvre du programme par tous les pays. Ce faisant, cette approche pourrait servir à encourager le transfert de technologies et faciliter la mise en œuvre d'un programme complet de surveillance continue dans l'ensemble de la région méditerranéenne.

e) Le MED POL adoptera un rôle davantage proactif pour favoriser les interactions dans la région dans les domaines scientifique, technique, juridique et financier, et cela en organisant des réunions/missions d'experts pour examiner les lacunes des connaissances régionales et d'autres questions d'un intérêt fondamental pour le développement de la Phase IV. Une assistance technique aux pays revêtira la forme d'un parrainage de la participation à des conférences et ateliers dans la région méditerranéenne.

#### 3.1.5.2 Base de données et Système d'information

Aux termes de l'accord signé entre le MED POL et l'INFO/RAC, le MED POL passera d'ici à 2008 à un système totalement "en ligne" de rapports sur la surveillance continue, la mise en œuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et déchets dangereux", l'inventaire des émissions et l'échange d'informations entre le Secrétariat, les Coordonnateurs nationaux, les CAR et les parties prenantes. Le système d'information MED POL est en cours d'élaboration. Sa phase I sera opérationnelle d'ici à 2008. En attendant, le MED POL continuera à mettre en place des bases de données pour stocker et gérer les données communiquées par les pays au titre de diverses rubriques. Les protocoles d'échange, de stockage et de gestion des données seront compatibles avec ceux des autres CAR et de

l'AEE, ce qui permettrait au MED POL d'accéder aux données et informations et d'échanger celles-ci d'une manière simplifiée et plus fiable.

#### 3.1.5.3 Transfert de technologies

Le MED POL mettra en place un programme bien structuré de promotion du transfert de technologies et de "savoir-faire" d'une production plus propre entre les pays en vue de réduire les écarts technologiques existants. Quand cela sera possible, tous les aspects relatifs aux activités du MED POL Phase IV seront pris en considération, y compris les questions juridiques, institutionnelles, financières et techniques. Les programmes spécifiques, établis en coopération avec le CAR/PP, seront conçus pour faciliter l'acquisition de technologies et de "savoir-faire" de la manière la plus efficace.

#### 3.1.5.4 Respect des obligations et mise en œuvre effective

La mise en œuvre des actions prioritaires du Protocole "tellurique" et, en particulier, du PAS MED, comporte notamment l'adoption de nouveaux outils environnementaux, notamment l'application d'instruments réglementaires, économiques et volontaires, mais elle est centrée sur la réduction de certains polluants provenant d'entreprises et diverses installations industrielles. Il s'ensuit, compte tenu aussi de la situation concernant les systèmes d'autorisation, inspection et mise en conformité dans tous les pays méditerranéens, et notamment des disparités politiques et législatives qui les caractérisent, qu'il s'impose d'exécuter des activités visant à renforcer les corps d'inspecteurs. Les travaux se poursuivront sur les questions d'intérêt commun comme les indicateurs d'inspection, lesquels, après la phase pilote, seront progressivement appliqués grâce à la mise en place d'un programme d'action. Des réunions périodiques du "Réseau sur le respect des obligations et l'application effective" continueront à se tenir pour examiner les questions d'intérêt mutuel, échanger des vues sur les inspections environnementales et convenir des activités à réaliser en commun. Au même niveau, l'assistance aux pays sur les questions relatives aux inspections environnementales et sanitaires, y compris les activités de renforcement des capacités, sera poursuivie.

L'examen de ce qui a été accompli en 2005, sur la base des données et informations existantes, de la situation des systèmes d'autorisation, inspection et mise en conformité dans tous les pays méditerranéens, y compris leurs disparités politiques et législatives, a permis de recenser les questions de fond appelant une étude plus approfondie et les pays qui devraient bénéficier de ces activités. Ainsi, suite à une proposition du FEM, il est prévu que, sur une période de trois ans, un certain nombre de pays renforceront leurs mécanismes existants concernant les inspections sur le respect des obligations et l'application effective. La série d'activités nationales comporterait des réunions entre les institutions chargées de la délivrance des autorisations, des inspections et de l'application effective, et ce dans le but d'en établir la procédure ainsi qu'il est indiqué dans le cycle réglementaire, de même que l'organisation d'un atelier de formation.

#### 3.1.5.5 IETMP

Le système d'IETMP, qui est similaire à celui du REEP (Registre européen d'émissions de polluants), est un outil important de surveillance de la conformité, qui pourrait aider les autorités nationales et locales des pays à évaluer l'état de l'environnement local et national en relation avec les émissions/rejets de produits chimiques, ainsi que d'adapter et de mettre au point leurs plans de gestion respectifs.

Le MED POL continuera à aider les pays à établir des IETMP dans le cadre de projets pilotes et de stratégies efficaces de réplication.

### **3.1.6 Modifications physiques et destruction des habitats**

Des plans et programmes visant à enrayer les modifications physiques et la destruction des habitats seront formulés et mis en œuvre en s'attachant tout spécialement aux pratiques de dessalement de l'eau de mer dans la région, à la gestion des déchets solides et détritiques côtiers et à l'immersion des matières visées au paragraphe 3 de l'article 4 du Protocole "immersions".

Le MED POL sera activement associé aux activités des entreprises européennes et internationales de dessalement visant à mieux sensibiliser leurs ingénieurs et techniciens s'occupant des procédés de dessalement de l'eau de mer aux impacts de ces derniers sur l'environnement. Comme dans le passé, le MED POL participera activement à des manifestations et initiatives dans ce domaine afin de diffuser les informations sur les éventuels effets négatifs sur l'environnement des activités de dessalement et permettre ainsi la création de nouvelles installations écologiquement rationnelles. De plus, le MED POL appliquera la décision des Parties contractantes d'envisager les activités de dessalement au regard des dispositions du Protocole "tellurique" et il collectera et traitera les données et informations pertinentes issues des rapports sur la mise en œuvre du Protocole.

La gestion des déchets solides et détritiques côtiers est perçue comme un problème majeur en Méditerranée. Suite à l'élaboration d'un plan d'action et de Lignes directrices ainsi qu'à l'initiative concluante du MED POL, engagée de concert avec RAMOGE et des acteurs locaux au Liban en 2006, les efforts se poursuivront en coopération avec les autorités et les parties prenantes au niveau local et national, telles que les responsables du trafic maritime, les pêcheurs, les associations touristiques et les ONG, pour améliorer la gestion des détritiques sur les plages dans l'ensemble de la région. Plus concrètement, en coopération avec le Programme des mers régionales/PNUJ, le MED POL lancera une initiative spécifique pour la formulation d'une stratégie régionale très complète et son application au niveau local.

Il est manifeste qu'une application effective des lignes directrices sur l'immersion réduira considérablement les impacts des opérations d'immersion sur les habitats benthiques. Comme on l'a indiqué plus haut, le MED POL concourra activement à aider les pays à appliquer correctement les lignes directrices.

### **3.1.7 Causes socio-économiques profondes de la dégradation de l'environnement**

Dans la mise en œuvre de la Phase IV, il sera essentiel d'inclure une analyse des causes socio-économiques profondes de la dégradation de l'environnement puisqu'elle permettra de mieux planifier et lancer à bon escient des activités. A cet égard, le MED POL favorisera la collaboration avec le Plan Bleu (par ex. les travaux sur l'identification d'indicateurs de pression) et d'autres acteurs régionaux et internationaux tels que le METAP et l'OCDE, pour obtenir des données et informations utiles. D'une pertinence particulière pour le processus de réduction de la pollution (autrement dit la mise en œuvre des PAN) sont les études réalisées par le METAP sur le coût de l'inaction. Cette collaboration fournira aussi une contribution importante à la préparation des rapports sur l'état de la pollution.

### **3.1.8 Santé publique**

Les activités relatives aux risques sanitaires associés à la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles, aux établissements et installations touristiques, continueront à être exécutées en étroite collaboration avec l'OMS.

Le projet de Lignes directrices sur les critères concernant les eaux de baignade, qui est en cours d'élaboration, exigera quelques travaux préliminaires avant que les pays puissent passer à l'application. Par conséquent, ces lignes directrices devraient être finalisées et progressivement appliquées au moyen de la méthodologie commune d'établissement des profils de plages. En outre, d'éventuels problèmes liés à leur achèvement devraient être identifiés et il conviendra de s'attaquer au renforcement des capacités.

L'application des normes et critères nouveaux, les études pilotes de profils de plages et les activités complémentaires sur la gestion des plages sont des questions qui appellent un plus ample examen, des orientations et, par-dessus tout, un programme détaillé pour l'adoption et l'application progressive des critères pour les eaux de baignade. Des réunions de consultation d'experts se tiendront tous les deux ans pour examiner la poursuite de l'application des critères de qualité des eaux de baignade et fournir une orientation et une assistance aux pays.

Des évaluations périodiques de la qualité des eaux de baignade et des aires conchylicoles continueront à être conduites. Une évaluation de l'état de la qualité microbiologique de la mer Méditerranée, sur la base du respect des normes et critères nationaux et/ou convenus pour les eaux de baignade et les aires conchylicoles, sera établie tous les cinq ans.

Les questions relatives à la gestion et au traitement des eaux usées, tout comme à la réutilisation des eaux usées traitées, ainsi que des activités de renforcement de capacité, feront l'objet d'une étude et d'un suivi complémentaires.

Compte tenu des liens entre la santé humaine et des aspects du tourisme, ainsi que des dispositions du Protocole "tellurique", mis en évidence dans le Programme MED POL Phase IV entériné, l'évaluation des risques sanitaires associés aux établissements touristiques dans la région fournira des éléments scientifiques à l'appui des principaux risques en cause. Il est prévu que tous les déterminants environnementaux de la santé seront soigneusement examinés en relation avec les établissements et installations touristiques, en vue d'élaborer un plan d'action intégré de réduction de la charge pathogène des établissements touristiques méditerranéens. L'exécution du plan d'action dans tous les pays concernés sera centrée sur leurs besoins spécifiques grâce à la réalisation d'activités bien réglées. S'il y a lieu, une coopération avec d'autres CAR sera envisagée.

## **3.2 Coopération, information et participation du public**

### **3.2.1 Coopération**

De même qu'ils ont été réalisés avec succès lors de la Phase III, les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur les systèmes de surveillance et d'observation opérationnelles, tels que MOON et MED GOOS, feront l'objet d'un suivi scrupuleux, et la coopération sera renforcée sur une base concrète, par exemple avec la formulation d'initiatives et d'exercices pilotes conjoints.

Comme dans le passé, la coopération se poursuivra avec l'OMS et toutes les autres instances/organisations des Nations Unies réalisant des travaux se rapportant aux diverses composantes du MED POL, avec les secrétariats de conventions régionales et mondiales et avec les organisations internationales et intergouvernementales qualifiées. La coopération se resserrera aussi avec les CAR sur la base de leurs compétences respectives.

Une coopération efficace et tangible avec la Commission européenne sera également d'un grand intérêt pour la Phase IV du MED POL, compte tenu de la portée de ses initiatives récentes comme la directive-cadre sur l'eau, la directive sur la Stratégie marine et l'Initiative "Horizon 2020". De fait, une coopération étroite avec la Commission européenne, eu égard à la similitude et à la comparabilité de ses objectifs avec ceux du MED POL, se traduira par une meilleure convergence des efforts, une association plus aisée des États membres aux activités MED POL et une plus grande intégration globale des processus de réduction de la pollution marine des pays riverains, européens et non européens, au profit de l'ensemble de la région méditerranéenne.

Une coopération étroite sera maintenue avec tous les acteurs régionaux concernés pour tout ce qui a trait aux rapports, afin de faciliter les efforts des pays qui ont différentes obligations dans ce domaine. À cet égard, les travaux fructueux amorcés avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le cadre du programme de travail conjoint qui a été signé, seront poursuivis.

Les ONG continueront à jouer un rôle capital en participant de manière probante à la planification et à l'exécution des activités MED POL. Le cas échéant, les ONG seront invitées à prendre part aux réunions MED POL, et des partenariats spécifiques seront instaurés pour faciliter la mise en application d'activités concrètes au niveau local, telles que celles qui ont trait à la gestion des débris côtiers. Les ONG sont également appelées à jouer un rôle constructif dans la mise en œuvre à long terme des PAN, puisque, dans un grand nombre de pays, elles ont déjà été associées avec succès à la formulation de ces plans.

Les contacts et liens opérationnels seront intensifiés avec les bailleurs de fonds et les banques - tels que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement -, puisque leur participation pourrait faciliter la mise en œuvre des PAN par les pays.

Comme dans le passé, des partenariats à long terme seront recherchés avec le FEM et le FFEM pour des projets et initiatives qui pourraient contribuer à l'exécution des activités du MED POL.

### **3.2.2 Participation des parties prenantes**

Une association effective du secteur privé et des autres acteurs concernés et la collaboration avec ceux-ci dans la conception et la mise en œuvre de programmes de lutte contre la pollution et dans l'évaluation de leurs résultats sont à l'évidence des éléments clés. Si le MED POL a enregistré quelques succès à la phase préparatoire des PAN lorsque le secteur privé a pris part, dans un certain nombre de pays, à la définition de ces plans, il s'avère qu'un effort plus important et mieux concerté devrait être fait maintenant que les PAN en sont à la phase de mise en œuvre. À cet égard, le MED POL, tout en prévoyant de tirer parti des contacts déjà noués, compte développer sa coopération avec le CAR/PP en vue d'élargir et de resserrer ses rapports avec le secteur industriel et la collaboration qu'il a expérimentée dans le cadre du PAS.

D'autres parties prenantes, comme les autorités locales, seront associées, s'il y a lieu, afin d'assurer l'appropriation des programmes et activités qui sont le plus souvent appliquées à leur niveau (par ex. construction et exploitation de stations d'épuration des eaux usées, gestion des débris côtiers, préparation d'IETMP, etc.).

Les pays sont encouragés à promouvoir des partenariats avec certains secteurs privés et public nationaux pour faciliter la mise en œuvre des PAN. De même, le MED POL travaillera étroitement avec des associations industrielles et professionnelles régionales et multinationales, comme EUROCHLOR et l'ASCAME, à l'instauration de partenariats pour diffuser les informations nécessaires relatives à la mise en œuvre des PAN, et avec des

sociétés multinationales présentes en région méditerranéenne pour faciliter la mise en œuvre des programmes d'activités MED POL portant sur la mise en œuvre du PAS et des Protocoles "immersions" et "déchets dangereux".

### **3.2.3 Mobilisation de l'opinion**

La sensibilisation du public et l'adhésion de l'opinion figurent parmi les forces puissantes qui conditionnent le succès de tout programme. Outre la finalisation du Système d'information MED POL en coopération avec l'INFO/RAC (qui a été évoquée plus haut), le MED POL, avec le concours de la Fonctionnaire chargée de l'information au PAM, maintiendra et améliorera ses liens avec les ONG, les parties prenantes et les représentants des médias. Le MED POL leur communiquera régulièrement les informations qu'ils pourraient exploiter pour promouvoir ses objectifs. À cette fin, une stratégie d'information et de communication, destinée à rehausser la visibilité du programme aux niveaux national et local, sera élaborée comme partie intégrante de la préparation en cours du Système d'information du PAM et du Système d'information MED POL. Des expériences similaires, telles que la stratégie d'information formulée par le FEM en mer Noire, seront prises en compte. La stratégie traitera des besoins de tous les utilisateurs potentiels des données et supports d'information, notamment les décideurs, la communauté scientifique, le grand public et les médias. Il s'agira d'accroître l'appui national au programme et, par conséquent, le niveau de participation à ses diverses composantes.

Pour compléter le Système d'information MED POL et son Portail, les pays seront incités à créer des sites web nationaux affichant en temps utile des informations sur les activités de surveillance continue, les évaluations de la pollution et leurs résultats. Ces sites web nationaux devraient être établis dans la langue de chaque pays et être centrés sur l'intérêt national des informations issues de la surveillance continue dans le cadre des efforts globaux consentis pour réduire la pollution et promouvoir le développement durable. En vue d'assurer l'efficacité de ces sites web, des spécialistes des médias seront recrutés pour leur création.

### **3.3 Un programme holistique de surveillance continue et d'évaluation**

Comme on l'a indiqué plus haut, un préalable essentiel est l'élaboration d'une approche holistique de la surveillance continue et de l'évaluation des impacts humains sur le milieu marin et côtier. De nombreux types de surveillance (autrement dit du milieu ambiant, des tendances, des "points chauds", des effets biologiques, de l'eutrophisation et de la conformité) ont été menés à diverses fins au cours de MED POL-Phase III. Selon les principes sous-jacents à l'approche holistique, les activités de surveillance sont intégrées dans un seul but bien défini – celui d'obtenir un degré donné de qualité de l'environnement dans un écosystème spécifié. Dans le cadre du Programme MED POL, il faut entendre que des pratiques uniformes seront adoptées dans tous les types d'activité de surveillance continue et de gestion des données. Plusieurs éléments seront normalisés: indicateurs, méthodologies de collecte des échantillons et de mesures analytiques chimiques, interprétation des résultats et évaluation de la pollution. Toutes ces tâches seront entreprises dans le cadre d'un dispositif harmonisé de gestion de la qualité, en vue d'intégrer les résultats dans une base de données commune, régionale, en utilisant les données scientifiques pour améliorer la protection du milieu marin.

L'approche écosystémique dépend de la définition d'une qualité souhaitable de l'environnement à atteindre. La réduction et l'élimination de la pollution exigent une bonne compréhension des principaux apports de polluants, dont certains ont été évalués au titre du PAS et des PAN. Certaines lacunes sont notoires, notamment celles qui ont trait aux

sources diffuses, lesquelles constitueront le principal objet des activités de recherche au cours de la Phase IV. Les PAS et les PAN ont pour but de maîtriser les sources ponctuelles de pollution. La surveillance de la conformité aidera à vérifier que les réglementations sur la pollution sont bien respectées. Cependant, la surveillance continue et l'évaluation de l'environnement sont nécessaires pour apprécier l'efficacité des stratégies de lutte antipollution.

Dans ce dispositif, obtenir des résultats de la surveillance continue est un moyen et non une fin en soi. L'interprétation des données à divers niveaux est essentielle, avec des résultats relatifs à la création d'une base de données accessible, la diffusion d'informations sur la pollution et la lutte antipollution dans la région méditerranéenne, et des propositions politiques adressées à la réunion des Parties contractantes. Les lacunes des connaissances peuvent être examinées dans le court terme, dans le cadre de projets de recherche appliquée, étant entendu que les résultats de ces investigations pourraient amener à modifier le programme de surveillance. En tout cas, une évaluation périodique du programme global de surveillance continue est essentielle.

### **3.3.1 Application de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines**

Au niveau international, l'approche écosystémique a évolué depuis qu'elle a pour la première fois été mise en exergue à la CNUED (Rio de Janeiro 1992). Elle a réellement été consacrée quand elle a été adoptée par la Cinquième réunion des Parties contractantes à la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, 2000) et avalisée par la Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 2002). De fait, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg encourage son application d'ici à 2010. Dans le contexte marin, l'approche écosystémique a été adoptée par les Commissions HELCOM et OSPAR et elle sera une clef de voûte de la stratégie marine européenne. Suite aux recommandations des dernières réunions des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Catane 2003 et Portoroz 2005), le Programme MED POL, au nom du Plan d'action pour la Méditerranée, a entrepris un projet, en coopération avec la Commission européenne, pour étudier les implications de l'application de l'approche pour le PAM et proposer une feuille de route.

Le projet a été récemment mené à son terme et une réunion des experts désignés par les gouvernements a décidé de proposer aux parties contractantes une feuille de route pour son application ainsi qu'une vision écologique pour la mer Méditerranée, avec trois buts stratégiques.

L'un de ces buts a trait à la réduction de la pollution et c'est là que le MED POL jouera un rôle de premier plan. Après l'adoption escomptée des buts stratégiques par les Parties contractantes en décembre 2007, des consultations d'experts seront organisées pour passer à l'étape suivante, à savoir la définition d'objectifs écologiques, d'indicateurs et de valeurs cibles. Si, pour ce qui est du MED POL, les activités de surveillance continue devront être révisées dès que le jeu d'indicateurs écologiques aura été adopté, il est patent que l'application de l'approche écosystémique nécessitera une coopération très étroite entre tous les CAR et composantes du PAM. Plus concrètement, les activités de surveillance et d'évaluation qui seront réalisées à l'avenir appellent une coopération bien définie et efficace entre les composantes du PAM qui exécutent ce type d'activités dans leur domaine de compétence respectif. D'une pertinence particulière seront les travaux conjoints que le MED POL et le CAR/ASP auront à organiser pour la collecte des informations indispensables à l'instauration d'objectifs stratégiques et écologiques.

### **3.4 Collaboration scientifique**

MED POL-Phase IV donnera lieu à des interactions plus étroites entre le MED POL et la communauté scientifique. Ce sera une relation mutuellement bénéfique. D'une part, le MED POL dispose d'un nombre considérable d'informations précieuses dans la base de données régionale; une fois que l'accès aux données et leur utilisation auront été précisés, les résultats du programme de surveillance continue seront mis à la disposition de la communauté scientifique pour une interprétation plus ample et rigoureuse. D'autre part, un certain nombre de lacunes des connaissances ont été mises en évidence lors des évaluations récentes du programme de surveillance MED POL, et d'autres se feront jour au cours de la Phase IV eu égard à l'élargissement du cadre du Programme. La communauté scientifique peut aider à fournir certains des faits et des interprétations qui font présentement défaut. Deux mécanismes sont envisagés pour ces interactions scientifiques, à savoir l'organisation de conférences/ateliers internationaux et l'appui à des projets de recherche. Étant donné les contraintes financières qui sont les siennes, le MED POL se bornera probablement à adopter une approche facilitatrice dans ces relations. Il fera appel au coparrainage d'organisations nationales et internationales compétentes pour mettre en œuvre ces activités. Les conférences/ateliers scientifiques constituent un moyen rentable d'accroître la sensibilisation du public au programme MED POL, en renforçant les interactions avec les spécialistes en sciences naturelles et en sciences humaines, et en intégrant les informations disponibles pour acquérir une compréhension régionale de certaines questions clés et identifier les lacunes de nos connaissances. Le MED POL assumera un rôle de premier plan et collaborera avec les autres organisations régionales et internationales compétentes afin de souligner les questions présentant un intérêt fondamental pour le développement de MED POL-Phase IV.

La recherche a été, dans le passé, une composante capitale du Programme MED POL. Les projets de recherche peuvent revêtir la forme d'une analyse et évaluation de données, de l'essai de nouvelles méthodologies et d'études pilotes concernant des questions émergentes. En gardant présent à l'esprit les contraintes financières évidentes, ces types d'activité devraient être appuyés dans le cadre de MED POL Phase IV. Le MED POL sera associé aux organisations nationales et internationales qualifiées et, s'il y a lieu, fera appel à leur coparrainage, en vue d'optimiser les efforts de recherche réciproques.

### **3.5 Pêches**

Ainsi qu'il est consigné dans le Programme MED POL-Phase IV, la surveillance continue et l'évaluation des impacts environnementaux et des implications écologiques, pour les écosystèmes, de la gestion des pêches, y compris l'aquaculture, devraient être, le cas échéant, prises en compte lors de la planification des activités. Si certains aspects de l'aquaculture - ayant généralement trait à la santé humaine - ont été régulièrement traités au cours de la Phase III et continueront à l'être tout au long de la Phase IV, il conviendrait de programmer à nouveau l'étude des impacts environnementaux de ce secteur économique. Le MED POL considère que cette question s'inscrit dans le cadre de l'approche holistique qui doit être adoptée à la Phase IV et, en particulier, dans les activités de surveillance et d'évaluation qui devront être exécutées lorsque l'approche écosystémique sera appliquée. Quoi qu'il en soit, le MED POL compte planifier des activités spécifiques en collaboration étroite avec le CAR/ASP et, s'il y a lieu, avec le CGPM de la FAO, en vue d'une répartition judicieuse des rôles et des tâches.

### **3.6 Production d'énergie et transport maritime**

Certaines activités initiales relatives à la production d'énergie et à ses effets concernant la pollution, se rattachant à des dispositions spécifiques du PAS, sont actuellement en cours. Plus concrètement, il est mené une étude qui a pour but de faire un bilan en matière de production d'énergie dans la région et de déterminer quel type d'activité le MED POL pourrait traiter de manière rationnelle dans le cadre du processus de réduction de la pollution du PAS et des PAN. Les résultats de l'étude seront présentés aux Parties contractantes avec des propositions concrètes d'activités, pour examen et approbation.

Par conséquent, Il a été proposé de développer dans la période 2008-2009 des lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre de politiques d'énergie renouvelable (ER) et d'efficacité énergétique (EE) compatibles avec les exigences environnementales sur le plan national et local, ainsi que de préparer un portefeuille de projets pilotes pour une mise en œuvre à long terme.

De même, au cours du prochain exercice biennal, une étude sur les impacts environnementaux du transport maritime sera réalisée en coopération avec le REMPEC, et elle s'accompagnera de propositions précises adressées aux Parties contractantes sur d'éventuelles activités à long terme à mettre en œuvre dans le cadre de la Phase IV.

## **4. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS**

### **4.1 Niveau national**

La Convention de Barcelone et ses Protocoles énoncent un certain nombre d'obligations qui incombent aux Parties contractantes. De nombreuses tâches, qui ont été lancées au cours de la Phase III au titre de ces obligations, seront poursuivies pendant la Phase IV. Ainsi, les pays continueront à assurer la coordination de l'élaboration des politiques, de la surveillance continue et de la réduction de pollution. Les résultats du programme de surveillance seront intégrés aux fins des évaluations environnementales et des rapports adressés au MED POL. La Phase IV amplifiera la portée et l'importance de ces activités. L'approche de gestion adaptative contribuera à répondre aux évolutions et facilitera la mise en œuvre du programme. Les modifications apportées à la stratégie de gestion globale nécessiteront de restructurer et de bien spécifier les rôles dans la coordination. De nouveaux mécanismes peuvent être explorés en vue d'offrir des prestations de traduction, de mieux sensibiliser au MED POL et de faire des contributions en nature.

*Coordination des activités MED POL au niveau national:* compte tenu des aspects pluridisciplinaires du processus de réduction de la pollution, l'association active d'autres parties prenantes nationales (par ex., ministères des finances, des travaux publics, etc.) en plus des ministères de l'environnement, pourrait être déterminante pour obtenir des résultats tangibles. À cette fin, le recours à des mécanismes existants, ou la création de nouveaux mécanismes dans chaque pays en vue d'assurer une coordination et une intégration adéquates des activités MED POL dans leurs programmes nationaux, et en particulier ceux du PAS, serait très bénéfique.

*Coordonnateurs nationaux pour le MED POL :* bien que chacun des pays méditerranéens possède, dans une mesure plus ou moins importante, un programme national de lutte contre la pollution, les mécanismes opérationnels diffèrent considérablement de l'un à l'autre. Le Secrétariat estime que la mise en œuvre du MED POL, y compris le PAS, ne peut être couronnée de succès au niveau national que dans le cadre des programmes nationaux de surveillance et des plans de développement nationaux. C'est pourquoi il faudrait rechercher l'intégration complète des activités MED POL nationales, PAS y compris, dans les programmes nationaux de lutte contre la pollution et les plans de développement nationaux. Une procédure sera formulée pour que la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le

MED POL soit associée au processus d'établissement des évaluations périodiques de la qualité du milieu marin. Il conviendra d'examiner la faisabilité de l'instauration d'une procédure qui permettrait d'introduire des changements opérationnels dans le programme sans que ne soit nécessaire l'approbation des Parties contractantes (par exemple, une révision des lignes directrices sur la surveillance). Le rôle et la fonction du Coordonnateur national pour le MED POL fait présentement l'objet d'un réexamen dans le cadre du processus d'évaluation du PAM qui sera mené à bien d'ici à la fin de 2007.

*Nouvelles contributions en nature au MED POL:* de nouvelles approches de l'octroi de contributions en nature au Programme MED POL peuvent être explorées. Les Coordonnateurs nationaux ou les institutions coopérantes peuvent être en mesure de fournir un aide à l'organisation d'activités de formation et de renforcement des capacités, de même qu'à la préparation de réunions, documents et lignes directrices de nature technique. En particulier, les pays pourraient assumer l'obligation de traduire des documents MED POL spécifiques, tels que lignes directrices, manuels et dossiers de promotion et d'information dans leur langue nationale. De plus, les pays pourraient jouer un rôle de premier plan dans des domaines ou problématiques spécifiques d'intérêt régional, et cela au profit de l'ensemble de la région. Cela a été expérimenté avec succès dans d'autres programmes de mers régionales (comme OSPAR et HELCOM) où des pays ont été chargés de réaliser des évaluations ou études régionales spécifiques.

*Sensibilisation du public:* en appui à la stratégie MED POL d'information et de communication et comme suite donnée à la stratégie d'information du PAM en cours d'élaboration, les pays devraient veiller à établir des sites web dans leur langue nationale. Les sites présenteraient, en temps utile, des informations sur les activités de surveillance continue, les évaluations de la pollution et leurs résultats. Ces sites web nationaux pourraient mettre en exergue les efforts, et notamment les études de cas les plus concluantes, consacrés à la réduction et à l'élimination de la pollution, comme par exemple les informations sur l'application de leurs PAN. Ils pourraient aussi servir de sites d'affichage et d'accès aux documents, dossiers d'information et de promotion MED POL qui sont disponibles dans leur langue nationale.

## **4.2 Unité MED POL**

Les attributions de l'Unité MED POL se sont accrues avec le temps. Par nécessité, au cours de la Phase III, les évolutions ont été introduites et gérées par phases chronologiques. L'enjeu de gestion de la Phase IV est d'obtenir une meilleure intégration des diverses composantes dans lesquelles le MED POL s'est progressivement forgé (par exemple, la surveillance continue et la mise en œuvre du PAS) et de réagir de manière opérationnelle aux recommandations formulées en conclusion de l'évaluation de MED POL-Phase III (UNEP(DEC)/MED WG.264/3). En outre, suite aux résultats de l'évaluation du PAM qui doit être finalisée d'ici à la fin de 2007, le MED POL adaptera ses stratégies de gestion en fonction des décisions des Parties contractantes.

*Coordination pour harmoniser les activités nationales:* sous l'orientation et la supervision des structures pertinentes créées au titre du PAM et de la Convention de Barcelone, le Secrétariat continuera à jouer un rôle essentiel de coordination du MED POL, en veillant à l'harmonisation des activités nationales au niveau méditerranéen et au suivi efficace et rationnel de leur exécution. Des tâches spécifiques dans le domaine du suivi et de l'évaluation seront en outre définies pour le MED POL et les CAR concernés, à un stade ultérieur, lors de l'application de l'approche éco systémique. L'OMS poursuivra sa collaboration à temps plein pour la mise en œuvre de tous les aspects du Programme qui sont liés à la santé. Lors de l'élaboration des "documents d'orientation" pour la réalisation des activités MED POL (par exemple, divers documents techniques et directifs, lignes

directrices), tous les efforts seront faits pour prendre en compte l'œuvre déjà accomplie par d'autres instances régionales et internationales et une attention particulière mais déterminante sera portée à leur harmonisation avec d'autres documents pertinents établis aux niveaux régional et international par la Commission européenne, l'Union européenne et d'autres organisations internationales qualifiées.

*Octroi de conseils pour obtenir une aide financière externe:* un financement à long terme est, à l'évidence, crucial pour le processus de mise en œuvre des PAN. Comme on l'a indiqué plus haut, le Secrétariat a travaillé avec le Programme d'action mondial (GPA/PNUÉ) et d'autres bailleurs de fonds pour faciliter le processus visant à garantir la durabilité financière des PAN. Une aide continuera être fournie aux pays pour le développement d'initiatives précises, la conclusion d'arrangements à court terme pour le financement d'actions prioritaires des PAN et des clauses générales fixées pour la réalisation d'actions à moyen et long terme, et notamment pour faciliter l'accès aux sources de financement en vue de renforcer le financement à long terme. Ainsi, un rôle clé consistera à catalyser et faciliter la mobilisation de fonds extérieurs (par exemple du GPA, de l'UE, des entreprises privées et d'autres donateurs) pour aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre les PAN.

*Nouvelle collaboration:* le Secrétariat examinera si certaines des fonctions et attributions pourraient être assumées ou partagées avec les Coordonnateurs nationaux ou les Institutions coopérantes. En poursuivant un processus engagé au cours de la Phase III, le Secrétariat étudiera la possibilité d'une nouvelle coopération avec les organisations internationales et intergouvernementales, les conventions et programmes mondiaux pertinents. Il recherchera un appui auprès de structures nationales jusqu'ici non expressément associées au MED POL, telles que le secteur économique fondé sur le tourisme, les autorités locales et les organisations non gouvernementales.

## **5. SUIVI ET ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE MED POL-PHASE IV**

L'importance d'un processus d'examen a été mise en relief au cours de la Phase III. Des réunions d'examen régulières ont, dans le passé, facilité l'échange d'informations entre experts nationaux, autorités nationales et Secrétariat et elles ont eu un effet bénéfique sur l'exécution des activités. Une mise en œuvre de MED POL-Phase IV nécessitera, pour être couronnée de succès, un suivi et une évaluation périodiques afin de répondre à l'évolution des besoins d'informations et d'améliorer les procédures opérationnelles. Une stratégie d'action correctrice devrait être à portée immédiate pour chaque composante chaque fois que des carences ou des déficiences sont recensées.

Le tableau ci-dessous est destiné à créer une plateforme commode de suivi de la mise en œuvre des activités de la Phase IV.

Il convient de noter que, a) à la date cible, l'astérisque \* placé après 2013 indique les activités devant être menées en continu tout au long de la phase IV (2006-2013), et b) les rangées grisées indiquent des incidences financières pour les Parties contractantes.

<b>Justification politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus</b>	<b>Date cible</b>	<b>Source d'information et vérification</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Partenariats possibles/initiatives connexes</b>
	<b>Application du Protocole "tellurique"</b>					
-Prot. tellurique, art. 5 et 15 -PAS	Assurer le financement des PAN	50% des actions prioritaires des PAN financées	2013*	Rapports de mise en œuvre nationaux, BEI et BM	Les Pc assurent les ressources financières. Le MED POL facilite les contacts avec les donateurs potentiels et fournit un concours technique par le biais du CAR/PP	-UE 2020 -Partenariat stratégique FEM
-Prot. tellurique, art. 4	Estimation des apports provenant de sources diffuses	Modèles et données existantes utilisés pour la quantification des rejets provenant des fleuves, cours d'eau et bassins versants	2011	Rapports établis et publiés	Le MED POL avec les institutions Méditerranéennes qualifiées et les Parties contractantes	-Partenariat stratégique FEM - autres modèles existants
- Action 21 -POC -SMDD -PAS	Élaboration d'un mécanisme de différenciation pour la réduction de la pollution	Mécanisme de différenciation basé sur les VLE	2009	Mécanisme adopté par les Pc	Le MED POL avec les experts régionaux et les Parties contractantes	-Directive IPPC - Protocole PATLD
-Prot. tellurique, art.5 et 15 -PAS	Exécution des activités du Partenariat stratégique FEM se rapportant au MED POL	Réformes politiques relatives aux tanneries, engrais, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs élaborées dans certains pays	2012	Rapports d'avancement des projets	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP et les coordonnateurs nationaux	

	<b>Application du Protocole "immersions"</b>					
-Prot. immersions art.6, par. 2	Application des lignes directrices adoptées	Ratification du Protocole immersions. Réduction du nombre des opérations d'immersion conformément au nouveau Protocole	2013*	Rapports nationaux ; divers mémorandums d'accord entre le MED POL et les Pc	Le MEAD POL en coopération avec les coordonnateurs nationaux concernés et le Secrétariat de la Convention de Londres	Convention de Londres
	<b>Application du Protocole "déchets dangereux"</b>					
-Proto. déchets dangereux, art. 4	Application de la composante PCB du Partenariat stratégique FEM	Élimination de 1100 tonnes de PCB de 5 pays. Renforcement des capacités et des moyens des pays méditerranéens	2012	Rapports d'avancement de projets, un certain nombre d'autorisations pour l'élimination des PCB dans les 5 pays	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP et Produits chimiques /PNUE	Convention de Bâle et ses Centres (BCRC)
-Prot. déchets dangereux art.5, par.5, et art. 8	Renforcement de la coopération avec les Centres régionaux de la Convention de Bâle dans le cadre de l'application de projets conjoints	Modèle régional pour la gestion des déchets dangereux. Plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux dans le monde arabe	2013*	Comptes rendus des réunions de coordination, mémorandums d'accord entre le MED POL et les BCRC	Le MED POL en coopération avec les coordonnateurs nationaux, la Convention de Bâle, ses BCRC et le CAR/PP	Convention de Bâle et ses BCRC
-Recom. réunion Pc de Catane, 2003	Application du Plan régional pour la réduction de la production de déchets dangereux	Réduction de 20% de la production de déchets dangereux par certains secteurs industriels	2010	Rapports nationaux	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP et les coordonnateurs nationaux	

	<b><i>Évaluation de l'application des Protocoles</i></b>					
-Art. 12 de la Convention et art. 8 du Prot. Tellurique	<b>Mise en place et exécution de programmes nationaux de surveillance continue dans tous les pays</b>	Bases de données nationales et régionales de résultats	2011	Programmes et accords nationaux de surveillance signés; Rapports nationaux	Les Pc en coopération avec le MED POL	
-MED POL IV	1. Surveillance de l'état et des tendances	Données sur les contaminants chimiques dans l'environnement	2013*	Rapports nationaux et régionaux sur l'état du milieu marin	Les Pc avec le concours du MED POL	
-MED POL IV	2. Surveillance des aspects sanitaires	Données sur la qualité microbiologique des eaux de baignade et conchylicoles	2013*	Rapports nationaux pertinents	Les Pc avec le concours du MED POL	
-PAS -MED POL IV	3. Surveillance des charges	Données actualisées sur les émissions/rejets industriels et urbains (BBN ou autres)	2012	Rapports nationaux pertinents	Les Pc avec le concours du MED POL	
-MED POL IV	4. Surveillance des effets biologiques	Données sur les effets biologiques	2013*	Divers laboratoires participants	Les Pc avec le concours du MED POL	
-MED POL IV	5. Surveillance de l'eutrophisation	Données sur l'eutrophisation	2013*	Divers laboratoires participants	Pc avec le MED POL	
-MED POL IV	6. Études de base pour la surveillance continue des contaminants chimiques dans les moules	Données et rapports	2010	Divers laboratoires participants	Les Pc avec le concours du MEAD POL	Processus et projets UE, par ex. MYTIMED
-MED POL IV	7. Élaboration et/ou actualisation des méthodologies communes de surveillance et d'analyse	Méthodologie commune disponibles et publiée sur le site web	2010	Document et site web	Le MED POL en coopération avec l'AIEA	
-MED POL IV	8. Application du programme d'assurance qualité des données	Données de bonne qualité	2013*	Rapports sur les exercices d'interétalonnage	Le MED POL en coopération avec l'AIEA, l'Université d'Alessandria, QUASIMEME	-AIEA -QUASIMEME -Univ. d'Alessandria -BEQUALM
-Art. 12 de la Convention	Élaboration de rapports sur la base de l'interprétation des données	Rapports sur l'état et les tendances	2010	Rapport sur l'état du milieu marin	Le MED POL avec les Pc	AEE EMMA

	<b><i>Évaluation de l'application des Protocoles</i></b>					
-Recom. réunion Pc de Catane 2003	Élaboration d'indicateurs de pollution marine (IPM)	Renforcement de la capacité et des moyens des Pc pour évaluer les IPM	2010	Indicateurs DPSIR établis sur la base de l'évaluation de l'état du milieu marin	Le MED POL en coopération avec l'AEE, le PB, MedStat et les coordonnateurs nationaux	-AEE -Plan Bleu (PB)
-PAS	Actualisation régulière du rapport sur les "points chauds" de pollution et détermination de leur stratégie de gestion et de surveillance, compte tenu de toutes les données disponibles, y compris les PAN et les BBN	Suivi des réductions obtenues par les pays	2009 2013	Deux rapports sur les "points chauds"	Le MED POL en coopération avec les coordonnateurs nationaux	

	<b>Utilisation des outils de mise en œuvre</b>					
-Prot. tellurique, art. 10	Organisation et exécution de programmes de renforcement des capacités	Capacités nationales améliorées (renforcement des capacités)	2013*	Rapports des cours de formations sur les paramètres chimiques et microbiologiques	Le MED POL en coopération avec l'AIEA et l'OMS	
-Art 15 de la Convention	Élaboration du Système d'information MED POL	Système de rapports Intranet et "en ligne" pour MED POL	2009	Système opérationnel	Le MED POL en coopération avec l'INFO/RAC et les coordonnateurs nationaux	-EMWIS(SEMIDE) -EUWI-MED (Composante MED Initiative UE sur l'eau)
-Prot. tellurique, art. 5,9,10	Promotion du transfert de technologies pour une production plus propre	Programmes élaborés et mis en œuvre	2011	Rapports de mise en œuvre	MED POL CAR/PP Pc	-CAR/PP
-Prot. tellurique, art 6	Renforcement des corps d'inspecteurs dans tous les pays; programme de renforcement des capacités 1) Réunion du réseau sur le respect des obligations et l'application effective 2) assistance aux pays sur demande pour le renforcement de corps d'inspecteurs	Programme de renforcement des capacités	2013*	Rapports des réunions du réseau. Rapports d'inspection nationaux basés sur indicateurs; Un certain nombre d'experts formés	Les Pc avec le concours de l'OMS/MED POL	FEM - PS
Recom. réunion Pc de Malte 1999	Lancement des IETMP dans tous les pays	Formulaire de rapport et base de données établie dans tous les pays	2011	Mémoires d'accord et contrats entre MED POL et Pc	Le MED POL en coopération avec le CIS-ONU et les coordonnateurs nationaux	-CE (EPER, Registre européen des émissions de polluants) -CEE/ONU

	<b>Modifications physiques et destruction des habitats</b>					
-Recom. réunion Pc de Catane 2003 - Prot. tellurique, art. 5	Programmes relatifs aux aspects "autorisation" et environnementaux du dessalement	Nombre accru d'EIE concernant les usines de dessalement de l'eau de mer ; activités de dessalement traitées dans le cadre du Prot. tellurique	2013*	Rapports nationaux	Le MED POL en coopération avec les coordonnateurs nationaux, CAR/ASP	-Société européenne de dessalement (SED)
-Recom réunion Pc de Malte. 1999 - Prot. tellurique, art .5	Mise en œuvre de programmes de gestion des débris côtiers	Capacité renforcée des Pc à traiter de la gestion des débris côtiers	2013*	Mémoires d'accord entre le MED POL, les Pc et les ONG	Le MED POL avec les coordonnateurs nationaux et les ONG	-PNUE (Programme mers régionales) -GPA/PNUE -ONG
	<b>Causes socio-économiques profondes de la dégradation de l'environnement</b>					
-Prot. tellurique, art. 7	Aspects socio-économiques de la dégradation de l'environnement, y compris le coût de l'inaction, pris en compte tout au long de MED POL IV	Évaluation très complète de l'état de l'environnement	2013*	Rapport sur l'état du milieu marin basé sur les indicateurs DPSIR	Le MED POL en coopération avec le PB et l'AEE	-AEE -Plan Bleu

	<b>Santé publique</b>					
-Prot. tellurique, art. 7 -MED POL IV	Finalisation et adoption de Lignes directrices sur les eaux de baignade	Lignes directrices convenues; méthodologie des profils de plage convenue	2009 2011	Rapport de la réunion des coordonnateurs nationaux; Profils de plage dans tous les pays	Les Pc avec le concours de l'OMS /MED POL	-OMS
-Prot. tellurique, art. 7 -MED POL IV	Réunions de consultation et exercices d'interétalonnage	Évaluations de la qualité des eaux de baignade	2013*	Rapports des réunions; rapports par pays sur le respect des obligations	Les Pc avec le concours de l'OMS/MED POL	-OMS
-MED POL IV	Préparation d'un plan d'action relatif aux risques sanitaires et environnementaux dans les établissements touristiques	Étude pilote réalisée en préalable à la mise en œuvre; toutes les composantes du plan d'action mises en œuvre	2009 2013*	Plan d'action intégré; Rapport sur la mise en œuvre du plan d'action	Les Pc avec le concours de l'OMS/MED POL	-OMS
-Prot. tellurique, art. 8 et annexe I – PAS	Renforcement des aspects gestion et traitement des eaux usées	Nombre accru de stations d'épuration dans les villes côtières méditerranéennes et amélioration de la qualité des eaux réceptrices	2013*	Rapports d'évaluation sur les activités menées en vue d'un meilleur assainissement	Les Pc avec le concours de l'OMS/MED POL	
- PAS	Application des Lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées ; renforcement des capacités	Scientifiques formés; Lignes directrices appliquées	2009	Rapports d'avancement sur l'application des Lignes directrices et sur les cours de formation	Les Pc avec le concours de l'OMS/MED POL	-OMS

	<b>Coopération</b>					
-MED POL IV	Poursuite de la coopération avec MOON	Accès aux données et informations additionnelles et complémentaires	2013*	Mémoires d'accord signés, projets communs	MED POL	-MOON -MEDGOOS
-Prot. tellurique	Poursuite de la participation active de l'OMS	Aspects de la santé publique correctement traités dans MED POL IV	2013*	Rapports réguliers sur les activités	Le MED POL en coopération avec l'OMS/EURO	OMS/EURO
-Recom. réunion Pc de Portoroz 2005	Coopération avec les CAR renforcée dans le cadre d'activités conjointes spécifiques	Informations et expériences partagées; chevauchements d'activités évités	2013*	Comptes rendus des réunions de coordination; résultats des projets conjoints	MED POL et CAR	CAR
-Prot. tellurique art.5 et 15 -Recom. réunion Pc de Portoroz 2005 - PAS - Initiative 2020 de l'UE - Programme de travail conjoint PAM-UE	Participation active du MED POL à la mise en œuvre de l'Initiative Horizon 2020 de la CE et à Stratégie marine européenne	Réduction de la pollution par le biais de la mise en œuvre des PAN	2013*	Comptes rendus des réunions avec la CE et la BEI. Un certain nombre de projets financés	Le MED POL en coopération avec la CE, la BEI et les coordonnateurs nationaux	-CE -BEI -BM-META
-Recom. réunion Pc de Catane 2003 -Programme de coopération PAM-AEE	Coopération avec l'AEE dans le domaine de la notification (rapports) et des indicateurs	Jeu d'indicateurs concis et harmonisé	2013*	Rapport sur l'état du milieu marin basé sur les indicateurs DPSIR	Le MED POL en coopération avec l'AEE, le PB et les coordonnateurs nationaux	-AEE -Plan Bleu -MEDSTAT
-MED POL IV	Implication des ONG dans les activités de MED POL Phase IV	Participation plus vaste de la société civile aux activités MED POL	2013*	Un certain nombre d'accords entre le MED POL et les ONG	Le MED POL en coopération avec les coordonnateurs nationaux et les ONG	ONG
-Prot. tellurique, art. 5 et 15 -Recom. réunion Pc de Portoroz 2005	Poursuite de la coopération avec le FEM et le FFEM	Projets financés par le FEM et le FFEM	2013*	Comptes rendus des réunions de coordination	MED POL	-FEM -FFEM -BM

	<b>Association des parties prenantes</b>					
-Art.15 de la Convention	Association des parties prenantes nationales et régionales à la mise en œuvre des PAN	Mise en œuvre des PAN facilitée	2013*	Rapports nationaux, un certain nombre d'accords entre le MEAD POL et les parties prenantes	Le MED POL en coopération avec les coordonnateurs nationaux et les parties prenantes	- CB - ASCAME - CAR/PP
-Art.15 de la Convention	Renforcement de la coopération avec le secteur privé de concert avec le CAR/PP	Partenariats avec des associations industrielles	2013*	Comptes rendus des réunions avec le CAR/PP, rapports des réunions des PFN du PAM	Le MED POL avec les coordonnateurs nationaux et les acteurs industriels	-Associations industrielles -CAR/PP
	<b>Mobilisation du public</b>					
-Art.15 de la Convention	Mise en place du Système d'information MED POL	Système d'information pleinement opérationnel; meilleur partage des informations sur le MED POL	2009	Système opérationnel	Le MED POL en coopération avec l'INFO/RAC	-INFO/RAC -EMWIS-SEMIDE -EUWI-MED (composante MED de l'Initiative UE sur l'eau)
-Art.15 de la Convention	Application par le MED POL de la Stratégie d'information du PAM	Visibilité rehaussée du MED POL	2013*	Rapports nationaux	Le MED POL avec le PAM et l'INFO/RAC	-INFO/RAC -EMWIS-SEMIDE -EUWI-MED
-Art.15 de la Convention	Préparation de sites web nationaux sur les activités et réalisations du MED POL	Visibilité rehaussée du MED POL au niveau national	2010	Sites web opérationnels	Coordonnateurs nationaux avec le concours du MED POL	-INFO/RAC -EMWIS-SEMIDE -EUWI-MED

	<b>Application de l'approche écosystémique</b>					
-Recom. réunion Pc de Portoroz 2005	Participation du MED POL à la mise en œuvre de la feuille de route	Objectifs écologiques, objectifs écologiques et valeurs cibles	2011	Rapports des réunions	Unité MED et Pc en coopération avec le MED POL et tous les CAR	-OSPAR -HELCOM -UE
	<b>Collaboration scientifique</b>					
-Art 13 de la Convention -Art. 9 du Prot. Tellurique -MED POL IV	Maintien de contacts étroits avec la communauté scientifique	Le MED POL se tient au courant des développements scientifiques et des questions émergentes; les travaux scientifiques MED POL sont partagés avec la communauté scientifique	2013*	Les scientifiques sont activement associés aux activités MED POL (contrats, ateliers, etc.)	Le MED POL en consultation avec les coordonnateurs nationaux	
-Art. 13 de la Convention -Art. 9 du Prot. tellurique -MED POL IV	Identification et évaluation des questions nouvelles; appui à la surveillance continue	Les questions émergentes sont identifiées et évaluées; le suivi en est appuyé	2013*	Contrats de recherche ; rapports publiés	MED POL et instituts de recherche	Instituts de recherche
Art. 13 de la Convention	Recherche sur la capacité d'absorption du milieu marin de la Méditerranée	Modèles de la capacité d'absorption des baies	2013*	Rapports	Pc	
	<b>Pêches</b>					
-MED POL IV	Surveillance continue des incidences des immersions des déchets halieutiques et impact de l'aquaculture sur le milieu marin	Programmes de surveillance continue actualisés	2013*	Données et évaluation	MED POL et instituts participants	-CGPM -FAO -CAR/ASP

	<b>Production d'énergie et transport maritime</b>					
MED POL IV	1. Élaboration de Lignes directrices pour faciliter la mise en œuvre de politiques d'énergie renouvelable (ER) et d'efficacité énergétique (EE) compatibles avec les exigences environnementales sur le plan national et local	1. Programmes et mesures pour la mise en œuvre de politiques d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique dans la Méditerranéenne	2009	1a. Documents et rapports, assistance technique	MEDPOL en coopération avec CAR/PP et Plan Bleu	MEDREP, Ministère de l'environnement italien, Politique énergétique de l'UE, activités du CAR/PP, Politique énergétique du Plan Bleu
	2. Élaboration de projets pilotes de EE et de ER, sous réserve de la disponibilité des fonds.	2. Projets pilotes formulés et mis en œuvre.	2013	2. Rapports sur les projets pilotes	MED POL en coopération avec les institutions nationales et internationales/ gouvernements	
MED POL IV	Évaluation des incidences du transport maritime sur l'environnement	Incidences du transport sur l'environnement évaluées	2013*	Rapport publié	MED POL en coopération avec le REMPEC	REMPEC OMI
	<b>Arrangements institutionnels</b>					
-MED POL IV	Amélioration de la participation effective des pays aux activités du MED POL; possibilité d'amélioration et d'élargissement de la couverture des activités; plus grande maîtrise des activités par les pays	Meilleure participation des pays aux activités du MED POL; possibilité d'amélioration et d'élargissement de la couverture des activités; plus grande maîtrise des activités par les pays Amélioration de la coopération entre le MED POL et les Pc Contributions nationales en espèces et/ou en nature apportées aux activités du MED POL	2013*	Montant de l'aide extérieure au MED POL, pays chefs de file d'activités spécifiques	Pc	
-MED POL IV	Coordination avec les parties prenantes régionales et internationales (y compris la société civile) réalisée par l'Unité MED POL	Application plus efficace des activités grâce à la participation des parties prenantes	2013*	Rapport d'avancement sur les dispositions prises par le MED POL	MED POL	
-MED POL IV	Facilitation de l'accès aux sources de financement existantes	Pays mieux informés des opportunités de financement; meilleurs liens entre les besoins des pays et les opportunités de financement	2013*	Propositions de projets établies et soumises par les pays aux donateurs et aux banques; projets exécutés	MED POL	FEM - PS

## **ANNEXE V**

### **DECISION ADOPTEE SUR LE POINT 5.2**

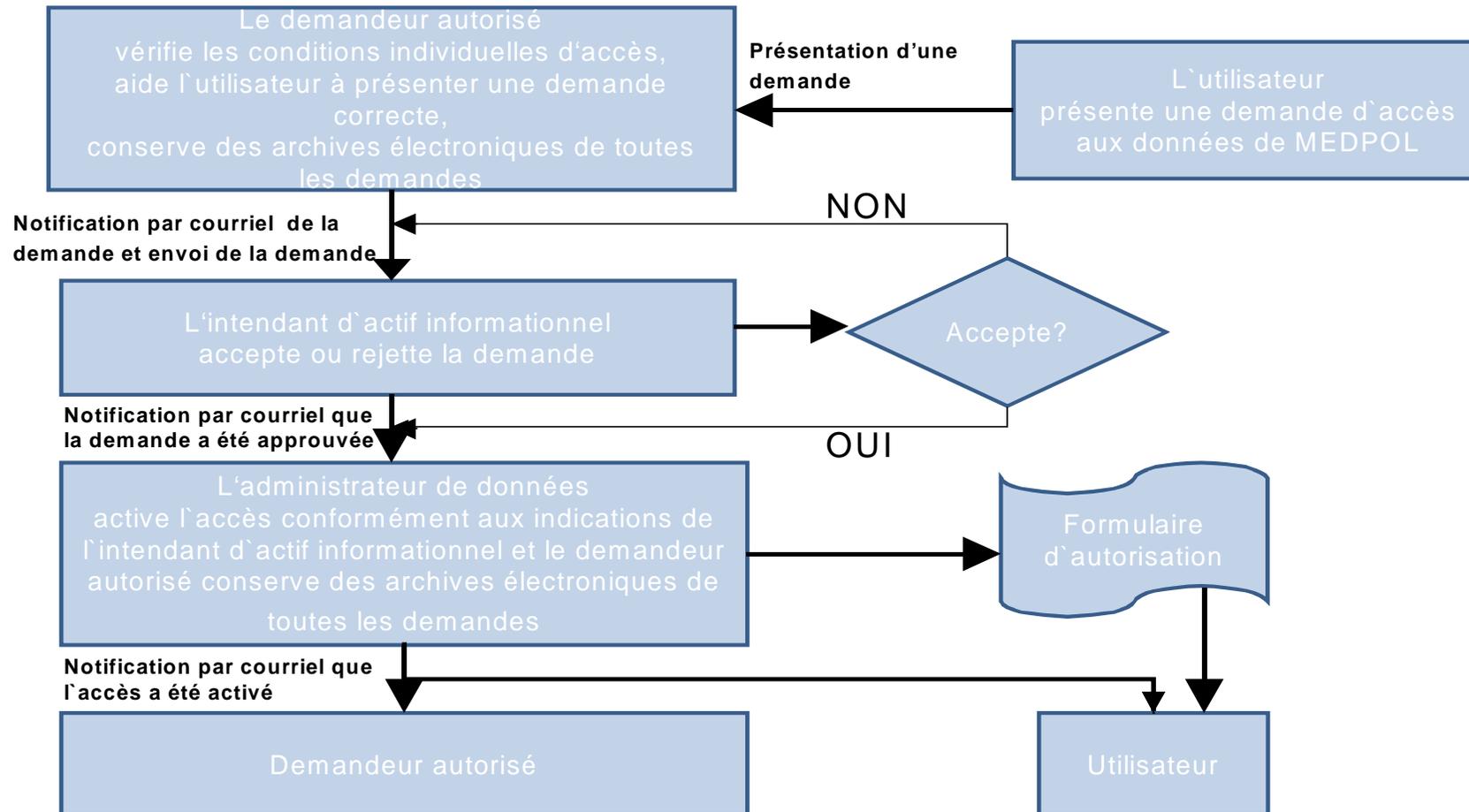
Les Parties contractantes décident:

1. De poursuivre dans toute la mesure possible la mise en œuvre des PAN, approuvés en 2005, en prévision de leur révision en 2011; pendant tout le processus, le Secrétariat continuera d'aider les pays en menant des activités de renforcement de leurs capacités dans leurs aspects techniques, institutionnels et financiers.
2. De procéder à ce qui suit dans le cadre du MED POL:
  - Identification des substances et secteurs prioritaires en 2008-2009;
  - Identification d'un mécanisme de différenciation en 2008-2009 en vue de l'application des valeurs limites d'émissions régionales (VLE), en se fondant sur les MTD, et lancement du processus d'élaboration d'objectifs de qualité de l'environnement (OQE), régionaux et/ou sous-régionaux, selon le cas, pour le milieu marin;
  - Identification des éléments et indicateurs pertinents découlant de la mise en œuvre de l'approche écosystémique.
3. De formuler pour 2011 des programmes et des plans d'action contenant des mesures et des calendriers d'application juridiquement contraignants visés à l'article 15 du Protocole "tellurique", en prenant en considération de la possibilité d'utiliser, à cette fin et aux fins de révision des PAN, les éléments issus du processus ci-dessus.

## **ANNEXE VI**

**DIAGRAMME SUR LA PROCEDURE À SUIVRE  
POUR DEMANDER ET OBTENIR L'ACCES AUX  
DONNEES (établi par INFO/RAC)**

## Procédure à suivre pour demander et obtenir l'accès aux données



## **ANNEXE VII**

**ACTIVITÉS DONT L'EXÉCUTION EST PROPOSÉE  
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009  
DANS LE CADRE DE MED POL**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOUS-PROGRAMME 1: APPLICATION DU PROTOCOLE "TELLURIQUE" .....</b>	<b>1</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 2: APPLICATION DU PROTOCOLE "IMMERSIONS" .....</b>	<b>3</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 3:APPLICATION DU PROTOCOLE "DÉCHETS DANGEREUX"..</b>	<b>5</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 4: ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES PROTOCOLES "TELLURIQUE", "IMMERSIONS" ET "DÉCHETS DANGEREUX .....</b>	<b>7</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 5: UTILISATION D'OUTILS D'APPLICATION .....</b>	<b>11</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 6: MODIFICATIONS PHYSIQUES ET DESTRUCTION DES HABITATS.....</b>	<b>14</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 7: SANTÉ PUBLIQUE.....</b>	<b>16</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 8: COOPÉRATION ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS .....</b>	<b>18</b>
<b>SOUS-PROGRAMME 9: PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET LARGE DIFFUSION DU MED POL AUPRÈS DU PUBLIC .....</b>	<b>21</b>
<b>SOUS- PROGRAMME 10: PRODUCTION D'ÉNERGIE ET TRANSPORT MARITIME ...</b>	<b>23</b>

## **SOUS-PROGRAMME 1: APPLICATION DU PROTOCOLE "TELLURIQUE"**

**BUT:** Faciliter l'application du Protocole "tellurique" et du PAS

**Objectifs:**

- 1- faciliter le financement des plans d'action nationaux (PAN)
- 2- élaborer une méthodologie de quantification des apports provenant de sources diffuses
- 3- élaborer une proposition de mécanisme d'approche de différenciation à appliquer dans la révision des PAN
- 4- lancer des projets de démonstration dans le cadre du Partenariat stratégique FEM

Au cours de l'exercice biennal 2006-2007, les Parties contractantes ont établi et approuvé leurs plans d'action nationaux (PAN) visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre. Les PAN énoncent, entre autres, les priorités d'action qui devraient être engagées par les autorités nationales en vue de réduire les apports de polluants provenant de sources ponctuelles afin de respecter les obligations découlant du PAS et du Protocole "tellurique". Dans ce contexte, le MED POL travaillera étroitement avec les institutions de financement nationales, régionales (UE et BEI) et internationales (FEM et BM) pour assurer le financement des actions prioritaires des PAN. Une attention particulière sera portée à l'Initiative "Horizon 2020" et au Partenariat stratégique FEM.

De plus, avec le concours d'experts régionaux, le Secrétariat fera le point des connaissances sur la quantification des apports dans le milieu marin émanant de sources diffuses en vue de définir un processus fiable qui pourrait servir à évaluer l'ordre de grandeur des apports de polluants émanant de ces sources et permettre ainsi l'élaboration d'une politique régionale appropriée pour s'attaquer à cette question.

En réponse à la demande des Parties contractantes d'explorer les modalités d'application d'une approche de différenciation à appliquer pour la révision des PAN et suite aux résultats des deux réunions de consultation régionales tenues avec des représentants des pays, des parties prenantes et d'ONG au cours de l'exercice biennal, le MED POL s'emploiera à appliquer la feuille de route convenue pour l'élaboration d'un mécanisme de différenciation détaillé reposant sur des valeurs limites d'émission (VLE) pour les secteurs industriels en cause. À cette fin, le Secrétariat continuera de travailler étroitement avec des experts régionaux et les représentants des pays en vue de parvenir à un accord sur le mécanisme à soumettre aux Parties contractantes pour une éventuelle adoption en 2009.

L'exécution des activités liées au MED POL dans le cadre du Partenariat stratégique FEM-BM-PAM devrait marquer un jalon dans la mise en œuvre du PAS. Suite à l'approbation escomptée du Partenariat par le Conseil du FEM, le MED POL lancera, au cours de l'exercice 2008-2009, cinq projets pilotes en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie, respectivement, à réaliser dans quatre secteurs industriels (tanneries, huiles lubrifiantes, piles/accumulateurs, et engrais) qui seront répétés dans le cadre de la stratégie globale de "réplication" du FEM et un projet pilote pour l'élaboration de VLE et de normes de qualité de l'environnement (NQE).

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 20082009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Application du Protocole "tellurique"</b>				
Recommandation de la réunion des Parties contractantes à Portoroz en 2005	Coopération avec les Pc, la CE, la BEI, le FEM, la BM (identification de projets, missions, réunions)	Interventions de réduction de la pollution des PAN financées	Le MED POL et les Pc	Réalisation de projets dans 10 pays	- Horizon 2020 - Partenariat stratégique FEM
-Art. 4 du Protocole "tellurique"	Estimation des apports provenant de sources diffuses	Utilisation de modèle(s) pour la quantification des rejets transférés par les cours d'eau et les bassins hydrographiques	Le MED POL avec les institutions méditerranéennes compétentes	Modèle(s) approuvés par les experts nationaux	-Partenariat stratégique FEM EUROHARP
-Action 21 -POC -SMDD -PAS	Élaboration d'un mécanisme de différenciation pour la réduction de la pollution qui sera utilisé ultérieurement pour la formulation de programmes et plans d'action contenant des mesures et des calendriers d'application.	Mécanisme de différenciation basé sur les VLE	- Le MED POL avec des experts régionaux - Les Pc	Mécanisme adopté par les Pc	-IPPC
-Articles 5 et 15 du Protocole "tellurique" -PAS	Exécution des activités du Partenariat stratégique FEM liées au MED POL - Lancement de projets pilotes à des sites de démonstration en Turquie, en Algérie, au Liban et en Syrie	Réformes politiques nationales pour s'attaquer aux problèmes des tanneries, du phosphogypse, des huiles lubrifiantes et des piles/accus au plomb	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP, l'ONUDI et les Pc	Réformes politiques nationales approuvées par l'autorité compétente	Partenariat stratégique FEM
-Articles 5 et 15 du Protocole "tellurique" -PAS	Identification de mesures pour les substances et secteurs prioritaires	- Mesures pour les substances prioritaires: mercure et PCB - Mesures pour les secteurs prioritaires: raffineries et industries des métaux.	MED POL en coopération avec les CAR/PP et les Pc	Rapports sur les mesures	Partenariat stratégique FEM

## **SOUS-PROGRAMME 2: APPLICATION DU PROTOCOLE "IMMERSIONS"**

**BUT:** Faciliter l'application des lignes directrices sur l'immersion aux termes de l'article 6, par. 2, du Protocole, et l'entrée en vigueur du Protocole amendé.

**Objectif:** Fournir un concours technique aux pays pour faciliter l'application du Protocole "immersions et de ses lignes directrices.

Le MED POL, en coopération étroite avec le Secrétariat de la Convention de Londres et les autorités compétentes et parties prenantes nationales, continuera à fournir un concours juridique, institutionnel et technique pour faciliter l'application des lignes directrices pour la gestion des déchets et matières visés à l'article 4, par. 2, du Protocole. Des réunions de parties prenantes nationales seront organisées en Algérie, en Albanie, en Croatie, en Bosnie-Herzégovine et dans deux autres pays. Une nouvelle évaluation, pour l'ensemble de la région, des activités d'immersion au cours de la période 2003-2007 sera établie sur la base des données communiquées par les Parties contractantes au titre des rapports nationaux et sur la base des données et informations recueillies directement auprès des autorités nationales. Le Secrétariat élaborera, avec l'assistance d'experts régionaux, des lignes directrices pour la fixation de valeurs limites seuil nationales (VLSN) en vue d'évaluer la toxicité des matériaux de dragage, valeurs qui seront utilisées par les autorités nationales comme élément du système d'autorisation. Par ailleurs, le MED POL, complètera, sur la base des données communiquées par les pays, la carte régionale indiquant les sites d'immersion de munitions qui sera utilisée par les autorités maritimes et les associations de pêcheurs de l'ensemble de la région. Enfin, le MED POL étudiera la faisabilité de l'utilisation, au profit des Parties, des lignes directrices sur la gestion des déchets établies par la Convention de Londres.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Application du Protocole "immersions"</b>				
Article 6, par. 2, du Protocole "immersions"	Application des lignes directrices adoptées 1. Organisation de réunions de parties prenantes nationales. 2. Élaboration de lignes directrices pour les VLSN 3. Actualisation d'une carte régionale sur les sites d'immersion de munitions	1. Six réunions de parties prenantes nationales organisées 2. Lignes directrices pour les VLSN élaborées 3. Nouvelle carte actualisée sur les sites d'immersion de munitions	Le MED POL en coopération avec les Pc concernés et le Secrétariat de la Convention de Londres	1) Montages institutionnels et coopération améliorée entre parties prenantes nationales. 2) Lignes directrices approuvées par les Pc 3) Carte établie et distribuée à tous les pays	Activités de la Convention de Londres

### **SOUS-PROGRAMME 3: APPLICATION DU PROTOCOLE "DÉCHETS DANGEREUX"**

**BUT:** Faciliter l'application du Protocole et son entrée en vigueur

**Objectifs:**

- 1- Mener à bien le projet sur la gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine
- 2- Contribuer à l'élaboration d'un plan d'action visant à lutter contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes
- 3- Exécuter des projets de démonstration pour la gestion et l'élimination des PCB

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional de Bratislava, le MED POL mènera à bien le projet engagé en Bosnie-Herzégovine pour la préparation d'un plan de gestion des huiles lubrifiantes.

En coopération avec le Secrétariat de la Convention de Bâle et son Centre régional du Caire, le MED POL lancera un projet pour fournir l'aide technique et financière nécessaire aux pays arabes méditerranéens en vue d'élaborer une stratégie et un plan de lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans ces pays. Les principales étapes en vue d'établir la stratégie et le plan d'action comprendront:

- 1- la collecte d'informations et l'examen de stratégies et systèmes de veille similaires concernant d'autres régions
- 2- l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à présenter à un atelier régional
- 3- la proposition d'un mécanisme financier et d'une unité de coordination pour la stratégie et le plan d'action
- 4- la convocation d'une réunion technique de haut niveau chargée d'examiner les questions budgétaires et financières, les mécanismes de collaboration et les éléments de la stratégie et du plan d'action
- 5- la convocation d'un atelier régional de haut niveau afin d'y présenter la stratégie et le plan d'action et de convenir de leur teneur, de convenir aussi de mécanismes de mise en œuvre et d'examiner les mécanismes financiers
- 6- large diffusion de la stratégie et du plan d'action
- 7- présentation de la stratégie et du plan d'action aux Ministres de l'environnement des États arabes lors de leur réunion annuelle avec la Ligue des États arabes.

Après l'approbation escomptée du Partenariat stratégique FEM par le Conseil du FEM, le MED POL, en coopération avec le CAR/PP, lancera cinq projets de démonstration pour la gestion environnementale et l'élimination des PCB en Albanie, en Égypte, en Syrie, en Libye et au Liban. Les projets visent à l'application d'un programme de capacités national sur les moyens de réaliser un processus d'élimination (sélection, confinement, autorisation, expédition et élimination) pour les huiles et le matériel contaminés par les PCB à un ou plusieurs sites de démonstration sélectionnés ainsi qu'à l'application d'un programme de renforcement des capacités au plan national sur les questions environnementales et sanitaires de la gestion des PCB à l'intention des parties prenantes et du public. Il est prévu que, à l'issue de ce programme portant sur cinq ans, 1100 tonnes de PCB auront été éliminées dans le cadre de tous les projets de démonstration. Ces activités, menées dans le cadre du Partenariat stratégique, sont considérées comme une contribution concrète à l'application des Plans nationaux de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Application du Protocole "déchets dangereux"</b>				
Article 4 du Protocole "déchets dangereux"	Application du volet PCB du Partenariat stratégique FEM	Projets de démonstration en Albanie, en Égypte, en Libye, en Syrie et au Liban	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP	Programmes nationaux lancés par les compagnies d'électricité pour la gestion et l'élimination écologiquement rationnelles des huiles et du matériel contaminés par des PCB.	Partenariat stratégique FEM
Art. 5, par. 5, et art. 8 du Protocole "déchets dangereux"	Renforcement de la coopération avec les Centres régionaux de la Convention de Bâle dans le cadre de l'exécution de projets conjoints 1) Modèle régional pour la gestion des huiles lubrifiantes en Bosnie-Herzégovine. 2) Plan de lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux dans les pays arabes	1) Projet pilotes en Bosnie-Herzégovine mené à bien 2) Plan d'action très complet et harmonisé concernant les pays arabes préparé	Le MED POL en coopération avec les Pc, la Convention de Bâle et ses Centres régionaux, et le CAR/PP	1) Un modèle régional pour un système de écologiquement rationnel de gestion des huiles lubrifiantes est élaboré et affiché sur le site web du PAM 2) Une stratégie et un plan de lutte contre le trafic illicite de déchets dangereux sont convenus par les Pc concernées	Convention de Bâle et ses Centres régionaux (BCRC)
	Facilitation de la mise en œuvre de la Convention de Stockholm dans la région méditerranéenne	Organisation d'une réunion de parties prenantes régionales touchant à la mise en œuvre de la Convention de Stockholm sous réserve des fonds disponibles	Le MED POL en coopération avec le CAR/PP	Rapport de la réunion	CAR/PP

#### **SOUS-PROGRAMME 4: ÉVALUATION DE L'APPLICATION DES PROTOCOLES "TELLURIQUE", "IMMERSIONS" ET "DÉCHETS DANGEREUX"**

**BUT:** Surveiller l'efficacité des mesures nationales prises en application des Protocoles

**Objectifs:**

- 1- Aider les pays à formuler et mettre en place des programmes nationaux de surveillance continue conformément à l'article 12 de la Convention et à l'article 8 du Protocole "tellurique"
- 2- Évaluer l'état de la pollution du milieu marin en Méditerranée et déterminer ses tendances
- 3- Actualiser la méthodologie et le contenu des BBN
- 4- Mettre au point un jeu complet d'indicateurs de la pollution marine

Comme les Protocoles ont pour but de réduire les apports de contaminants dans le milieu marin, un moyen d'évaluer l'efficacité des mesures prises en application desdits Protocoles consiste à surveiller en permanence la qualité du milieu marin afin de déceler les améliorations qui la caractérisent.

Aux termes de l'article 12 de la Convention de Barcelone, toutes les Parties instaurent des programmes de surveillance continue et désignent les autorités chargées d'assurer la surveillance continue de la pollution. De plus, l'article 8 du Protocole "tellurique" stipule que ces programmes de surveillance ont pour objet:

- a) "d'évaluer systématiquement, dans la mesure du possible, les niveaux de pollution le long des côtes, notamment en ce qui concerne les secteurs d'activité et les catégories de substances énumérées à l'annexe I, et de fournir périodiquement des renseignements à ce sujet; et
- b) d'évaluer le caractère effectif des plans d'action, programmes et mesures mis en œuvre en application du présent Protocole pour éliminer, dans toute la mesure du possible, la pollution du milieu marin."

Les activités de surveillance continue de MED POL-Phase IV sont conçues sur la base de ce qui précède et autour des objectifs spécifiques ci-après:

déterminer les tendances temporelles de quelques contaminants sélectionnés dans les eaux côtières et plus spécialement dans les zones de "points chauds" en vue d'évaluer l'efficacité des mesures politiques et des actions prises;

entreprendre des évaluations périodiques de l'état de l'environnement dans les zones de "points chauds" et les zones côtières en général (nécessaires pour fournir des informations aux décideurs sur la base de l'état environnemental des zones qui sont soumises à des pressions anthropiques), et

combattre la pollution en imposant le respect des limites réglementaires nationales/internationales.

Les Parties contractantes sont tenues d'instaurer des programmes de surveillance continue nationaux comportant une surveillance de l'état et des tendances, une surveillance du respect des obligations (ou surveillance de la conformité) et une surveillance des charges polluantes. Une aide financière sera fournie aux pays qui en ont encore besoin. Les Parties sont incitées et aidées à entreprendre également une surveillance des effets biologiques et une surveillance de l'eutrophisation, s'il y a lieu. Les études de base seront poursuivies en coopération avec les projets en cours pour couvrir l'Adriatique et la Méditerranée du Sud-Est.

L'assurance qualité des données est déterminante pour assurer des données fiables et de

bonne qualité. L'AIEA continuera à être chargée des contaminants chimiques et l'Université d'Alessandria (Italie) des biomarqueurs. Le MED POL aidera les laboratoires à participer aux exercices QUASIMEME sur les paramètres de l'eutrophisation. L'AIEA organisera également des cours de formation à l'analyse des métaux lourds et des substances organiques. Plus concrètement, s'agissant des effets biologiques, un exercice d'interétalonnage aura lieu en 2008, tandis qu'un atelier conjoint avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM se tiendra en 2009.

Le processus d'actualisation des méthodes de référence pour la surveillance continue et l'analyse sera lancé en 2008, compte tenu du fait qu'il importe d'harmoniser les méthodologies.

Comme il est indiqué dans le programme MED POL-phase IV qui a été approuvé, la surveillance de la conformité sera avant tout centrée sur la surveillance des apports de charges polluantes susceptibles d'atteindre le milieu marin directement ou indirectement à partir de sources ponctuelles dans la ou les régions administratives et au niveau national. Ainsi, avec le concours d'experts régionaux, le MED POL mettra à jour la méthodologie utilisée pour l'établissement des Bilans de base nationaux d'émissions/ rejets de polluants (BBN), compte tenu de la nécessité d'améliorer la comparabilité des données. Ce travail facilitera et améliorera l'évaluation des charges provenant de source ponctuelles industrielles, et il fournira une aide technique et financière aux experts nationaux désignés pour organiser leur exercice national de surveillance de la conformité pour les années 2008-2009.

Le bilan régional et national de l'état de production des données et informations en vue d'évaluer les indicateurs de pollution marine (IPM), qui a été établi par des experts régionaux et nationaux, a indiqué que le Secrétariat et les autorités nationales devraient consentir davantage d'efforts pour harmoniser la production de données et informations afin de disposer d'un jeu intégré, complet et fiable d'indicateurs qui serviraient, à un stade ultérieur, à établir le rapport sur l'état de l'environnement basé sur les indicateurs DPSIR. À cette fin, le MED POL s'emploiera activement avec l'AEE, MEDSTAT et le Plan Bleu, à harmoniser les activités, et il fournira une aide technique et financière aux institutions nationales chargées des programmes de surveillance continue.

Comme la dernière version actualisée du rapport sur les "points chauds" de pollution a été réalisée en 2003, une nouvelle actualisation sera faite en coopération avec les autorités nationales, eu égard aux renseignements complémentaires fournis par les BBN et les PAN.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Évaluation de l'application des Protocoles</b>				
Art. 12 de la Convention et art. 8 du Protocole "tellurique"	Assistance aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	Bases de données nationales et régionales	Les Pc en coopération avec le MED POL	Un certain nombre de programmes nationaux et accords de surveillance signés; quantité de données produite	
PAS et MED POL-Phase IV	Surveillance continue des charges	Méthodologie et teneur des BBN actualisées.	Les Pc avec le concours du MED POL	Un certain nombre de BBN actualisés	Registre EPER de l'UE
MED POL-Phase IV	Assistance aux pays pour la formulation/mise en œuvre des programmes de surveillance de l'eutrophisation et de biosurveillance	Données et rapports sur l'eutrophisation et la biosurveillance	Les Pc avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	
MED POL-Phase IV	Assistance aux études de base	Données et rapports	Les Pc avec le concours du MED POL	Quantité de données produites	Projets INTERREG
MED POL-Phase IV	Élaboration et/ou actualisation des méthodologies communes de surveillance continue et d'analyse	Document de méthodologies communes de surveillance continue et d'analyse actualisé et affiché sur le site web	Le MED POL en coopération avec l'AIEA	Plusieurs méthodologies publiées	AIEA

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Évaluation de l'application des Protocoles</b>				
MED POL- Phase IV	Assurance qualité des données 1) Contaminants chimiques 2) Biosurveillance 3) Eutrophisation	Données de bonne qualité	Le MED POL avec : 1) l'AIEA 2) l'Univ. d'Alessandria (Italie) 3) QUASIMEME	Résultats de l'exercice d'interétalonnage	1) AIEA 2) BEQUALM 3) QUASIMEME
- Recom. de la réunion des Parties à Catane 2003	Mise au point d'indicateurs de pollution marine (IPM)	Capacité et aptitude renforcées des Parties à évaluer les IPM	Le MED POL en coopération avec l'AEE, le PB, MEDSTAT et les Pc	Évaluation de l'état du milieu marin sur la base des indicateurs DPSIR	AEE-PB
-PAS	Préparation d'un rapport mis à jour sur les "points chauds" de pollution	Les tendances des "points chauds" de pollution surveillées	OMS/MED POL avec l'assistance des Pc	Publication du rapport actualisé	

## **SOUS-PROGRAMME 5: UTILISATION D'OUTILS D'APPLICATION**

**BUT:** Renforcer les capacités des autorités nationales à faire rapport et recueillir des informations, favoriser le transfert de technologies, développer les systèmes d'inspection et la surveillance continue

### **Objectifs:**

- 1-Rendre opérationnelle la Phase I du Système d'information MED POL
- 2-Promouvoir le transfert de technologies
- 3-Mettre en œuvre les IETMP
- 4-Assurer une bonne exécution du suivi
- 5-Aider les pays à renforcer leurs systèmes d'inspection

Suite à l'étroite coopération entre le MED POL et l'Info/RAC, il est prévu que la Phase I du système d'information MED POL sera opérationnelle en 2008. Elle comprendra deux modules: un réseau Intranet qui améliorerait la communication entre les cadres du Secrétariat du PAM, les Parties contractantes et les parties prenantes, et un système de notification "en ligne" sur la surveillance des tendances et la surveillance de la conformité. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, le MED POL poursuivra sa coopération avec l'Info/RAC afin de revoir les formulaires de rapport et de compléter le système de rapports avec deux bases de données supplémentaires, ce qui comportera, sur demande, la formation de spécialistes nationaux en matière d'information; le système de suivi de la mise en œuvre des PAN, le système de rapports nationaux portant sur les Protocoles et le développement de deux modules supplémentaires, à savoir la restitution graphique et le SIG, seront lancés au cours de cet exercice biennal.

Faciliter et renforcer le transfert de technologies et de savoir-faire entre les pays méditerranéens constitue un outil important pour assurer une mise en œuvre efficace des PAN. À cet égard, le MED POL lancera au cours de l'exercice biennal un exercice de réflexion intensive entre les Parties contractantes, les experts régionaux et les parties prenantes en vue de déterminer les éléments à utiliser pour promouvoir le transfert de technologies.

L'IETMP ne cesse de gagner en importance en tant qu'outil efficace de notification appropriée en vue d'une bonne gestion de la pollution industrielle aux niveaux mondial et régional. Le MED POL continuera de fournir, en coopération avec le CIS-ONU, une aide financière et technique: à l'Égypte en vue de finaliser la Phase II du projet d'IETMP qui porte sur tous les grands sites industriels et Directions de l'environnement littoral de Méditerranée, à la Turquie afin d'étendre le système d'IETMP à d'autres Directions de l'environnement littoral, et au Maroc pour finaliser le projet pilote à Tanger.

Le MESL-AIEA continuera d'organiser des cours de formation en matière de surveillance continue. Jusqu'ici ces cours étaient avant tout axés sur l'analyse des métaux lourds et des substances organiques, mais le MED POL mènera une enquête dans les pays pour déterminer si de nouveaux cours de formation s'imposent. Et il apparaît clairement que, avec l'application de l'approche écosystémique, les indicateurs complémentaires qu'il conviendra de mesurer nécessiteront une extension des activités existantes.

En réponse à une demande de la Syrie et de la Turquie, des cours de formation nationaux à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration d'eaux usées seront organisés. Un exercice d'interétalonnage concernant les activités de surveillance en rapport avec la santé sera organisé au cours de l'exercice biennal et sera combiné avec la réunion concernant l'application des lignes directrices approuvées sur les eaux de baignade.

En ce qui concerne le renforcement des systèmes d'inspection dans les pays, la réunion

régulière du Réseau sur le respect des obligations et l'application effective se tiendra en 2009 avec pour principal objet l'application des indicateurs de conformité et de mise en œuvre effective. Il est à prévoir que la réunion préconisera une poursuite des activités sur les indicateurs. L'assistance en matière technique, institutionnelle et organisationnelle continuera à être octroyée aux pays sur demande.

Les activités relatives aux systèmes d'inspection, incluses dans le Partenariat stratégique FEM, seront lancées sitôt l'approbation escomptée du projet. Une étude préliminaire a indiqué que les pays ci-après tireront le plus parti des activités: Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Liban, Maroc, Monténégro, Syrie et Turquie. Il est prévu que, dans chaque pays, les activités dureront au moins un an et demi, et que, pour l'ensemble du projet dans les pays concernés, elles porteront en tout sur cinq ans. En 2008, le projet débutera dans deux pays. Les travaux comprendront la formulation de plans d'action pour le système d'autorisation, le respect des obligations et l'inspection, la formation de corps d'inspecteurs nationaux dans le cadre d'ateliers et la rédaction d'amendements à la législation nationale pour ce qui touche aux systèmes d'inspection. Ainsi, une réunion initiale chargée d'examiner la législation existante sera organisée au niveau national, suivie d'un atelier national au cours de la période d'un an et demi, et une réunion finale se tiendra dans le but de proposer d'éventuels amendements à la législation existante.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Utilisation d'outils d'application</b>				
Art. 10 du Protocole "tellurique"	Organisation et exécution de programmes de renforcement des capacités - Cours de formation à l'exploitation et à la gestion des stations d'épuration d'eaux usées	Personnel formé	L'OMS/MED POL en coopération avec les Pc	Un certain nombre de personnes formées	
MED POL-Phase IV	Cours de formation à l'analyse de contaminants chimiques	Personnel formé	Le MED POL en coopération avec l'AIEA	Un certain nombre de personnes formées	
Art. 15 de la Convention de Barcelone	Élaboration du système d'information MED POL 1) Mise en place de bases de données 2) Élaboration de modules de restitution graphique et de SIG	Réseau Intranet et système de notification "en ligne" pour MED POL	Le MED POL avec le concours de l'INFO/RAC et des Pc	Système rendu opérationnel	EMWIS (SEMIDE) EUWI-MED
Art .5, par. 9, et art. 10 du Protocole "tellurique"	Promotion du transfert de technologies	Facilitation du transfert de technologies	-MED POL - Pc	Transfert effectif de technologies entre les Pc	CAR/PP
Art 6 du Protocole "tellurique"	Renforcement des systèmes d'inspection dans tous les pays; programmes de renforcement des capacités 1) réunion du Réseau sur le respect des obligations et l'application effective 2) Assistance aux pays sur demande pour le renforcement de leurs systèmes d'inspection	1) Indicateurs de mise en œuvre 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière sur demande	L'OMS/MED POL en coopération avec les Pc L'OMS/MED POL	1) Mise au point d'indicateurs de conformité et d'application effective 2) Assistance octroyée à trois pays	FEM
-Onzième réunion des Parties contractantes	Lancement d'IETMP dans tous les pays 1) Finalisation de la phase II de l'IETMP en Égypte 2) Lancement de la Phase II de l'IETMP en Turquie 3) Lancement de l'IETMP du Maroc à Tanger	Formulaire de rapport et base de données mis en place	Le MED POL en coopération avec le CIS-ONUDI et les Pc	Systèmes d'IETMP rendus opérationnels	CE (EPER) CEE/ONU

## **SOUS-PROGRAMME 6: MODIFICATIONS PHYSIQUES ET DESTRUCTION DES HABITATS**

**BUT:** Réduire les impacts sur le milieu marin des détritiques et des usines de dessalement de l'eau de mer

**Objectifs:**

- 1- Préparer une campagne de sensibilisation ciblée sur les impacts des usines de dessalement
- 2- Élaborer un plan régional de gestion des détritiques

Le problème des détritiques marins dans la région a deux grandes causes: une gestion inappropriée des déchets solides du littoral (le plus souvent dans les pays du Sud et de l'Est), une prise de conscience défaillante des usagers de la mer tels que les estivants sur les plages, les touristes, les responsables du trafic maritime, les pêcheurs, etc. Aussi le MED POL continuera-t-il à fournir une aide aux pays pour le lancement d'un projet pilote sur la gestion des détritiques côtiers au Maroc et en Libye, et il publiera et diffusera les résultats à mi-parcours de la campagne de sensibilisation et d'éducation sur la gestion des détritiques marins (doc. UNEP(DEPI)/MED WG.316/Inf.7). En outre, le MED POL, avec le concours d'experts régionaux et en coordination avec le programme des mers régionales du PNUE, élaborera un Plan d'action pour la gestion des détritiques à soumettre aux Parties contractantes en 2009 en vue d'une éventuelle adoption.

La nécessité du dessalement de l'eau de mer devient de plus en plus pressante en Méditerranée à mesure qu'augmentent les besoins en eau. L'on estime que, d'ici à 2010, les besoins en eau dans la région augmenteront de 32% au moins pour les pays des rives Sud et Est.

Ainsi, comme l'industrie du dessalement ne cesse de se développer dans la région méditerranéenne, le MED POL, en coopération avec la Société européenne de dessalement (EDS), continuera à informer les autorités nationales compétentes, le secteur privé spécialisé, les ingénieurs et les techniciens, des effets néfastes de cette activité sur le milieu marin, et à faciliter l'application des lignes directrices MED POL pour une gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement de l'eau de mer adoptée par les Parties contractantes en 2003.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 20082009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Modifications physiques et destruction des habitats</b>				
-Treizième réunion des Parties contractantes, - article 5 du Protocole "tellurique"	Préparation d'une campagne de sensibilisation ciblée sur les impacts du dessalement	Campagne de sensibilisation	Le MED POL en coopération avec la Société européenne de dessalement (EDS) et les Pc	Programmes nationaux	-Société européenne de dessalement (EDS) -CAR/ASP -ONG -CAR/PP- -CAR/PAP
- Onzième réunion des Parties contractantes, - Art. 5 du Protocole "tellurique"	Élaboration d'un plan d'action régional stratégique pour la gestion des détritux côtiers	-Plan d'action -Campagne de sensibilisation	Le MED POL avec les Pc	Programmes régionaux et nationaux	- Programme des mers régionales du PNUE -GPA/PNUE -ONG -CAR/ASP

## **SOUS-PROGRAMME 7: SANTÉ PUBLIQUE**

**BUT:** Évaluer et réduire la pollution par les eaux usées atteignant la Méditerranée, améliorer la qualité des eaux de baignade et des eaux conchylicoles, et réduire les risques sanitaires dus aux établissements touristiques

### **Objectifs:**

- 1- Aider les pays à mieux exploiter et gérer les stations d'épuration des eaux usées municipales et à réutiliser les eaux traitées
- 2- Aider les pays à mettre en œuvre la surveillance continue des eaux de baignade et des zones conchylicoles

La Méditerranée et ses zones côtières constituent les réceptacles d'un certain nombre de déchets produits sur la côte, si bien que la valeur d'agrément et de loisir que procure la mer aux populations locales ainsi qu'aux millions de touristes qui se rendent chaque année dans la région est gravement menacée. L'un des objectifs généraux de MED POL-Phase IV consiste à évaluer toutes les sources ponctuelles et charges polluantes atteignant la Méditerranée ainsi que l'ampleur des problèmes causés par les contaminants sur les ressources biologiques et non biologiques, santé humaine y comprise, ainsi que sur les valeurs d'agrément et les utilisations des régions marines et côtières. Par conséquent, le projet de lignes directrices sur les eaux de baignade côtières sera finalisé et transmis aux coordonnateurs nationaux pour approbation. Les lignes directrices sont censées contribuer à l'élaboration de divers profils de plages dans cinq pays sélectionnés, conformément à la méthodologie proposée. L'application des lignes directrices, y compris les profils de plage, sera examinée avec les activités menées dans les zones conchylicoles à une réunion de consultation qui se tiendra au cours de l'exercice biennal en combinaison avec un exercice d'interétalonnage. Une méthodologie concernant un plan d'action relatif aux risques sanitaires dans les établissements sanitaires sera élaborée, de même qu'un document de synthèse sur les principaux déterminants de la santé, avec un recensement des besoins.

Étant donné que 2008 a été déclarée "Année internationale de l'assainissement", un document de sensibilisation du public exposant la situation en Méditerranée sera établi. Compte tenu de l'objectif du Millénaire pour le développement concernant l'assainissement et de l'œuvre accomplie sur la gestion des bassins hydrographiques, il sera également dressé une liste des stations d'épuration des eaux usées dans les villes de plus de 2 000 habitants déversant leurs eaux usées dans des fleuves et cours d'eau qui se jettent dans la Méditerranée. Pour l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées traitées, il est prévu que seront organisés au moins cinq stages de formation nationaux sur ce sujet, puisque certains pays ont déjà fait part de leur intérêt à cet égard. Le matériel didactique sera traduit en plusieurs langues (s'il y a lieu) afin de répondre aux besoins des différents stages. Il convient de souligner que la collaboration avec les Parties contractantes, et en particulier avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL, est de la plus haute importance, faute de quoi la bonne exécution des activités serait compromise.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Santé publique</b>				
-Article 7 du Protocole "tellurique" - MED POL-Phase IV	- Finalisation et approbation des lignes directrices sur les eaux de baignade - Préparation de profils de plages	Vingt profils de plages dans cinq pays	L'OMS/MED POL avec le concours des Pc	Un certain nombre de profils de plages dans cinq pays	OMS
-Art. 7 du Protocole "tellurique" - MEDPOL- Phase IV	- Réunion de consultation sur les lignes directrices, y compris les profils de plages et les activités concernant les eaux conchylicoles, combinée avec un exercice d'interétalonnage	Lignes directrices convenues sur l'évaluation de la qualité des eaux de baignade et les profils de plages	L'OMS/MED POL avec la participation des Pc	Lignes directrices convenues	
-MEDPOL- Phase IV	Élaboration d'un plan d'action relatif aux risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques	Plan d'action établi	L'OMS/MED POL avec le concours des Pc	Plan d'action convenu	OMS
-Article 8 et annexe I du Protocole "tellurique" - PAS	1) Élaboration d'un document de sensibilisation du public à la gestion et au traitement des eaux usées 2) Élaboration d'un document sur les stations d'épuration déversant leurs eaux usées dans les fleuves et cours d'eau 3) Assistance aux pays sur demande	1) Document sur l'assainissement établi 2) Document établi 3) Assistance technique, organisationnelle, institutionnelle et financière octroyée	1) OMS/MED POL 2) OMS/MED POL avec le concours des Pc 3) OMS/MED POL à la demande de Pc	1) Document sur l'assainissement en vue d'une large diffusion 2) Liste de villes se déversant aux moins dans dix grands fleuves 3) Deux pays à aider	-OMS -ONG
-PAS	1) Cours de formation à l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées 2) Assistance aux pays pour la réutilisation des eaux usées traitées, sur demande	1) Cinq cours de formation nationaux organisés 2) Assistance technique, organisationnelle et financière octroyée	1) OMS/MED POL en collaboration et coopération avec les Pc 2) OMS/MED POL à la demande de Pc	1) Un certain nombre d'experts formés dans cinq pays 2) Assistance fournie à deux pays au moins	

## **SOUS-PROGRAMME 8: COOPÉRATION ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS**

### **BUTS:**

1-Parvenir à une coopération large et solide avec tous les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernés afin d'améliorer encore les résultats du programme MED POL au profit des pays

2- Mieux coordonner les activités MED POL avec les autorités nationales

### **Objectifs:**

- 1- Maintenir et renforcer la coopération avec la communauté scientifique
- 2- Maintenir et améliorer la coopération avec les Secrétariats de Conventions et les organisations qualifiées des Nations Unies
- 3- Stimuler la coopération et lancer des activités conjointes avec les CAR
- 4- Affermir la coopération avec l'UE et l'AEE
- 5- Assurer la participation des ONG aux activités MED POL
- 6- Favoriser la coopération avec le FEM, la Banque mondiale, la BEI, le FFEM et d'autres parties prenantes régionales et internationales
- 7- Maintenir une coopération étroite avec les autorités nationales dans le cadre de réunions et par des contacts

Ainsi que cela a déjà été fait avec succès au cours de la Phase III, les travaux en cours de la communauté scientifique méditerranéenne sur les systèmes de surveillance et d'observation de l'océanographie opérationnelle, tels que MOON et MED GOOS, seront étroitement suivis et la coopération sera renforcée avec ces programmes.

La coopération se poursuivra aussi avec l'OMS et toutes les autres agences/ organisations des Nations Unies réalisant des travaux pertinents pour les diverses composantes du MED POL, avec les Secrétariats des Conventions régionales et mondiales et les organisations internationales et intergouvernementales. Dans ce contexte, un atelier conjoint avec le CIEM (OSPAR) et HELCOM sera organisé en 2009 sur la surveillance des effets biologiques en vue d'harmoniser les méthodologies.

La coopération sera également renforcée avec les CAR sur la base de leurs compétences respectives et dans le cadre de l'application de l'approche écosystémique. D'une importance toute particulière pour la Phase IV du MED POL sera une coopération efficace et concrète avec la Commission européenne, eu égard à la pertinence de ses interventions telles que la directive-cadre sur l'eau, la proposition de directive sur la Stratégie marine européenne et l'Initiative "Horizon 2020".

Une coopération étroite sera maintenue avec tous les acteurs régionaux qualifiés dans le domaine des rapports et de la notification, afin de faciliter les efforts des pays ayant des obligations différentes en la matière. À cet égard, le travail fructueux engagé avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dans le cadre du projet conjoint qui a été signé sera poursuivi.

Les ONG continueront à jouer un rôle déterminant en participant activement à la planification et à l'exécution des activités MED POL. Les ONG seront invitées à prendre part, le cas échéant, à des réunions MED POL, et des partenariats spécifiques seront établis pour mettre en œuvre des activités concrètes au niveau local, telles que celles relatives à la gestion des débris côtiers. Un rôle constructif des ONG est également escompté dans la mise en œuvre à long terme des PAN, puisqu'elles ont été associées avec succès à la formulation de ces plans dans un grand nombre de pays.

Les contacts et les liens opérationnels seront intensifiés avec les banques et bailleurs de

fonds régionaux et internationaux, tels que la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement, puisque leur participation active pourrait faciliter la mise en œuvre des PAN par les pays. Comme dans le passé, des partenariats à long terme seront recherchés avec le FEM et le FFEM pour des projets et initiatives qui pourraient aider à l'application des activités MED POL.

Un certain nombre de réunions seront organisées pour faciliter la coordination et l'amélioration du programme MED POL. Plus concrètement, une réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL sera organisée, de même qu'une réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue et une réunion d'un groupe de travail ad hoc sur les mesures et les programmes.

La base de données MED POL sera correctement gérée et les données seront mises à disposition en vue des évaluations régionales.

Enfin, le MED POL continuera à aider les scientifiques méditerranéens pour qu'ils participent à des réunions et des cours de formation pertinents.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Coopération et arrangements institutionnels</b>				
	Atelier conjoint CIEM (OSPAR)/MED POL/HELCOM sur les effets biologiques	Harmonisation des méthodes et de la notification des données	Le MED POL en coopération avec le CIEM	Méthodes harmonisées	-CIEM -Groupe de travail sur les effets biologiques (WGBEC), -HELCOM
	Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL	Décisions sur le programme MED POL	Le MED POL avec la participation des Coordonnateurs nationaux	Programme correctement coordonné avec les autorités nationales	ONG
	Groupe de travail ad hoc sur les mesures et les programmes	Réunion tenue	Le MED POL avec la participation des Pc	Programmes et mesures identifiés	
	Réunion sur les activités de surveillance continue	Recommandations en vue d'une amélioration des activités de surveillance	Le MED POL avec la participation des Pc	Exécution des activités de surveillance continue améliorée	
	Facilitation de l'accès aux sources financières existantes pour la mise en œuvre des PAN	Assistance fournie aux pays pour assurer le financement à long terme des PAN	Le MED POL en coopération avec les Pc	PAN financés	Partenariat stratégique FEM
	Gestion de la base de données MED POL	Base de données correctement gérée	Le MED POL en coopération avec l'INFO/RAC	Données et informations facilement accessibles	
	Aide à la formation et allocation de bourses	Participation de scientifiques à des cours de formation et à des réunions	Le MED POL en coopération avec des Coordonnateurs nationaux	Personnes informées et formées	

## **SOUS-PROGRAMME 9: PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES ET LARGE DIFFUSION DU MED POL AUPRÈS DU PUBLIC**

### **BUTS:**

- 1- Faciliter la mise en œuvre des PAN aux niveaux national et local
- 2- Améliorer et approfondir les connaissances sur les activités et réalisations du MED POL

### **Objectifs:**

1-Faciliter la participation des parties prenantes nationales et régionales, et notamment du secteur privé, à la mise en œuvre des PAN

2-Mettre en place un Système d'information MED POL et appliquer la stratégie du PAM pour ce qui touche aux activités MED POL

Étant donné que les parties prenantes ont été activement associées au processus d'élaboration des PAN, le MED POL, en coopération avec l'Initiative "Horizon 2020", le FEM, la Banque mondiale et les ONG qualifiées, fournira un concours aux autorités nationales en vue d'organiser des réunions destinées à informer les parties prenantes de l'état d'avancement des PAN et de promouvoir leur participation au processus de suivi et d'évaluation. De surcroît, le MED POL, en coopération étroite avec le CAR/PP, s'adressera aux associations régionales de l'industrie et du commerce telles que l'ASCAME, EUROCHLOR et d'autres organismes compétents, afin de favoriser la mise en œuvre des PAN dans leurs champs d'action respectifs. Le cas échéant, des partenariats spécifiques seront instaurés.

Le MED POL, en coopération avec l'INFO/RAC, appliquera la Stratégie du PAM en matière d'information et un système permettant de rehausser la visibilité du MED POL. De plus, le MED POL aidera les autorités nationales à créer des sites web nationaux sur le MED POL.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 2008-2009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b><i>Diffusion auprès du public et participation des parties prenantes</i></b>				
MED POL IV	Préparation de sites web nationaux sur les activités et réalisations MED POL	Rehausser la visibilité du MED POL au niveau national	Le MED POL et les Pc	Sites web rendus opérationnels	INFO/RAC
MED POL IV	Organisation de réunions au niveau national à l'intention des parties prenantes	Faciliter la mise en œuvre des PAN	Le MED POL avec les Pc	Parties prenantes informées	
MED POL IV	Mise en œuvre par le MED POL des composantes pertinentes de la stratégie d'information du PAM	-Site web du MED POL -Visibilité du MED POL rehaussée	MED POL	Citations plus nombreuses du MED POL dans les rapports nationaux	INFO/RAC

## **SOUS- PROGRAMME 10: PRODUCTION D'ÉNERGIE ET TRANSPORT MARITIME**

### **BUTS:**

- 1- Développer une approche stratégique afin d'introduire des activités, objectifs chiffrés et mesures pour réduire la pollution de la mer et de l'eau d'origine terrestre et due aux centrales électriques (production d'énergie) et aux utilisations finales d'énergie affectant le milieu marin
- 2- Définir d'éventuelles activités MED POL en relation avec les effets sur l'environnement du transport maritime

### **Objectifs:**

- 1- Élaborer des lignes directrices pour une application écologiquement rationnelle de politiques d'efficacité énergétique et de sources d'énergie renouvelables aux niveaux national et local, et établir des projets pilotes, sous réserve des fonds disponibles.
- 2- Préparer un examen des effets du transport maritime sur l'environnement

Certaines activités initiales relatives à la production d'énergie et à ses effets sur la pollution, en rapport avec des dispositions spécifiques du PAS, sont présentement en cours. En particulier, une étude sur l'efficacité énergétique et les incidences de l'énergie sur le milieu marin de la Méditerranée est actuellement réalisée pour passer en revue la production d'énergie dans la région et définir la politique et les mesures nécessaires pour prévenir et réduire la pollution dans le cadre de la mise en œuvre du PAS et des PAN. Les résultats de l'étude seront présentés aux Parties contractantes à un stade ultérieur, avec des propositions concrètes d'activités, pour examen et approbation. Dans l'intervalle, il est proposé d'élaborer des lignes directrices pour faciliter l'application écologiquement rationnelle des politiques d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique aux niveaux national et local, et d'établir un portefeuille de projets pilotes.

Les projets pilotes seront établis dans le cadre du Partenariat méditerranéen pour les énergies renouvelables (programme MEDREP), une initiative de type II lancée par le Ministère italien de l'environnement, du territoire et de la mer au Sommet mondial de Johannesburg sur le développement durable en août 2002. En septembre 2004, le MEDREP a été renforcé avec la création officielle d'un centre opérationnel, le *Centre méditerranéen des énergies renouvelables (MEDREC)* en Tunisie, en tant que pivot de la mise œuvre du projet en Afrique du Nord.

Le MEDREP s'emploie à ce que les structures réglementaires encouragent l'intégration de l'énergie durable, favorisent l'utilisation efficace de l'énergie, et attirent des investissements dans le secteur des énergies renouvelables. Le MEDREP joue un rôle de premier plan pour aider les pays à créer des cadres politiques qui créent un environnement propice à des investissements valables et atténuent les risques d'investissement. C'est dans ce contexte que le MED POL s'efforcera de préparer des projets pilotes qui pourraient s'inscrire dans le champ d'action du MEDREP.

S'agissant du transport maritime, au cours du prochain exercice biennal, une étude sera réalisée sur les incidences du transport maritime pour l'environnement, en coopération avec le REMPEC; des propositions concrètes seront formulées à l'intention des Parties contractantes en vue d'éventuelles activités à appliquer dans le long terme au titre de la Phase IV.

<b>Pertinence politique</b>	<b>Activité</b>	<b>Résultats attendus pour l'exercice biennal 20082009</b>	<b>Responsabilité</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>	<b>Initiatives connexes</b>
	<b>Production d'énergie et transport maritime</b>				
	<p>Sous réserve de la disponibilité de fonds:</p> <p>1) Élaborer des lignes directrices pour une application, écologiquement rationnelle pour les écosystèmes marins et côtiers, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique aux niveaux national et local</p> <p>2) Établissement de projets pilotes sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables</p>	<p>1) Politique et mesures visant à appliquer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en Méditerranée (outre le CO2, réduire la pollution en mer et dans l'air).</p> <p>2) Projets pilotes établis et mis en œuvre</p>	<p>1) Le MED POL en coopération avec le CAR/PP et le Plan Bleu</p> <p>2) le MED POL en coopération avec le MEDREP</p>	<p>1) Lignes directrices établies</p> <p>2) Terrain préparé à l'application des projets pilotes</p>	<p>1) MEDREP, CAR/PP Plan Bleu</p> <p>2) MEDREP</p>
MED POL IV	Préparer un examen des effets du transport maritime sur l'environnement	Document établi	Le MED POL en coopération avec le REMPEC	Activités possibles du MED POL dans l'avenir identifiées	OMI, REMPEC, CAR/ASP, ACCOBAMS